

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1969, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VII

INDUSTRIE

Par M. René JAGER,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Marc Pauzet, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, André Aubry, Octave Bajeux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Pierre Brousse, Raymond Brun, Michel Chauty, Albert Chavanac, Jean Colin, Francisque Collomb, Maurice Coutrot, Georges Dardel, Léon David, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, François Duval, Jean Errecart, Marcel Gargar, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Roger du Halgouët, Yves Hamon, Alfred Isautier, René Jager, Eugène Jamain, Lucien Junillon, Michel Kauffmann, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Legros, Henri Longchambon, Jean Natali, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Paul Pelleray, Albert Pen, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Henri Prêtre, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Abel Sempé, Raoul Vade pied, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Joseph Voyant, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexe 19), 360 (tome XIII) et in-8° 42.

Sénat : 39 et 40 (tomes I, II et III, annexe 15) (1968-1969).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
1° Evolution des crédits.....	3
2° Evolution des structures.....	6
A. — La direction générale de la politique industrielle.....	6
B. — La réorganisation du service des instruments de mesure...	12
I. — Le secteur énergétique	15
1° Le charbon.....	15
A. — La diminution de la consommation.....	15
B. — La régression de la production.....	19
C. — Le commerce extérieur et l'intervention de la Caisse de compensation des combustibles minéraux solides.....	21
D. — La situation financière des Charbonnages.....	26
E. — La conversion des régions minières et la transformation des Charbonnages.....	28
2° L'énergie électrique.....	33
A. — La consommation et la production d'énergie électrique....	33
B. — Le financement des investissements.....	35
3° Le pétrole.....	41
A. — La place du secteur pétrolier d'Etat.....	41
B. — L'approvisionnement et la consommation.....	44
C. — La diversification des sources d'approvisionnement.....	46
D. — L'application de l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures	49
E. — Le Fonds de soutien aux hydrocarbures.....	52
4° L'industrie du gaz en France.....	53
A. — La situation générale.....	53
B. — La consommation de gaz naturel en France.....	55
C. — Les prévisions de fournitures.....	56
II. — Aperçus sur l'industrie française	58
1° La situation générale.....	58
2° L'industrie automobile.....	67
3° L'adaptation de l'industrie sidérurgique.....	71
4° Le renforcement des structures industrielles françaises.....	75
5° La création éventuelle d'un institut national d'investissement....	84
III. — Les mesures d'encouragement à l'artisanat	97
IV. — Le bureau de recherches géologiques et minières	104
Conclusion	110

ANNEXE

Le fonds de soutien aux hydrocarbures.....	115
--	-----

INTRODUCTION

1° Evolution des crédits.

Mesdames, Messieurs,

Les crédits inscrits au budget du Ministère de l'Industrie en 1969 sont en augmentation de 465.055.377 F (1) par rapport à 1968 et atteignent 2.235.750.916 F (1).

A la vérité, cette augmentation supérieure à 26 p. 100 d'une année à l'autre, reflète l'accroissement des dépenses de fonctionnement mais, surtout, celui de *la subvention* à la reconversion et à la modernisation des Houillères nationales qui absorbe 86 % des crédits budgétaires du Ministère de l'Industrie. Quant aux dépenses en capital (3,5 % des crédits totaux), elles diminuent une nouvelle fois, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

Le budget de fonctionnement proprement dit, rassemblé sous le titre III : « Moyens des services », passe de 112.055.539 F à 128.651.916 F (1), soit une augmentation de 16.596.377 F (1) en valeur absolue et de 14 % en valeur relative. Indépendamment de l'accroissement des crédits de fonctionnement dû à l'amélioration des rémunérations de la fonction publique et de l'ajustement aux besoins réels des crédits afférents aux dépenses de matériel et d'entretien, cette augmentation résulte principalement, en ce qui concerne les dépenses de personnel :

— de l'augmentation des effectifs et des crédits nécessaires à l'exécution des travaux, enquêtes et études à réaliser en 1969 en matière de statistiques industrielles (+ 1.850.000 F) ;

— du renforcement de l'effectif de l'administration centrale plus particulièrement chargé d'étudier les problèmes de « nuisances » industrielles et d'orienter l'action des services extérieurs responsables du contrôle des établissements dangereux, insalubres ou incommodes (+ 347.904 F). L'échelon central ainsi renforcé sera dénommé : « Division de prévention des nuisances industrielles » ;

(1) A. la suite d'un amendement voté par l'Assemblée Nationale, ces crédits ont été réduits de 707.400 F. Cette réduction des crédits du titre III, « Moyens et services », correspond à la suppression d'environ trente emplois au Ministère de l'Industrie.

— de créations d'emplois dans les Ecoles nationales supérieures des mines de Paris et de Saint-Etienne et au Service de la carte géologique (+ 3.500.000 F), en vue de développer les travaux et études menés par ces deux grandes Ecoles dans le domaine de la recherche orientée (géologie, métallurgie, chimie, mathématiques appliquées, sciences des matériaux, sciences économiques et sociales, sciences de la terre);

— d'un complément de dotation destinée à permettre au B. R. G. M. de poursuivre et d'intensifier son activité en matière de levé et de publication de cartes géologiques, tant en métropole que dans les départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer (+ 2.500.000 F);

— du développement de l'activité de l'Institut national de recherches chimiques appliquées en ce qui concerne les études menées par cet Institut en matière de développement chimie et de pollution de l'air et de l'eau (+ 2.800.000 F);

— du renforcement des effectifs du Service des instruments de mesure (+ 422.908 F) qui doit s'adapter aux tâches nouvelles qui lui incombent du fait de l'évolution des besoins et des techniques.

Mais ce sont les crédits figurant sous le titre IV : « Interventions publiques » qui expliquent l'essentiel de la progression des dépenses du Ministère de 1968 à 1969.

L'augmentation la plus importante figure au chapitre 45-12 qui fixe la subvention destinée à la reconversion et à la modernisation des Houillères nationales. Cette subvention passe à 1.931 millions de francs contre 1.411 millions en 1968, 1.159 millions de francs en 1967, 772 millions en 1966, 625 millions en 1965 et 475 millions en 1964. Est également augmentée la dotation du chapitre 44-91 affectée à l'encouragement des recherches techniques (+ 2.500.000 F).

Par contre, s'inscrivent en réduction :

— la subvention figurant au chapitre 44-02 destinée à aligner le prix des pâtes françaises sur celui des pâtes importées pour la fabrication du papier journal (ramenée de 17 à 16 millions de francs);

— la subvention à la Caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides (chapitre 44-11), ramenée de 125 millions de francs à 60 millions de francs;

— et la subvention destinée à compenser pour la S.N.C.F. les pertes de recettes résultant de l'établissement des tarifs directs internationaux pour le transport du charbon entre les pays membres de la C.E.C.A. (ramenée au chapitre 44-12 de 9.800.000 de francs à 2 millions de francs).

Sont inchangés les crédits d'encouragement à l'artisanat du chapitre 44-01 (8.703.000 F) et les crédits d'encouragement à diverses actions dans le domaine industriel du chapitre 44-92 (219.000 F).

Enfin, en raison d'une présentation budgétaire modifiée, les crédits de formation professionnelle et de promotion sociale affectés à l'artisanat, antérieurement transférés du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale au chapitre 44-01, font maintenant l'objet d'un chapitre 44-93 (nouveau) destiné à retracer l'ensemble des opérations de l'espèce quelles que soient l'activité bénéficiaire et l'origine des fonds. Le nouveau chapitre est doté d'un crédit de 2,7 millions correspondant aux sommes mises à la disposition du budget de l'industrie pour les actions de « type traditionnel » en 1968. Cependant, le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale pourra intervenir pour les actions dites « spécifiques » (1).

Signalons, en outre, que les dépenses en capital qui ne constituent qu'une partie relativement faible de ce budget (3,5 %) sont en diminution à la fois pour les autorisations de programme, qui passent de 71.585.000 F à 65.400.000 F et pour les crédits de paiement, de 80 millions à 77.059.000 francs.

Cette diminution des crédits de paiement concerne les investissements exécutés par l'Etat (titre V) qui régressent de 4 millions 600.000 francs en ce qui concerne l'équipement administratif scolaire et technique (chap. 57-02).

Par contre, les subventions d'investissement accordées par l'Etat sous le titre VI ont évolué de la façon suivante :

— la subvention aux aménagements hydro-électriques (chapitre 62-20) atteint 11 millions de francs en 1968 contre 12 millions en 1968 ;

— la subvention d'équipement à divers laboratoires ou centres de recherche (chap. 64-91) est ramenée de 11 millions de francs en 1968 à 9 millions en 1969 ;

(1) Cf. Annexe « Industrie » au projet de loi de finances pour 1969 (page 53).

— la subvention d'équipement au Bureau de Recherches géologiques et minières (chap. 62-12) passe de 42 millions de francs en 1968 à 47 millions en 1969, retrouvant le niveau de 1947 ;

— enfin, la subvention d'équipement à l'Institut national de la Recherche chimique appliquée s'établit à 2,9 millions de francs en 1969 (— 1.010.000 francs).

Par contre, l'aide à la recherche technique (chap. 64-90), qui n'avait plus reçu de dotation depuis le crédit d'un million de francs affecté en 1966, reçoit pour l'aide à l'industrialisation un crédit de paiement de 669.000 francs.

*
* *

Votre rapporteur, chargé par la Commission des Affaires économiques et du Plan d'examiner le budget du Ministère de l'Industrie, ne traitera pas, dans son rapport, de chacun des chapitres du budget qui ont déjà fait l'objet des commentaires fort pertinents, tant de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale que de celle du Sénat. Il se bornera à évoquer quelques problèmes économiques qui relèvent de la compétence du Ministre de l'Industrie, et traitera en particulier du secteur énergétique, de la situation de l'industrie française, et notamment de l'industrie automobile et de la sidérurgie, enfin de l'artisanat et du Bureau de recherches géologiques et minières.

Auparavant, votre rapporteur tient cependant à évoquer certains aspects de l'organisation administrative du Ministère de l'Industrie.

2° Evolution des structures.

A. — *La Direction générale de la politique industrielle.*

La Direction générale de la politique industrielle a été créée par décret du 7 juillet 1967.

Son activité concerne :

- la réalisation d'interventions ou d'études que la concentration des responsabilités, désormais réalisée, a permis de conduire dans une vue élargie des problèmes traités ;
- la réorganisation des anciens services à partir desquels la Direction générale a été constituée et le renouvellement des conceptions et des méthodes.

L'action engagée a eu ainsi pour but :

1° De prendre de nombreux contacts avec les entreprises industrielles en vue de mieux connaître leurs préoccupations et leurs besoins, de déterminer la nature des questions méritant des solutions urgentes et d'en dresser l'ordre de priorité ;

2° D'assurer la représentation du Département au niveau administratif le plus élevé dans certaines instances chargées de l'étude de problèmes généraux (Comité de développement industriel notamment) ou spéciaux, groupe de travail Postes et Télécommunications-Industrie, par exemple ;

3° D'assurer l'ensemble des liaisons administratives nécessaires (notamment avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Commissariat général du Plan, les organisations internationales, le Secrétariat général du Comité interministériel).

4° D'associer les sous-directions et services composant la direction à la réalisation de travaux de synthèse ou de réflexion portant sur des sujets qui doivent être abordés simultanément sous leurs différents aspects particuliers et traités dans un contexte aussi large que possible. Ainsi la Direction a-t-elle pu, par exemple, rapidement mesurer les conséquences industrielles de la crise de mai et proposer au Ministre les mesures souhaitables pour en corriger les effets ;

5° Enfin, de façon générale, de fournir au Ministre de l'Industrie les éléments nécessaires à une définition d'ensemble de la politique industrielle et de lui en faciliter l'exposé dans ses prises de positions officielles.

Par ailleurs, la constitution de la Direction générale a abouti à *la transformation des anciens services et s'est traduite en particulier par :*

a) La création d'une *Sous-Direction des Entreprises* à partir de l'ancien service des « Affaires générales ». Cette sous-direction est chargée : en premier lieu des questions relatives à l'économie, aux structures et aux implantations industrielles. A ce titre, elle s'attache à déterminer quelle doit être la place des activités industrielles dans l'ensemble de l'économie ; à élaborer les méthodes et les critères propres à éclairer les choix, la stratégie industrielle du Gouvernement ; à préciser les objectifs et les moyens de la concentration et de la conversion ; à traduire dans les faits, à l'occasion des multiples interventions de l'Etat en faveur des entreprises, les critères retenus et les choix faits.

Pour faire face à cette tâche essentielle, la Sous-Direction des Entreprises entretient des liaisons étroites avec :

- les directions du Ministère de l'Economie et des Finances chargées des aspects internes de la politique économique générale ;
- la Commission centrale des Marchés ;
- le Commissariat général du Plan ;
- la D. A. T. A. R. ;
- de nombreux services appartenant aux ministères dont l'activité réglementaire influe le plus directement sur l'évolution de la vie industrielle (Justice, Affaires sociales, Equipement, Transports ;
- et, bien entendu, les directions techniques du Ministère de l'Industrie.

Elle est amenée annuellement à traiter plus de 4.000 dossiers d'entreprises individuelles ayant présenté des demandes d'aides de l'Etat ou d'autorisations administratives dans le cadre de procédures qui prévoient la présentation d'avis écrits ou de rapports du Ministère de l'Industrie, ou sa participation à des comités d'examen, notamment en ce qui concerne :

- les prêts à long terme du F. D. E. S., du Crédit national, des sociétés de développement régional ;
- l'attribution des aides à la conversion et à l'industrialisation régionale ;
- l'application des diverses mesures d'exonération fiscale, tendant à favoriser l'adaptation des structures industrielles et l'expansion de leurs services à l'étranger ;
- la mise en œuvre du régime d'agrément préalable auquel sont soumis les projets d'investissements étrangers en France et français à l'étranger ;
- le contrôle des implantations industrielles en région parisienne ;
- les interventions de la Caisse nationale des Marchés de l'Etat (lettre d'agrément, opérations de crédit mutuel professionnel, avals sur marchés publics).

La Direction générale est également chargée des questions relatives à l'environnement de l'activité industrielle. A ce titre, la Sous-Direction des Entreprises intervient tant en ce qui concerne les conditions économiques que les dispositions législatives et réglementaires.

Dans le premier cas son action s'exerce notamment en matière de prix (elle est associée à la Direction générale du Commerce Intérieur et des Prix dans un secrétariat commun des contrats de programme), de marchés publics (par une association étroite aux travaux du Secrétariat général de la Commission centrale des Marchés), d'énergie (en liaison avec le Secrétariat général à l'énergie) et de transports (en liaison avec le Ministère compétent).

Dans le second, elle a entrepris de faire valoir, et si possible prévaloir, le souci du développement industriel dans la préparation des mesures de toute nature qui constituent le cadre des activités industrielles : réglementations fiscales, droit des sociétés, législation commerciale, crédit, comptabilité. Elle assure une liaison permanente avec les administrations compétentes en ces diverses matières.

b) La création d'une *Sous-direction du Marché Commun et du Marché international*, à partir de l'ancien service des Affaires extérieures.

L'objectif est ici d'associer pleinement le Ministère de l'Industrie aux tâches nouvelles qu'imposent au pays la réalisation du Marché commun et l'accélération de la libération des échanges vis à vis des pays de l'Est et du Japon. A un service surtout préoccupé de défendre l'industrie française contre ses concurrents étrangers par des méthodes protectionnistes, a été substituée une sous-direction chargée d'aider l'industrie à se placer en position d'attaque, aussi bien dans la construction continue du Marché commun, que par l'aide à l'exportation dans les négociations bilatérales, que par une action au sein des organisations internationales.

Des liaisons permanentes avec le secrétariat général pour les questions de coopération économique européenne, avec la Direction des relations économiques extérieures, avec le Ministre des Affaires étrangères permettent de garantir, dans tous ces domaines, l'unité de vue de l'administration.

c) La transformation de l'ancien service de la Recherche technique, dont les activités étaient devenues fort réduites, en un service de la Recherche et du Progrès industriel chargé de tout ensemble :

- de la recherche ;
- de la liaison avec les organismes chargés de développer la productivité ;
- de la formation professionnelle et des questions liées à la gestion des entreprises ;
- du secrétariat permanent du Conseil du progrès industriel.

Les difficultés nées de l'insuffisance du personnel et des locaux n'ont permis, jusqu'à présent, qu'un simple démarrage de ce service qui a toutefois réussi, en matière de recherche, à reprendre en main la recherche professionnelle, à intervenir utilement en liaison avec la Délégation générale à la recherche pour améliorer l'aide au développement, et à entreprendre des études à long terme relatives à la prévision technologique et aux conséquences industrielles de l'évolution technique.

d) La transformation de l'ancien bureau central de la Statistique industrielle en un service de la Statistique et de l'Information industrielle. Cette transformation a pour double but :

- d'une part, le renouvellement complet, en accord avec l'I. N. S. E. E., de la documentation statistique, en fondant celle-ci, non plus seulement sur les produits et les branches d'activités, mais sur les entreprises elles-mêmes considérées comme agents économiques ;
- d'autre part, le développement d'études sur l'économie industrielle, fondées sur l'interprétation des données statistiques, et nécessaires tant aux autres services du Ministère qu'aux autres administrations (Economie et Finances, Plan, Affaires étrangères), aux entreprises et aux organisations syndicales.

e) Le renforcement des services de la Coopération et des bureaux d'études techniques :

Le développement des accords de coopération entre la France et de nombreux pays étrangers (U. R. S. S., Allemagne fédérale, Pologne, Hongrie, Autriche, Québec), a conduit le premier de ces services à s'associer étroitement au Ministère des Affaires étrangères et à celui de l'Economie et des Finances dans les très

nombreuses commissions qui, en exécution de ces accords, nouent jour après jour des liens de plus en plus étroits avec les pays partenaires et à entretenir des liaisons étroites avec les industries concernées.

Le Service du Bureau d'Etudes a continué à assurer la tutelle de la profession et à s'efforcer d'améliorer, notamment à l'occasion de la journée nationale du Commerce extérieur, les conditions de travail des entreprises intéressées.

f) Il faut signaler, pour être complet, la création, auprès du directeur général, d'une cellule destinée à préparer l'introduction de l'informatique et de la R. C. B. (rationalisation des choix budgétaires) dans le Ministère de l'Industrie. Il s'agit ici encore d'un simple commencement d'une entreprise de longue durée et on doit craindre que les difficultés budgétaires ne contraignent à en retarder le développement.

Les premiers résultats obtenus par la création de la Direction générale de la Politique industrielle, consistent principalement dans la mise en place des structures nouvelles ou rénovées, et surtout dans la constitution d'équipes. Ces choix faits, ces équipes ont pris progressivement des contacts, puis assumé leurs fonctions d'interlocuteurs auprès des ministères, des organismes existants, professionnels ou autres, des organisations internationales, des missions commerciales, etc... Ces positions seront consolidées lorsque les effectifs de la Direction seront complétés, et que les conditions de travail auront pu être améliorées (regroupement des services).

Votre Commission des Affaires économiques avait approuvé pleinement, l'an dernier, la création de la Direction générale de la Politique industrielle qui doit permettre au Ministère de l'Industrie de répondre à sa vocation. *L'industrie française ne peut plus, en effet, subir l'événement* ; elle doit le devancer et, si les industriels doivent faire un effort personnel considérable, il faut également qu'ils trouvent dans l'administration, dès lors que leurs objectifs sont conformes aux directives gouvernementales, un soutien plutôt qu'un contrôleur tatillon ou un tuteur complaisant. En bref, il convient de débarrasser l'industrie française des entraves qui freinent inutilement son développement tout en surveillant de près son orientation.

Est-ce à dire que la structure actuelle du Ministère de l'Industrie est satisfaisante ? Votre commission ne le pense pas. Comme

l'a observé M. Bailly, rapporteur de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, cette structure « paraît complexe, enchevêtrée, difficilement compatible avec une action dynamique répondant aux besoins de notre époque ».

La création de la Direction générale de la Production industrielle doit constituer le fondement d'un véritable Ministère de l'Industrie dont les préoccupations ne seront plus seulement juridiques et techniques. Déjà la création du Secrétariat général à l'Energie avait essayé d'infléchir dans ce secteur l'action des directions des Mines, du Gaz et de l'Electricité, et des Carburants. La politique industrielle de la France doit être, à l'avenir, déterminée autant rue de Grenelle que rue de Rivoli. Encore faut-il que le Ministre de l'Industrie dispose d'un état-major dynamique conscient de la place du développement industriel dans la croissance économique de notre pays et apte à faciliter la réalisation de ce développement. L'heure n'est plus à l'enlissement dans les réglementations et au seul service d'un pouvoir de contrôle ou de tutelle mais à la détermination d'une politique de développement industriel active, faute de laquelle la France serait éliminée du concert des grandes puissances économiques.

B. — *La réorganisation du service des instruments de mesure.*

Depuis de nombreuses années, votre Commission des Affaires économiques et du Plan s'est préoccupée de la réorganisation du Service des Instruments de mesure, à la fois en ce qui concerne la concentration des bureaux, le regroupement des services centraux et la transformation du statut du personnel.

A ce dernier point de vue, le décret du 4 novembre 1965 a transformé en corps d'ingénieur des travaux de la métrologie le corps d'inspecteurs divisionnaires et d'inspecteurs des instruments de mesure ; cette réforme a permis de faciliter un recrutement qui se révèle déjà très satisfaisant en qualité.

Par ailleurs, le décret n° 68-72 du 17 janvier 1968 a créé le corps des techniciens de la métrologie qui prend la place du corps des anciens adjoints techniques des instruments de mesure.

Les effectifs du Service des Instruments de mesure sont ainsi composés de :

- 2 corps de catégorie « A » (ingénieur des instruments de mesure et ingénieurs des travaux métrologiques).
- 1 corps de catégorie « B » (techniciens de la métrologie).

Les effectifs budgétaires ont été légèrement augmentés mais sont encore très loin d'être suffisants pour permettre au service de faire face à des tâches qui deviennent chaque jour plus nombreuses et plus complexes, notamment par suite des applications de l'électronique appelée fréquemment à résoudre les nombreux problèmes que pose l'utilisation par le commerce et l'industrie des instruments de mesure modernes ; automation, transmission à distance de l'information pesage continu, mesurage des grands débits de gaz d'hydrocarbures.

La tâche internationale du S. I. M. s'accroît également de jour en jour en fonction des études en cours dans le cadre de l'organisation internationale de métrologie légale (O. I. M. L.) et de la Communauté économique européenne. Elle s'est encore développée par application des accords franco-soviétiques de coopération scientifique, technique et économique.

Par ailleurs, les projets en cours de création d'un institut national de métrologie, en liaison avec la D. G. R. S. T., absorbent une grande part de l'activité des sections techniques de l'inspection générale demandés.

Compte tenu des créations d'emplois (9 techniciens), les effectifs budgétaires du service seraient les suivants en 1969 :

- 54 ingénieurs ;
- 222 ingénieurs des travaux métrologiques ;
- 163 techniciens de la métrologie.

Le recrutement s'est également amélioré de façon sensible par suite notamment de l'application du décret n° 68-71 du 17 janvier 1968 portant statut des ingénieurs des travaux métrologiques.

En 1967 et 1968, ont été recrutés ou vont l'être d'ici la fin de l'année :

- 9 ingénieurs dont 5 anciens élèves de l'école polytechnique ;
- 48 ingénieurs des travaux métrologiques (concours pour 24 postes fin octobre 1968) ;
- 29 techniciens (concours pour 10 postes fin novembre 1968).

En ce qui concerne la concentration des bureaux, les décrets du 2 juin 1960 et du 12 septembre 1961 et l'arrêté du 8 novembre 1961 ont harmonisé les circonscriptions métrologiques avec les circonscriptions d'action régionale.

Actuellement, la France est divisée en 10 circonscriptions métrologiques ayant leur siège à Paris, Dijon, Rouen, Lille, Nancy, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux et Nantes. Les contrôles, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, sont exercés par 130 bureaux dont 79 départementaux.

Le regroupement des services centraux (sections techniques de l'inspection générale, laboratoires et ateliers, école supérieure de métrologie), à l'étude depuis quinze ans, paraît devoir entrer cette année dans la voie de la réalisation : au début de 1968, a été prise la décision de l'installer dans la région nantaise.

Des pourparlers en cours avec les services de l'aménagement du territoire (D. A. T. A. R.) paraissent devoir aboutir pour 1969.

La réorganisation du Service des Instruments de mesure entreprise, il y a près de dix ans, paraît donc en bonne voie. Soulignons, cependant, qu'en 1968, les recettes du service ont baissé (1) en raison des troubles apportés dans l'industrie au cours des événements de mai et juin.

(1) Le tableau ci-dessous donne le montant des taxes et redevances assises par le service depuis 1965.

	TAXES	REDEVANCES	TOTAL
1965	8.021.000	4.755.000	12.776.000
1966	8.285.000	4.651.000	12.936.000
1967	8.400.000	4.951.000	13.351.000
1968 (estimation).....	»	»	13.300.000

I. — LE SECTEUR ENERGETIQUE

Dans le secteur énergétique, l'objectif fondamental est toujours la satisfaction des besoins aux meilleurs prix, compte tenu des impératifs politiques et sociaux, c'est-à-dire essentiellement de l'emploi des hommes et de la nécessité, dans le choix des sources d'approvisionnement extérieures, d'être attentif à la notion de sécurité.

Comment se présente donc la situation dans les différentes branches du secteur énergétique ?

1° Le charbon.

A. — *La diminution de la consommation.*

La situation du marché charbonnier en 1967 a été caractérisée par le maintien d'un excédent considérable de l'offre sur la demande. Cela résulte :

— d'une réduction des ventes de charbons domestiques beaucoup plus modérée cependant qu'en 1966, bien que les coefficients de rigueur des deux hivers aient été assez proches l'un de l'autre et inférieurs à la moyenne ;

— d'un taux médiocre d'expansion de l'activité industrielle ;

— d'une stagnation des productions de fonte et d'acier bruts, due essentiellement à la grève du mois d'avril, aggravée par une nouvelle et importante réduction de la mise au mille (de 747 kg en 1966 à 696 kg en 1967) ;

En 1968, le marché charbonnier est profondément influencé par les mouvements sociaux des mois de mai et juin. Si on compare en effet les ventes des bassins français à celles de la période correspondante de 1967, on constate pour l'ensemble des neufs premiers mois, seuls résultats disponibles actuellement, une diminution de 4 % soit un tonnage voisin de 1 million de tonnes. La comparaison par trimestre fait

apparaître les grèves du deuxième trimestre comme responsables de cette dégradation. Des progressions respectives de 1 % et de 8 % au premier et troisième trimestres ne suffisent pas à compenser un recul de 18 % au deuxième trimestre.

Le tableau suivant donne la situation des ventes des Houillères au 30 septembre 1968.

Vente des Houillères.

SECTEURS	VARIATION			
	Année 1967/année 1966.		9 mois 1968/9 mois 1967.	
	En milliers de tonnes.	En pourcentage.	En milliers de tonnes.	En pourcentage.
S.N.C.F.	— 477	— 33	— 280	— 37
G.D.F.	— 173	— 67	— 46	— 66
E.D.F.	+ 596	+ 8	— 54	— 1
Sidérurgie	— 212	— 2	+ 88	+ 1
Industrie	— 872	— 9	— 723	— 11
Foyers domestiques et P.L.....	— 188	— 2	— 139	— 2
Exportation et divers	+ 42	+ 4	+ 106	+ 14
Total	— 1.284	— 3	— 1.048	— 4

Au cours des dernières années, la consommation charbonnière française est passée de :

- 69,6 millions de tonnes en 1960 ;
- 74,9 millions de tonnes en 1962 ;
- 75,3 millions de tonnes en 1964 ;
- 64,2 millions de tonnes en 1966 ;
- à 63,7 millions de tonnes en 1967.

Elle sera d'environ 62 millions de tonnes en 1968.

Les difficultés d'écoulement rencontrées en 1967 avaient conduit à un stockage supplémentaire de 650.000 tonnes de houille marchande de telle sorte que les stocks sur le carreau des mines atteignaient, au 31 décembre :

- 4.600.000 tonnes de houille ;
- 526.000 tonnes de coke ;
- 178.000 tonnes d'agglomérés.

Pour limiter ces excédents, il a été décidé de fixer l'objectif de production pour 1968 à 47,5 millions de tonnes, en réduction de 1,5 million de tonnes sur les réalisations de l'année précédente.

Par ailleurs, à l'importation, les négociations entreprises avec le Gouvernement soviétique en vue de faire jouer la clause de sauvegarde prévue à l'accord commercial du 30 octobre 1964 ont abouti à la revision en baisse des tonnages d'antracite inscrits à l'accord qui sont réduits de 1.300.000 tonnes par an, à 1.100.000 tonnes en 1968 et 1.000.000 de tonnes en 1969.

De même, en raison du retard apporté au démarrage de la centrale thermique du Havre, les importations de charbon vapeur américain ont été réduites de 1.000.000 de tonnes par an à 500.000 tonnes.

Enfin, du côté de la consommation, un protocole a été signé entre les Charbonnages de France et la Chambre Syndicale de la Sidérurgie pour fixer les conditions dans lesquelles serait réalisée la priorité d'écoulement aux cokes de hauts fourneaux d'origine nationale qui devait constituer la contre-partie des sacrifices de prix consentis pour l'alignement sur les cokes fabriqués avec des charbons américains. Un protocole analogue a été passé avec C. O. V. E. S. A. R. En outre, des contrats ont été passés pour la fourniture de fines maigres destinées à l'agglomération du minerai de fer.

Les stocks de charbon marchand ont cependant continué à augmenter au cours du premier semestre de l'année 1968 dans les conditions précisées dans le tableau ci-dessous :

	VARIATION DES STOCKS DES HOUILLERES		
	au premier semestre 1967.	au deuxième semestre 1967.	au premier semestre 1968.
	(En milliers de tonnes.)		
Houille marchande, coke et agglomérés	+ 1.569	— 606	+ 633
Produits secondaires	+ 567	— 284	+ 575
Stock total	+ 2.136	— 890	+ 1.208

Mais depuis les événements des mois de mai et juin, la physiologie du marché s'est sensiblement modifiée :

D'une part, la production des Houillères de bassin a été réduite, du fait des grèves, de 2.300.000 tonnes ; à ce tonnage, il convient d'ajouter la perte de production résultant de 4 jours de repos indemnisés supplémentaires accordés au personnel des mines, soit 400.000 tonnes. En outre, les effectifs des mines du Nord—Pas-de-Calais sont inférieurs au programme et un certain absentéisme est noté en Lorraine.

Au total, la production des Houillères de bassin serait ramenée à environ 44.000.000 de tonnes au cours de l'année 1968, soit une chute de 3.500.000 tonnes par rapport à l'objectif de l'année.

Naturellement, la consommation a été elle-même affectée par les grèves dans certains secteurs tels que l'industrie et les centrales thermiques ; c'est ainsi qu'il a fallu procéder à des annulations de tonnages contractuels avec E. D. F.

Toutefois, la demande de charbon dans l'industrie a été soutenue, ce qui semble correspondre à un certain rattrapage de retard du mois de mai, et la production française d'acier a marqué une très forte reprise qui permettra non seulement de compenser les retards dus aux grèves mais encore de dépasser les réalisations de 1967.

Naturellement, les besoins globaux de charbon pour le chauffage domestique au cours de l'hiver 1968-1969 ne sont pas affectés par les événements de mai ; les Houillères s'efforcent, par prélèvements sur leurs stocks, de rattraper les retards de livraison du printemps. Du côté de l'importation, les livraisons de la C. E. C. A. ont repris vigoureusement et une autorisation de prélèvement sur les stocks d'antracite des pays tiers entreposés dans les ports a été donnée. Il semble qu'à l'entrée de l'hiver les livraisons au négoce auront atteint sensiblement le même niveau que l'an dernier.

Ces divers facteurs accidentels ou conjoncturels joints à ceux résultant de l'action en profondeur décrite précédemment expliquent que les stocks de houille marchande qui avaient atteint 4.800.000 tonnes le 30 juin 1968 sont ramenés maintenant à 4.000.000 de tonnes.

A ces tonnages, il convient d'ajouter les stocks de C. O. V. E. S. A. R. qui représentent 1.300.000 tonnes et de noter l'importance des tonnages entreposés sur les parcs d'E. D. F. qui s'élèvent encore à 4.200.000 tonnes.

Dans l'ensemble, les stocks existants sont encore importants : ils représentent près d'un sixième de la consommation annuelle. Mais, alors que des excédents subsistent manifestement dans certaines sortes, surtout pour les charbons vapeur, on voit déjà apparaître la raréfaction de certaines autres sortes. L'adaptation de l'offre à la demande se fera, le cas échéant, par l'achat de quelques tonnages supplémentaires à l'importation, dans les qualités où cela sera strictement nécessaire.

B. — *La régression de la production.*

La production française de houille, qui était tombée à 50 millions de tonnes en 1963 en raison des grèves du mois de mars et s'était relevée à 55,2 millions de tonnes en 1964, est redescendue à 54 millions de tonnes en 1965, 52,9 en 1966 et 50,5 en 1967. Dans cette production, les Houillères nationales interviennent pour 49,2 millions de tonnes, le supplément étant fourni à concurrence de 54.000 tonnes par les petites mines non nationalisées et de 1.203.000 tonnes par les mines de lignite exploitées dans les Landes par Electricité de France.

Le tableau ci-après indique comment a évolué en fait la production des Charbonnages de France de 1960 à 1968.

Evolution de la production des Charbonnages de France de 1960 à 1968 et objectif pour 1970.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965		1966	1967	1968		Objectif 1970 (1).
						Objectif.	Réalisation.			Objectif.	Prévisions.	
						(En millions de tonnes.)						
Houillères du Nord et du Pas-de-Calais.....	28,9	26,9	27,1	24,7	26,57	28	25,5	25,3	23,4	22,2	20	23
Bassin de Lorraine.....	14,7	14	14,3	13,1	15,63	13,5	15,5	15,5	15	15	14	14,5
Bassin Centre-Midi.....	13,4	12,6	12,3	11,4	12,39	11,45	11,9	11,1	10,8	10,3	10	10,5
dont :												
Loire	3,01	2,64	2,4	2,05	2,22	2,48	2,20	2,10	2	1,82	1,75	
Cévennes	2,6	2,3	2,18	1,97	2,30	2,22	2,21	1,90	1,70	1,56	1,55	
Blanzay	2,65	2,52	2,55	2,30	2,47	2,5	2,29	2,20	2,18	2,14	2	
Aquitaine	2,07	2,08	1,96	1,93	2,12	1,55	1,83	1,68	1,67	1,64	1,60	
Provence	1,3	1,35	1,48	1,55	1,61	1,3	1,69	1,61	1,73	1,67	1,67	
Auvergne	1,08	1,06	1,03	0,92	0,94	0,6	0,91	0,83	0,80	0,82	0,75	
Dauphiné	0,69	0,65	0,70	0,68	0,73	0,8	0,75	0,79	0,75	0,73	0,68	
Ensemble des Bassins...	57	53,5	53,7	49,2	54,59	52,95	52,9	51,9	49,2	47,5	44	48

(1) Il s'agit des chiffres moyens prévus par le V^e Plan. La régression du charbon s'accéléralant, la production de 1970 sera vraisemblablement plus proche de 43 que de 48 millions de tonnes.

Le V^e Plan avait prévu que la production des Charbonnages de France, qui s'élevait à 53 millions de tonnes en 1965, serait progressivement réduite pour atteindre 48 millions de tonnes en 1970 avec une incertitude en plus ou en moins de 1,5 million de tonnes.

La production de 1966 avec 51,9 millions de tonnes s'est inscrite à peu près dans la ligne de l'objectif 1970.

Mais le gonflement rapide des stocks, dû aux difficultés d'écoulement, a fait apparaître la nécessité d'accélérer dès 1967 le rythme de régression de la production. Aussi la production pour 1967 n'a-t-elle atteint que 49,2 millions de tonnes et ce rythme de régression plus rapide que prévu devra être maintenu au cours des prochaines années pour aboutir en 1970 à une production sensiblement inférieure à l'hypothèse faible de 46,5 millions de tonnes formulée par le V^e Plan pour cette année. D'ores et déjà, compte tenu il est vrai d'une perte de production de 2,7 millions de tonnes environ consécutive aux événements de mai-juin, la production de 1968 ne dépassera pas 44 millions de tonnes.

Mais cette réduction importante de la production n'est pas seulement imputable aux grèves de mai et juin. Elle résulte également de la diminution des effectifs poursuivie dans toute la mesure compatible avec l'application de mesures socialement tolérables. En 1967, 10.298 mineurs inscrits au fond avaient quitté leur emploi, soit 10,1 % des effectifs. Au cours des neuf premiers mois de 1968, leur nombre atteint déjà 9.108, soit 10 % des effectifs.

En contrepartie, l'augmentation de la productivité, bien qu'appréciable sous l'angle financier, s'oppose au plein effet des facteurs de réduction de la production. Le rendement fond qui avait progressé de 6,8 % en 1967 présente pour les neuf premiers mois une nouvelle augmentation de 6 % sur les résultats de 1967.

C. — Le commerce extérieur et l'intervention de la Caisse de compensation des combustibles minéraux solides.

a) Le commerce extérieur : importations et exportations.

Pour les huit premiers mois de l'année 1968, la France a importé 9.416.000 tonnes de combustibles minéraux solides, dont 6.883.000 tonnes en provenance des pays de la C.E.C.A.

Durant la même période, elle a exporté 666.000 tonnes, dont 575.000 tonnes vers les autres pays membres de la C.E.C.A.

Le tableau ci-dessous donne le détail des échanges par pays d'origine et de destination pour cette période.

Importations et exportations françaises.

	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 AOUT			
	Importations.		Exportations.	
	1967	1968	1967	1968
	(En milliers de tonnes.)			
Sarre	2.043	1.844	36	38
Allemagne	3.466	3.976	261	260
Belgique	375	428	89	171
Hollande	753	616	76	73
Italie	20	19	27	30
Luxembourg	»	»	4	3
Total C.E.C.A.	6.627	6.883	493	575
Grande-Bretagne	364	268	»	»
Pologne	400	551	»	»
U. R. S. S.	959	724	»	»
U. S. A.	1.648	951	»	»
Maroc	8	5	»	»
Afrique du Sud	18	34	»	»
Tonkin	10	»	»	»
Espagne	»	»	69	26
Suisse	»	»	40	34
Afrique du Nord	»	»	4	9
Pays divers	»	»	18	22
Total pays tiers.	3.407	2.533	131	91
Total général	10.064	9.416	624	666

Compte tenu des prévisions concernant le dernier trimestre 1968, les importations totales de l'année devaient atteindre environ 14,7 millions de tonnes (contre 15,2 millions de tonnes) et les exportations un million de tonnes.

En ce qui concerne l'année 1969, dans des conditions climatiques et conjoncturelles normales, les importations totales paraissent devoir se situer à un niveau très légèrement inférieur.

b) L'intervention de la Caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides (chap. 44-11).

La fonction essentielle de cet organisme a été longtemps d'assurer les *opérations de compensation des prix des charbons importés* ; ceux-ci bénéficiaient, la plupart du temps, d'une subvention qui allégeait le prix payé par le consommateur final. A l'heure actuelle, les subventions de l'espèce ne représentent que 25 % environ de la subvention globale de 100 millions de francs nécessaire en 1969 (1).

Cette opération de compensation porte essentiellement sur certaines catégories de charbon vapeur, sur les charbons d'agglomération et sur certains charbons à coke importés de la C. E. C. A. et de pays non membres de la C. E. C. A.

En ce qui concerne le charbon vapeur pour E. D. F. (500.000 tonnes en 1968), le prix payé par le consommateur a été d'environ 1,5 F à la tonne (soit 2 %) supérieur au prix de revient.

En ce qui concerne les charbons à coke américain et polonais pour la sidérurgie et pour les houillères de Lorraine, le prix payé par le consommateur est égal au prix de revient pour les trafics sur lesquels il a été possible de passer des contrats d'affrètement à moyen terme au profit des destinataires.

En ce qui concerne le charbon pour l'agglomération du littoral l'abaissement du prix F. O. B. des charbons anglais dû à la dévaluation de la livre a conduit à un prélèvement au profit de la Caisse de Compensation (de l'ordre de 8 %).

Par contre, les tonnages de coke achetés par l'A. T. I. C. pour le compte de l'Etat et mis au stock après l'hiver 1962-1963 ont fait l'objet de mise à la consommation à un prix très nettement inférieur au prix de revient mais sensiblement à parité avec le prix actuel du marché.

(1) La subvention inscrite au budget de 1969 n'est que de 60 millions de francs, mais un excédent de ressources de 25 millions est attendu de l'année 1968 et la Caisse dispose d'une réserve de 15 millions.

Au cours des douze derniers mois, sont intervenues pour les charbons des pays tiers les variations suivantes de prix rendu à la tonne (pour suivre l'évolution des prix de revient) :

QUALITE	ORIGINE	DATE d'effet.	VARIATION par tonne.	TONNAGE annuel concerné.	SURCHARGE totale.
			(En francs.) (1)		(En francs.)
Charbon à coke.....	Etats-Unis	10 juillet 1968	1,00 (hausse)	1.200.000	1.200.000
Charbon vapeur.....	Etats-Unis	6 mai 1968	5,20 (hausse)	500.000	600.000
	Pologne	28 mars 1968	0,60 à 1,10 (hausse)	700.000	500.000
	U. R. S. S.	6 mai 1968	2,75 (baisse)	100.000	— 275.000

(1) Moyenne estimée.

Indépendamment de cette fonction initiale maintenant limitée, la Caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides intervient dans trois autres domaines qui absorbent la plus grande partie du crédit prévu : le stockage des charbons sarrois, l'intervention de la Haute Autorité de la C. E. C. A. et la compensation des écarts de frets rhénan et maritime.

La subvention aux charbons sarrois est destinée à couvrir les charges relatives à l'écoulement ou au stockage des charbons sarrois enlevés en application du traité franco-allemand sur la Sarre du 27 octobre 1956.

Cette aide assure l'écoulement des charbons sarrois nécessité par nos engagements, en assurant au mieux une harmonisation avec l'écoulement des charbons français, dans le cadre de la politique de régression de la production charbonnière française. La poursuite de cette intervention est la condition de l'exécution du traité du 27 octobre 1956.

Le Gouvernement français a entrepris depuis plus d'un an des négociations avec le Gouvernement fédéral pour obtenir un abaissement des prix de facturation des charbons sarrois par le producteur allemand, prix qui sont anormalement élevés. Ces négociations n'ayant pas abouti malgré de nombreuses démarches, une retenue de 10 % a été décidée au cours du premier trimestre 1968 sur toutes les factures du producteur allemand.

D'autre part, par suite d'une diminution rapide de la production sarroise, on prévoit pour 1968 une reprise aux stocks de 300.000 tonnes ; dans ces conditions, la subvention aux charbons sarrois est estimée à 20 millions de francs pour 1968.

Pour l'année 1969, les incertitudes concernant les perspectives d'écoulement ont conduit à inscrire une subvention de 30 millions de francs.

La subvention de compensation des écarts de frets rhénan et maritime a pour objet de maintenir l'activité de la flotte française rhénane, qui poursuit sa modernisation, en assurant à cette flotte une recette suffisante sans en faire supporter la charge par les consommateurs.

Cette subvention est également destinée à combler les écarts entre le fret international et le fret français pour des tonnages transportés par mer par l'armement français, qui assure d'ailleurs l'essentiel du trafic.

Quant à *l'intervention au titre de la décision 1/67 de la Haute Autorité*, elle résulte de la mise au point d'un système de compensations financières entre les Etats membres des baisses de prix accordées sur les échanges intracommunautaires de combustibles destinés à la sidérurgie ; cette décision sera vraisemblablement prorogée pour 1969.

La Caisse de compensation a été habilitée à prendre en charge les versements correspondants pour la France.

Ainsi, la situation financière de la Caisse se présente comme suit en 1969 par rapport aux trois années précédentes :

	1966	1967	1968	1969
Subvention aux charbons sarrois.....	70	60	20	30
Intervention financière dans le domaine de l'importation de combustibles....	30	30	30	25
Compensation des écarts de frets rhénan et maritime	30	30	30	25
Intervention au titre de la décision 1/67 de la Haute Autorité	»	20	20	20
	130	140	100	100

Il apparaîtra ainsi un excédent de ressource budgétaire en fin d'année de 25.000.000 de francs qui sera reporté sur 1969 pour assurer, avec l'appoint de 15.000.000 de francs de

réserve de la Caisse de Compensation, les dépenses prévues l'année prochaine. Il faut observer en outre que certaines des dépenses prévues en 1968 ne seront peut-être réglées qu'en 1969, suivant la présentation des dossiers par l'A. T. I. C.

Il convient de souligner que les évaluations afférentes à chacun des postes d'intervention sont, comme ce fut le cas les années précédentes, affectées par les causes d'incertitude suivantes qui peuvent influencer très significativement sur les besoins financiers :

- d'une part, le marché des frets est sujet à des modifications rapides et profondes ;
- d'autre part, la physionomie du marché charbonnier intérieur dépendra sensiblement de l'activité industrielle et des conditions climatiques.

D. — *La situation financière des Charbonnages de France.*

En 1967, les recettes nettes se sont élevées à 4.325 millions de francs, soit 91 millions de moins qu'en 1966 et 326 millions de moins qu'en 1965.

Le déficit d'exploitation, après amortissements, est de 1 milliard. 422 millions de francs, en augmentation de 307 millions sur 1966 et de 493,8 millions sur 1965.

La perte finale, après pertes et profits et après participation de l'Etat au plan de reconversion des houillères pour un montant de 1.141 millions de francs, s'élève à 522,1 millions de francs, en augmentation de 81,8 millions par rapport à l'année précédente (1).

Pour 1968, le déficit d'exploitation prévisible doit atteindre 1.881 millions de francs, soit 459 millions de plus que l'année précédente.

Dans l'état actuel des choses, on envisage, pour 1969, un déficit de 2.181 millions de francs.

Quelles sont les raisons d'une telle situation ?

Les gains de productivité, pour importants qu'ils soient, ne suffisent pas à compenser l'augmentation des charges salariales, qui interviennent pour près de 65 % dans le prix de revient et la dégradation de la recette. Tant pour faciliter l'écoulement du charbon dans certains secteurs particulièrement vulnérables, tels :

(1) Rapport de gestion des Charbonnages de France pour 1967 (pp. 100 à 105).

que les foyers domestiques, que pour permettre un approvisionnement de notre sidérurgie à des conditions comparables à celles qui sont offertes à ses concurrents étrangers, les houillères ont en effet été obligées de procéder à des baisses de leurs prix de barèmes et à des alignements coûteux sur le prix des autres combustibles. Ces mesures ont porté en 1968 sur l'année pleine.

Ainsi, depuis 1960, le prix de revient par tonne, malgré le rendement accru, a augmenté de 38 % alors que, durant la même période, l'augmentation du prix de vente a été inférieure à 4 %.

Par ailleurs, les déficits successifs depuis 1946 forment, à fin 1967, un total de 3,7 milliards de francs et entraînent une aggravation des charges financières des houillères qui, pour 1968, sera de l'ordre de 190 millions de francs.

Quels que puissent être les efforts d'assainissement par élimination des productions les moins rentables, cette évolution défavorable pour les résultats de notre industrie houillère se poursuivra d'une façon plus ou moins aculée au cours des prochaines années. Le rythme d'assainissement de la production, parfois le choix même des fermetures, est d'ailleurs largement conditionné par les considérations régionales et sociales qui sont d'un poids tout particulier en ce qui concerne l'industrie de main-d'œuvre qu'est la mine.

C'est la raison pour laquelle l'Etat est amené à accorder une aide aux Charbonnages de France sous la forme d'une subvention budgétaire inscrite au budget du Ministère de l'Industrie.

Cette aide permet, à la fois, de moderniser les sièges les plus intéressants, de supporter les charges de fermeture ou plus généralement les charges dues à la régression de la production et enfin d'assurer l'écoulement indispensable si l'on ne peut pas se voir confronter à la nécessité d'un chômage intense ou de licenciements précipités.

La subvention attribuée aux Charbonnages de France doit suivre l'évolution du déficit de notre industrie houillère si l'on ne veut pas mettre celle-ci purement et simplement en état de cessation de paiement. Mais, un écart subsiste entre le déficit et la subvention. C'est ainsi qu'en 1966, la subvention a été de 772 millions de francs pour un déficit de 1.120 millions de francs ; en 1967, la subvention a été de 1.159 millions de francs pour un déficit de 1.373 millions de francs ; en 1968, la subvention prévue a été de 1.531 millions pour un déficit de 1.881 millions de francs et, en 1969, la subvention prévue sera de 1.931 millions de francs pour un déficit envisagé de 2.181 millions de francs.

E. — *La conversion des régions minières et la transformation des Charbonnages.*

Mais, au-delà du seul problème financier, se pose celui de la réanimation économique des régions minières par conversion des effectifs excédentaires. Rappelons, en effet, que supérieurs à 300.000 en 1949, ces effectifs sont maintenant inférieurs à 150.000.

Dans une lettre du 10 août 1966, le Premier Ministre a reconnu la vocation des Houillères de prendre en main cette réanimation économique et fixé en même temps les limites de leur action.

Entre la crise de l'industrie houillère et la réanimation économique des régions minières, la politique déjà largement engagée par les autorités responsables se trouve définie dans l'article 11 de l'accord intervenu le 7 juin 1968 entre les Charbonnages de France et les organisations syndicales de mineurs sous l'autorité du Ministre de l'Industrie.

« Les représentants des Charbonnages de France et des Houillères de bassin affirment leur intention de défendre la viabilité économique du plus grand nombre possible d'exploitations et de tout mettre en œuvre pour conserver ou rechercher les débouchés correspondants. Pour celles des exploitations dont l'arrêt progressif apparaîtrait inéluctable, leur intention est d'assurer un étroit parallélisme entre la diminution de l'activité charbonnière et la création d'activités de conversion. A cet effet, ils poursuivront leurs efforts, y compris par l'utilisation de leurs propres moyens industriels et financiers, pour promouvoir dans les bassins miniers la création de nouvelles activités industrielles. Ils affirment d'autre part que leur politique est de ne pas procéder à des déagements d'effectifs sans que les emplois de conversion convenables puissent être offerts, tous les efforts étant faits pour que le niveau de ces emplois sauvegarde, compte tenu des avantages attribués à l'occasion de la conversion, la situation matérielle et morale du personnel concerné. Si, cependant, certains déagements d'effectifs s'avéraient inéluctables sans que les emplois de conversion soient immédiatement disponibles, ils s'engagent à ne pas y procéder sans consulter les organisations syndicales, et prévoir au bénéfice de ce personnel des mesures d'aides qui pourront déborder le cadre du protocole du 16 juin 1967 sur la conversion. »

Une première réalisation concrète, dans la ligne des directives du Premier Ministre, a été *la création d'organismes nouveaux chargés d'assurer, dans chaque région, une meilleure coordination des initiatives diverses* qui s'étaient déjà fait jour dans ce domaine. Quatre « bureaux de conversion industrielle » ont été ainsi créés pour la Lorraine, le Nord-Pas-de-Calais, la région stéphanoise et celle des Cévennes avec la participation des Houillères concernées. La mission et les pouvoirs des responsables régionaux de ces bureaux ont fait l'objet (1) d'une meilleure définition : interlocuteurs privilégiés des Pouvoirs publics, ils ont reçu le titre de « Commissaire à la conversion », tandis qu'était créé auprès du Ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire un « Groupe central de conversion. »

De leur côté, les Charbonnages de France ont étudié, d'une part, les conditions du passage du personnel des Houillères aux entreprises de conversions, d'autre part, le financement des participations que les Houillères pourraient être appelées à prendre dans ces entreprises. Les Charbonnages de France et les Houillères de bassin du Nord-Pas-de-Calais, de la Lorraine et de la Loire ont ainsi été conduits à constituer, en octobre 1967, une filiale financière, la Sofirem (Société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières), qui sera l'instrument de leur action et gèrera les participations éventuelles destinées, en principe, à rester minoritaires.

Le rôle primordial et essentiel de la Sofirem est son intervention dans le domaine financier par apport de fonds propres à titre de participation en principe minoritaire et temporaire.

A la fin septembre 1968, le Conseil d'administration a déjà approuvé un montant total de participations d'un peu plus de 15,4 millions de francs. Près de 10 millions de francs d'engagements ont été déjà réalisés concourant à la création de 2.050 emplois dont 945 réservés à des mineurs. De nombreux dossiers sont à l'étude et les perspectives pour 1968 permettent d'affirmer que la Sofirem jouera efficacement son rôle de « catalyseur » dans la recherche des implantations nouvelles à réaliser dans nos régions minières.

Enfin, le secteur chimique des Houillères a fait l'objet d'une réorganisation profonde.

(1) Cf. décret n° 67-937 du 24 octobre 1967 relatif à la conversion industrielle (*Journal officiel* du 26 octobre).

Les études complexes entreprises en 1966 pour préparer le regroupement des activités chimiques des Charbonnages ont abouti, le 18 décembre 1967, à la création de la Société chimique des Charbonnages (S. C. C.), société anonyme de droit privé, organisée suivant les dispositions de la loi du 24 juillet 1966, filiale des Charbonnages de France et des Houillères de bassin du Nord - Pas-de-Calais, de Lorraine et d'Aquitaine. Depuis le 1^{er} janvier 1968, la nouvelle société regroupe sous son autorité l'ensemble des activités chimiques des houillères et détient les participations chimiques du groupe « Charbonnages de France ».

Le 1^{er} mai 1967, la société « Engrais de France », société commerciale chargée de vendre les engrais composés produits par les usines de la future S. C. C. et par la Société de Produits chimiques d'Auby commençait sa première campagne. Il était entendu qu'après une période d'analyse, la coopération entre les deux sociétés s'étendrait à l'exploitation même des usines, à la recherche et au développement. Le 1^{er} mai 1968, date prévue par l'accord, l'organisation technique Société chimique des Charbonnages Auby a été mise en place. Il lui revient notamment de faire exploiter les ateliers d'engrais composés et complexes de Société chimique des Charbonnages et d'Auby sans se préoccuper de leur appartenance propre, mais uniquement en fonction de leurs possibilités techniques et économiques.

Dans le domaine de l'organisation des activités chimiques, il faut encore citer :

— la création, en mai 1968, de la société allemande Alfa, filiale de la Société chimique des Charbonnages, Auby, Péchiney-Saint-Gobain et Pierrefitte pour vendre en République fédérale les engrais et produits chimiques destinés à l'agriculture ;

— la création, en octobre, de la société allemande Charbonnages de France-Chemic, filiale de la Société chimique des Charbonnages et de Charbonnages de France-Chimie pour commercialiser en République fédérale les produits chimiques et les matières plastiques produits par la Société chimique des Charbonnages et quatre de ses filiales ;

— la création, en octobre également, de la Société lorraine de polyoléfines, filiale de la Société chimique des Charbonnages et de la Société Ethylène Plastique pour la production et la commercialisation des polyoléfines en France et à l'étranger.

Sur le plan des réalisations, la nouvelle unité de production d'ammoniac de Mazingarbe, d'une capacité de 620 tonnes/jour, a été mise en service au cours du deuxième semestre 1967. L'usine d'eau lourde branchée sur cette unité a commencé de fonctionner à la fin de l'année. La mise en service de l'unité de 1.000 tonnes/jour en construction à Carling, prévue pour la fin de 1967, a été retardée d'une année par suite de difficultés techniques. Elle fera partie du complexe chimique sarro-lorrain où la matière première, tant pour les installations lorraines de Carling que pour l'usine sarroise d'Urée-de-Besch, ne sera plus uniquement fournie par le gaz de cokerie, mais aussi par des produits pétroliers en provenance de la raffinerie allemande de Klarenthal.

En Seine-et-Marne, une autre unité de production d'ammoniac, d'une capacité de 1.000 tonnes/jour, est en construction à Grand-puits et traitera comme matière première le naphte provenant de la raffinerie voisine. Sa mise en service est prévue pour le premier semestre de 1969. Ainsi, le potentiel chimique des Charbonnages de France est à la fois en expansion et en pleine adaptation aux conditions du moment, tant au point de vue de la production que des débouchés.

Comme le soulignait votre commission, l'an dernier, « la mutation à laquelle sont soumis les Charbonnages de France doit être envisagée avec réalisme ».

Compte tenu de l'écoulement difficile du charbon métropolitain, la production des houillères sera inférieure en 1970 à la limite la plus basse fixée par le V^e Plan. On prévoit, en effet, depuis 1967 une réduction de 2 millions de tonnes par an. Sur cette base, la production française serait de 44,7 millions de tonnes en 1969 et 42,7 en 1970 (1). Cette réduction s'accompagnera d'un accroissement de la productivité de 2,5 % par an, en sorte que les effectifs devront diminuer de 8 à 9 % par an.

Mais si les effectifs diminuent, les salaires augmentant les frais financiers dus au passé sont difficilement compressibles, tandis que, de leur côté, les recettes décroissent de 4 % l'an environ, par réduction du volume des ventes et baisse du prix de certains charbons. Dans ces conditions, le déficit ne peut que s'accroître à un rythme voisin de 250 millions de francs par an, c'est-à-dire atteindre près de 2,5 milliards de francs en 1970. Mais le problème

(1) La production de 1968 ne doit atteindre que 44 millions de tonnes à peine, mais les événements de mai l'ont réduite de 2,7 millions de tonnes.

social est plus angoissant que la situation financière. On en est arrivé, en effet, à un rythme de réduction du personnel de 15.000 travailleurs par an, qui ne peut pas être dépassé compte tenu des difficultés à résoudre les problèmes d'emploi du personnel.

De ce point de vue, la situation française est moins favorable que celle de l'Allemagne. Dans la Ruhr, par exemple, les effectifs des mines peuvent diminuer assez vite parce que cette grande région industrielle dispose normalement d'emplois variés en assez grand nombre, les industries de transformation étant implantées sur place.

La situation est différente en France dans de nombreux bassins. D'où la nécessité de mettre sur pied un programme de reconversion sans aucune mesure avec ce qui a déjà été entrepris. Car *ce serait un leurre d'entretenir le mineur dans l'espérance d'un renouveau du charbon ou même d'une stabilisation de la production au niveau actuel*. On a, au contraire, tout lieu de penser que cette production sera de l'ordre de 43 millions de tonnes en 1970, 35 en 1975 et 25 en 1980.

Il faut donc jouer à fond *la carte de la reconversion* et, en conséquence :

- faire bénéficier les régions minières de l'aide à l'industrialisation la plus forte ;
- intensifier l'action des bureaux d'industrialisation et de la Sofirm (Société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières) ;
- créer de nouvelles zones industrielles dans les régions minières ;
- donner aux jeunes la possibilité d'acquérir une formation professionnelle et aux adultes une nouvelle qualification.

Toutes ces mesures porteront d'autant plus de fruits que la situation économique de la France sera davantage axée sur l'expansion.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan demande au Gouvernement de dire clairement au pays quelle est sa politique charbonnière pour les cinq années à venir et quels sont ses objectifs de production ainsi que les opérations de conversion prévues pour assurer le rééquilibre économique de ces régions ébranlées dans leurs structures fondamentales.

2° L'énergie électrique.

A. — La consommation et la production d'énergie électrique.

La consommation d'énergie électrique, qui s'était élevée à 109 milliards de kWh en 1966 et à 114 milliards de kWh en 1967, doit atteindre 120 milliards de kWh en 1968. Ainsi observe-t-on un certain ralentissement de la progression qui avait été de 8,1 % en 1964 par rapport à 1963, de 6,5 % pour chacune des trois années suivantes et de 5,2 % en 1968 par rapport à 1967. Il est vrai que l'année 1968 a été perturbée par les événements de mai et juin qui ont entraîné une baisse sensible de la consommation en haute tension du fait des grèves.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la production d'électricité, telle qu'elle s'est réalisée en 1965, 1966, 1967 et telle qu'elle est prévue pour 1968, 1969, 1970 et 1975.

	1965	1966	1967	1968 évaluation.	1969	1970	1975
	(Milliards de kWh.)						
Production hydraulique (1)...	46,2	51,5	44,9	48,8	49,1	50,5	56
Production thermique classique	54,1	53	63,9	65,6	73,7	78,5	120
Production nucléaire.....	0,9	1,4	2,6	3,2	5	9	23
Solde des échanges avec l'étranger (importations nettes)...	1	3,1	2,6	2,4	2,2	2	1
Total de l'énergie appelée (pertes comprises).....	102,2	109	114	120	130	140	200

(1) Moins l'énergie absorbée par pompage.

On observera que la production thermique doit augmenter de 54,4 milliards de kWh entre 1968 et 1975 (+ 83 %), tandis que la production hydraulique ne s'accroîtra dans le même temps que de 7 milliards de kWh (+ 15 %) et que la production nucléaire passera de 3,2 à 23 milliards de kWh (+ 610 %).

Bien évidemment, le pourcentage d'accroissement de la production nucléaire n'est aussi important qu'en raison d'un point de départ encore très bas. Mais l'essentiel de l'accroissement de la production est attendu de la production thermique qui doit représenter, en 1975, les trois cinquièmes de la production totale.

Quant aux équipements hydrauliques engagés en 1966, 1967, 1968 et 1969 par la Compagnie nationale du Rhône et par Electricité de France, ils correspondent à une augmentation moyenne de la production d'énergie hydro-électrique de 1,4 TWh par an, voisine du rythme d'équipement de 1,5 TWh par an prévu par le V^e Plan.

Les programmes des années postérieures à 1969 n'ont pas encore été fixés de façon définitive. Des études sont en effet en cours pour reviser les critères de rentabilité de l'hydraulique par rapport au thermique, celui-ci ayant bénéficié de certains progrès et d'une baisse sensible des prix du fuel au cours des dernières années. L'intérêt des diverses opérations susceptibles d'être retenues devra ensuite faire l'objet d'un nouvel examen. Au vu des premiers résultats, il apparaît qu'il y a avantage à différer de quelques années l'engagement effectif d'Arc (Isère), et que les opérations restant rentables pour la seule production d'électricité seront moins nombreuses qu'il n'était prévu lors de la préparation du V^e Plan.

Pour les années 1968 et 1969, les programmes d'ores et déjà retenus sont les suivants :

	CARACTERISTIQUES			
	Cours d'eau.	Productible	Mise en service.	Coût total.
		millions de kWh.		Millions de francs.
<i>Programme 1968.</i>				
Quison sur le Verdon (Basses-Alpes, Var)	Verdon.	101	1971	60
Brommat II sur la Truyère (Aveyron) ..	Truyère.	100	1972	160
Arc (Isère) sur l'Arc, le Glandon, le Breda (Savoie)	Arc.	720	1975	610
		921		830
<i>Programme 1969.</i>				
Revin (pompage) (Ardennes)			1974-1976	465
Prades (Haute-Loire)	Seuge.	44	1972	44
Gambshheim (Bas-Rhin) (partie française)	Rhin.	320	1973	215
		364		724
Saint-Vallier (Drôme)	Rhône.	715	1972	550
		1.079		1.274

Toutes ces opérations relèvent d'E. D. F., sauf Saint-Vallier qui est du ressort de la C. N. R. Les opérations du programme 1969, sauf Revin qui est une station de pompage-turbinage ayant pour but de fournir de la puissance en heures de pointe et en heures pleines d'hiver, intéressent également d'autres activités que la production d'électricité ; Prades est un ouvrage à caractère touristique, Gamsheim et Saint-Vallier amélioreront la navigation sur le Rhin et le Rhône.

La chute de Gamsheim doit être aménagée par une société franco-allemande dont Electricité de France détiendra la moitié du capital. Des pourparlers sont actuellement en cours entre la France et l'Allemagne au sujet de cette chute et de la chute ultérieure d'Iffezeihm située à l'aval ; ils semblent devoir aboutir prochainement.

B. — *Le financement des investissements.*

L'expansion de la consommation d'énergie électrique, même si elle est légèrement freinée, suppose des investissements considérables dont le montant doit atteindre, en 1969, pour Electricité de France, 5.450 millions de francs, en augmentation de 7,9 % par rapport à ceux de 1968.

Comme l'indique le quatorzième rapport du conseil de direction du Fonds de développement économique et social, cette augmentation résulte notamment de l'accroissement d'une année à l'autre des dépenses de production d'énergie d'origine thermique et des dépenses de transport et de distribution. Par contre, les dépenses afférentes au programme de production hydraulique sont en légère baisse, de même que celles concernant la production nucléaire en l'absence de tout engagement nouveau dans ce secteur dans l'attente de la définition à donner à la politique de construction de centrales nucléaires.

Il importe d'examiner dans quelles conditions seront financés ces investissements qui représentent 50 % du chiffre d'affaires.

Observons, en premier lieu, que le compte d'exploitation d'Electricité de France a évolué, de 1960 à 1967, dans les conditions suivantes :

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
	(En millions de francs.)							
Chiffre d'affaires (taxes comprises)	5.296	5.687	6.203	7.061	8.016	8.674	9.557	10.524
Résultat d'exploitation :								
Pour l'hydraulicité réelle.	145	4	— 139	5	— 80	+ 1,4	+ 146,3	+ 11,9
Pour l'hydraulicité moyenne (1).....	— 39	— 36	— 94	— 118	+ 100	— 112,6	— 19	+ 132

(1) Chiffres évidemment indicatifs. L'hydraulicité des années 1960 (coefficient 1,23), 1962 (coefficient 1,15) et 1966 (coefficient 1,14) a été particulièrement favorable. Par contre, celle de 1967 a été défavorable (coefficient 0,93).

Le résultat du compte d'exploitation n'apparaît pas en rapport avec la croissance du chiffre d'affaires. En effet, à peu de choses près, ce résultat est semblable en 1960 et en 1966 alors que, dans le même temps, le chiffre d'affaires s'est accru de 82 % et il apparaît qu'un résultat favorable est essentiellement lié à une bonne hydraulicité. Ainsi, en 1964, année de mauvaise hydraulicité, le compte d'exploitation est déficitaire ; par contre, « l'exploitation de 1966 a été favorablement influencée par de bonnes conditions d'hydraulicité qui ont permis de limiter à 4,3 % le développement du coût des achats d'énergie et des combustibles » (1). En sens opposé, l'hydraulicité défavorable de 1967 a entraîné un accroissement très important des dépenses de combustibles (+ 22 %) et un alourdissement financier de 186 millions de francs.

Une amélioration de la situation aurait dû résulter des hausses successives de tarifs qui sont intervenues depuis quelques années et notamment en 1967. En effet, si le relèvement de tarifs n'a atteint que 1,75 % en 1964 et 1,85 % en 1965 et 1966, Electricité de France a été autorisée à relever ses

(1) Cf. rapport d'activité du Conseil d'administration d'E. D. F. pour 1966.

recettes de 4,80 % au 15 juillet 1967. Il en est résulté un accroissement des recettes dans les conditions qui sont précisées dans le tableau ci-dessous:

ANNEE	HAUSSE	INCIDENCE de la hausse de l'année (prorata temporis). (1)	INCIDENCE de la hausse de l'année précédente. (2)	TOTAL (1) + (2)
(En millions de francs.)				
1966	1,85 % au 1 ^{er} août.	54	P. m.	+ 54
1967	4,8 % au 15 juillet.	159	150	+ 309
1968	»	»	422	+ 422

(1) Cf. rapport d'activité du conseil d'administration d'E. D. F. pour 1966.

La hausse du tarif de 1967, sensiblement supérieure à l'augmentation du niveau général des prix, devait permettre d'accroître les ressources d'autofinancement d'Electricité de France. Elle devait également autoriser un rapprochement des dotations pour amortissements de celles qu'il paraît raisonnable d'adopter compte tenu des durées de vie des divers types d'ouvrages. Le compte d'exploitation d'Electricité de France n'est en effet actuellement équilibré qu'au prix d'amortissements relativement faibles et inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués à l'étranger.

Toutefois, en 1968, la généralisation de la taxe sur la valeur ajoutée a entraîné une hausse de 6 % du coût de l'électricité basse tension. Mais le Gouvernement s'est opposé à la répercussion de cette augmentation sur le consommateur et les prix de vente hors taxes ont été abaissés de 5,69 % en basse tension. Cette mesure a entraîné une perte de recettes de 248 millions de francs en 1968, que n'a pas compensée la hausse de 3 % autorisée en basse tension le 21 août 1968 qui doit entraîner une augmentation de recettes de 34 millions de francs.

De ce fait, les ressources propres affectées au financement des dépenses d'investissement de 1969 ne devraient atteindre que 1.676 millions de francs (contre 1.808 en 1968) et représenter 31 % du financement des investissements, ainsi qu'il ressort du tableau suivant.

	1968		1969		
	Millions de francs.	Pourcentage.	Millions de francs.	Pourcentage.	
1. Ressources propres et assimilées	1.808	36	1.676	31	
2. Dotation en capital.....	1.060	20	960	17,5	
3. Emprunts :					
F.D.E.S.	965	} 44	660	} 18,5	
Marché financier :					
— emprunt réalisé.....	650		»		
— emprunt prévu.....	400		»		
Moyen terme (variation d'encours)	200		350		
4. Ressources à dégager.....	27	»	1.804	33	
Total	5.050	100	5.450	100	

On observe donc, dans ce programme de financement, une diminution des ressources propres (cependant accrues par la possibilité qu'a Electricité de France, du fait de la réforme fiscale, de récupérer la taxe sur la valeur ajoutée payée au titre des investissements antérieurs et qui n'avait pu être récupérée en raison de la « règle du butoir » et l'octroi par l'Etat, pour la cinquième année consécutive, d'une dotation en capital en argent frais voisine d'un milliard de francs.

Le montant des ressources à dégager en 1969, soit 1.804 millions de francs, recouvre des emprunts à effectuer en France et à l'étranger ainsi que l'incidence d'une hausse éventuelle des tarifs. La ventilation entre ces différentes sources n'a pas encore été faite.

Electricité de France sera ainsi amenée à avoir recours à l'emprunt pour 2,5 milliards de francs environ, représentant 45 % de ses investissements. Il n'est pas inutile, à ce propos, de comparer, à dix ans d'intervalle, l'importance des différents éléments de la dette d'Electricité de France.

Eléments constitutifs de la dette.

	1956	1966	1967
	(Millions de francs.)		
Obligations indemnitaires.....	770,76	652,13	638
Avances de l'Etat (F.D.E.S.).....	6.073,32	9.442,21	9.597
Caisse des Dépôts et Consignations.	»	777,56	1.311
Obligations et bons (1).....	1.618	10.224,11	11.561
Crédits à moyen terme.....	977,08	1.177	1.321
Autres	171,50	1.003,41	1.179
Total	9.610,66	23.276,42	25.607
Pour comparaison :			
Chiffres d'affaires (taxes comprises).	3.154,65	9.557,48	10.524

(1) Le tableau ci-dessus fait ressortir la part sans cesse croissante de la dette obligataire.

On observe la part importante prise par le marché financier dans la dette totale (13 milliards de francs environ). De ce fait, les charges financières sont elles-mêmes en croissance continue et atteignent, en 1967, 1.530 millions (contre 1.409 en 1966, 1.252 en 1965, 1.096 en 1964, 1.012 en 1963 et 937 en 1962) (1).

Si le problème du financement d'investissements, qui représente chaque année 50 % environ des ventes d'énergie électrique demeure difficile, il faut cependant reconnaître qu'un progrès a été réalisé depuis plusieurs années par la décision du Gouvernement d'octroyer régulièrement à Electricité de France une dotation en capital.

Ces dotations, qui représentent 18 à 24 % des investissements, traduisent le souci des pouvoirs publics d'assurer à l'établissement national des moyens de financement en rapport avec le développement de ses immobilisations.

(1) Détail des charges financières :

	1966	1967	VARIATION	
	(En millions de francs.)		(En valeur.)	(En pourcentage.)
Intérêts relatifs :				
— aux avances du F.D.E.S.	392	436	+ 44	+ 11,3
— aux dotations en capital.....	313	350	+ 37	+ 11,9
— aux obligations indemnitaires...	98	106	+ 8	+ 7,9
— aux emprunts obligataires.....	445	487	+ 42	+ 9,5
— aux emprunts divers.....	161	151	— 10	— 6,3
	1.409	1.530	+ 121	+ 8,6

La décision prise d'attribuer à Electricité de France une nouvelle dotation en capital en 1969, soit 960 millions de francs, confirme l'orientation qui avait été prise à la suite des études de financement effectuées lors de la préparation du V^e Plan. Ces études avaient, en effet, montré que les solutions les plus valables pour l'amélioration des conditions de financement d'Electricité de France devaient faire appel à la fois à un effort du propriétaire de l'entreprise et à des relèvements tarifaires.

Mais il faut observer que le Gouvernement, pris en permanence entre son souci de stabilité des prix et sa préoccupation de vérité des prix, manque de continuité en ce domaine. Le premier a primé la seconde en 1968, alors que l'inverse s'était produit en 1967. Encore faut-il ajouter que la hausse des tarifs n'est pas illimitée même pour une entreprise disposant d'un monopole. D'une part, la compétitivité de l'économie française ne pourrait pas s'accommoder d'un prix sensiblement plus élevé que dans les pays voisins ; d'autre part, à notre époque de frontières ouvertes, les extensions d'entreprises françaises peuvent se réaliser en partie dans les pays de la Communauté économique européenne. C'est pourquoi s'est posée en France la question des prix de l'électricité haute tension utilisée par l'industrie.

Ces prix sont généralement inférieurs aux prix étrangers. Cependant, les fournitures destinées aux très gros utilisateurs qui font l'objet de contrats non publiés, semblent être moins onéreuses à l'étranger qu'en France.

La tarification française actuelle, dite « tarif vert », est fondée sur le principe de la vente au coût marginal de développement, mais a été établie il y a une dizaine d'années. Les conditions économiques de même que les moyens de production et de desserte de la clientèle ont beaucoup évolué depuis cette époque. C'est ainsi que le thermique a pris une part croissante dans le parc de centrales et que le combustible marginal, le fuel, a très sensiblement baissé. La structure des coûts a donc évolué, tandis que celle des tarifs est restée inchangée, les diverses hausses intervenues ayant été proportionnelles.

Par ailleurs, dès l'origine, une certaine péréquation des coûts de répartition et de distribution, qui doivent être ajoutés aux coûts de production et de transport pour fixer les prix des fournitures

aux niveaux de tension inférieurs, a été opérée de façon à favoriser les régions les moins développées. *A contrario*, dans le cadre de recettes totales inchangées, les prix des fournitures en très haute tension et dans des régions où les densités de consommation sont les plus fortes ont dû supporter une légère surcharge.

Des études sont actuellement en cours pour apprécier l'incidence de l'évolution constatée sur les coûts marginaux de développement et pour déterminer dans quelle mesure ces coûts théoriques pourront être traduits dans la tarification sans mettre en cause le nécessaire équilibre des comptes d'Electricité de France.

Une attention particulière est portée au cas des très gros consommateurs pour lesquels l'électricité est souvent un élément important du prix de leur fabrication. D'ores et déjà, des dispositions ont été étudiées — en matière d'indexation des prix notamment — pour permettre à Electricité de France, dans le respect d'une saine gestion, d'offrir des conditions plus avantageuses qu'actuellement.

Le problème se pose notamment pour l'électro-métallurgie et la presse s'est fait l'écho, à diverses reprises, des conditions dans lesquelles la Société Pechiney trouverait en Allemagne une fourniture d'énergie électrique haute tension à des prix sensiblement inférieurs aux tarifs français.

Il faut cependant souligner, à ce propos, que le prix de l'électricité n'est pas le seul facteur déterminant l'implantation des industries telles que l'électro-métallurgie. Les conditions d'approvisionnement en matières premières et d'écoulement de la production peuvent également peser sur les décisions.

3° Le pétrole.

A. — *La place du secteur pétrolier d'Etat.*

Dans le secteur du pétrole, la sécurité et l'indépendance énergétique présentent un intérêt d'autant plus grand que les produits pétroliers fourniront en 1975 de 50 à 60 % de l'énergie consommée. A cet égard, la politique du Gouvernement consiste :

- à encourager la recherche et la prospection des ressources en brut par des intérêts français, tant en métropole qu'à l'étranger ;
- à augmenter la part des sociétés françaises dans le raffinage et la distribution.

Ces deux actions complémentaires visent à placer une part majoritaire du pétrole consommé en France sous le contrôle d'intérêts français, de la production jusqu'à la consommation.

Dans cette ligne, le groupe pétrolier d'Etat, devenu ELF-E.R.A.P., s'est affermi en 1968, ainsi que l'établissent les chiffres suivants qui permettent de préciser son importance :

Production de pétrole brut : voisine de 23 millions de tonnes ;

Production de gaz naturel : 7 milliards de mètres cubes (essentiellement en provenance du gisement du gaz de Lacq) ;

Capacité de raffinage portée à 16 millions de tonnes ;

Distribution représentant environ 12,5 % du marché national.

L'E.R.A.P. intervient dans le secteur du raffinage et de la distribution par sa filiale Elf-Union, nouvelle dénomination de l'Union Générale des Pétroles.

En 1967, les raffineries du groupe ELF ont traité 9,4 millions de tonnes contre 7,3 millions de tonnes en 1968. Pour la France, ces quantités ont été respectivement de 6,6 millions de tonnes et 4,5 millions de tonnes.

Du point de vue de la capacité de raffinage, l'année 1967 aura été marquée par la réalisation d'un important programme de construction qui aura permis la mise en service, en juillet 1968, de la nouvelle raffinerie de Gargenville (3,6 millions de tonnes) destinée à fournir un approvisionnement rationnel de la centrale thermique voisine d'Electricité de France à Porcheville, ainsi que d'une nouvelle unité de distillation à la raffinerie de Feyzin et d'une très importante unité de steam-cracking.

Dans l'ancienne Communauté française, l'E.R.A.P. a poursuivi le développement de ses activités en participant à la construction et à l'exploitation de différentes raffineries implantées dans ces pays ; tel est le cas :

— de la raffinerie de Port-Gentil au Gabon (0,6 million de tonnes par an) appartenant à la Société équatoriale de raffinage, ayant démarré récemment et qui doit assurer l'approvisionnement des pays de l'U.D.E.A.C. (Cameroun, Congo-Brazzaville, République Centrafricaine, Tchad) ;

— de la raffinerie de Sihanoukville (0,6 million de tonnes par an) appartenant à la Société kmère de raffinage, dont le démarrage est prévu à la fin de la présente année.

Le groupe est également intéressé, à raison de 25 % avec la Compagnie française des Pétroles, à un projet de raffinerie aux Antilles françaises dont la réalisation démarrera au début de 1969.

En ce qui concerne la distribution, le lancement de la marque E.L.F. a abouti, dès avril 1967, à la commercialisation des produits finis de l'E.R.A.P. par une société unique sous une nouvelle marque également unique pour le groupe (1).

Cependant, un effort important reste à faire dans ce secteur. Les débouchés du groupe en produits finis ont représenté 12,5 % du marché français en 1967, ce qui marque un accroissement par rapport à 1966 mais reste inférieur à l'objectif de 15 % fixé par le Gouvernement.

Au point de vue financier, le chiffre d'affaires du groupe reste de l'ordre de 4,5 milliards de francs, y compris 1,3 milliard pour la S.N.P.A. Les investissements se maintiennent à un niveau voisin de 2 milliards de francs. Le financement par ressources propres représente environ les deux tiers des dépenses d'investissement. Le Fonds de soutien aux hydrocarbures, de son côté, doit fournir 340 millions de francs en 1969 pour permettre à l'E.R.A.P. d'exécuter sa mission de diversification et de poursuivre la réalisation de son programme d'intégrations.

L'établissement public présente des résultats en progrès mais il faudra encore un certain temps avant qu'il atteigne une solidité financière propre à le mettre à l'abri des aléas. Sa situation actuelle dépend en effet étroitement de l'état des relations entre la France et l'Algérie, pays dont le groupe tire présentement plus de la moitié de son cash-flow consolidé.

(1) Du fait des transformations intervenues au sein du groupe, l'Union Générale des Pétroles a pris la dénomination de E.L.F.-Union qui dirige et contrôle les activités de raffinage et de distribution du groupe E.L.F.-E.R.A.P. L'Union Générale de Distribution (U.G.D.), qui avait repris les actifs de distribution de l'U.G.P., est devenue E.L.F.-Distribution.

B. — *L'approvisionnement et la consommation.*

Dans la consommation française d'énergie, qui a atteint 184,2 millions de tonnes d'équivalent charbon en 1967, avec la répartition suivante :

	(Millions de tonnes d'équivalent charbon.)	(En pourcentage.)
Combustibles minéraux solides	63,9	34,7
Produits pétroliers énergétiques	90,8	49,3
Gaz naturel	9,5	5,1
Electricité primaire	20	10,9
	184,2	100
Total		

les produits pétroliers sont en fort accroissement alors que le charbon régresse en valeur absolue.

En face de cette consommation croissante, quelle est la situation actuelle de l'approvisionnement en France ?

La production pétrolière de la zone franc a augmenté de 19 %, en 1967, grâce au remarquable progrès de la production algérienne qui s'est accrue de plus de 5 millions de tonnes : mise en exploitation du gisement de Berkaoui, augmentation de l'extraction à Gassi-Touil, El Gassi et Rhourde-el-Baguel notamment. Pour faire face à l'accroissement des tonnages à transporter au cours des années à venir, les autorités algériennes ont décidé la construction d'un quatrième pipe-line qui relierait Messdar à Skikda. En France, la production est en très léger déclin ; au Gabon, l'accroissement brutal de la production reflète la mise en exploitation du gisement de Gamba.

Hors de la zone franc, il faut signaler une production, par les sociétés françaises, de 0,7 million de tonnes au Canada (Rainbow-Lake) et de 1 million de tonnes au Nigéria (activité interrompue par le déclenchement des hostilités). Enfin, malgré l'interruption du pompage à travers la Syrie, malgré la crise survenue au mois

de juin, la part française dans les divers gisements du Moyen-Orient (notamment I. P. C.) a légèrement dépassé 28 millions de tonnes en 1967 contre 30,5 en 1966.

On trouvera dans le tableau ci-dessous l'évolution de la production de la zone franc de 1961 à 1967 :

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
	(En millions de tonnes.)						
France	2,16	2,40	2,5	2,8	3	2,9	2,8
Algérie-Sahara	15,66	20,40	23,6	26,2	26,5	33,6	38,4
Gabon-Congo	0,88	0,95	1	1,1	1,3	1,5	3,5
Total	18,70	23,75	27,1	30,1	30,8	38	44,7

La production des gisements du Sahara oriental, évacuée par l'oléoduc In Amenas-La Skhirra, a légèrement régressé à 9,7 millions de tonnes en 1967. Par contre, la production des gisements du centre saharien a bénéficié à plein de la mise en service de l'oléoduc Haoud-el-Hamra-Arzew, en sorte qu'en 1967, 19,8 millions de tonnes ont été transportées par cet oléoduc ; enfin, l'oléoduc Haoud-el-Hamra-Bougie a transporté 15 millions de tonnes, comme en 1966.

A la fin de l'année 1968, la production de l'ensemble de la zone franc devrait atteindre 50 millions de tonnes environ, réparties de la façon suivante :

France	2,8 millions de tonnes.	
Algérie-Sahara	42,7	—
Gabon-Congo	4,5	—

La production de pétrole franc est principalement affectée à la consommation métropolitaine. Mais, en fait, tout le pétrole saharien n'est pas raffiné en métropole. Tant en raison de l'organisation internationale du marché du pétrole que de la nécessité de tenir compte de la structure de la consommation métropolitaine qui

réclame beaucoup plus de produits noirs que de produits blancs, les besoins français ont été couverts de la façon suivante pour la période qui s'étend de septembre 1967 à août 1968 :

Brut zone franc :	(En millions de tonnes.)
France (3,7 %)	2,7
Sahara (30 %)	21,7
Gabon-Congo (0,3 %)	0,3
<hr/>	
Total zone franc.....	24,7 (soit 34 %).
Autres bruts :	
Moyen-Orient (47 %)	34,1
Libye (13 %)	9,05
Venezuela (4 %).....	2,5
U. R. S. S. (2 %)	17
Tunisie	0,25
<hr/>	
Total autres bruts.....	47,6 (soit 66 %).
Total des besoins français.....	72,3

Le Sahara intervient donc, à l'heure actuelle, pour 30 % dans l'approvisionnement de la France en pétrole brut.

De septembre 1967 à août 1968, les quantités de pétrole brut traitées par les raffineries françaises ont d'ailleurs été bien supérieures à la consommation intérieure en raison du développement des exportations de produits finis ; elles ont atteint 79,7 millions de tonnes, en accroissement de 10 % par rapport à la même période de 1966-1967.

C. — *La diversification des sources d'approvisionnement.*

En 1975, plus de 50 % de notre consommation d'énergie devra être couverte par le pétrole et l'importation par la France de ce produit atteindra 100 millions de tonnes, provenant en quasi-totalité de pays extérieurs à l'Europe. Le souci de notre indépendance, ainsi que la recherche du moindre coût pour la nation impliquent donc l'intervention à l'étranger d'opérateurs français et le contrôle par des sociétés françaises d'un plus grand nombre de sources d'approvisionnement.

C'est dans cet esprit qu'a été poursuivi notre effort de prospection afin d'assurer une diversification de nos sources d'approvisionnement de pétrole brut.

Dans le cadre de cette politique, les sociétés françaises de recherches ont poursuivi, en 1968, leur effort d'exploration.

En 1968, le groupe ELF a obtenu, en association avec d'autres sociétés françaises, des concessions dans la zone hollandaise de la mer du Nord. Le groupe C. F. P. a obtenu des permis en Angola et en Indonésie.

Par ailleurs, le groupe ELF a signé, le 30 avril 1968, un contrat avec le gouvernement libyen pour l'exploration et l'exploitation d'une zone de 30.000 kilomètres carrés environ.

Les principales dispositions de cet accord conclu entre la Compagnie nationale libyenne (Lipetco), d'une part, Aquitaine Libye et la Société auxiliaire de l'entreprise de recherches et d'activités pétrolières, d'autre part, sont les suivantes :

Une surface de 30.000 kilomètres carrés environ est attribuée pour une période de dix ans à une association regroupant Lipetco et le groupe ELF. Aquitaine Libye est l'opérateur de cette association. Le groupe français assure le financement de l'exploration suivant un échancier prévu au contrat, la somme des dépenses doit dépasser 110 millions de francs pour les dix ans.

En cas de découverte, Lipetco est associée à l'exploitation pour un pourcentage variable passant progressivement de 25 % si le niveau de production est inférieur à 10 millions de tonnes/an à 50 % si le niveau de production atteint 27,5 millions de tonnes/an.

Chaque partie dispose librement de sa part de production mais le groupe français s'engage à commercialiser tout ou partie de la part du groupe libyen si ce dernier lui en fait la demande. La durée de la période de production est fixée pour chaque gisement à 25 ans à compter de la date du premier remboursement, mais cette période peut être éventuellement prolongée de dix ans.

Parallèlement, le Gouvernement libyen a accordé au groupe français une concession en mer d'une surface de 6.000 kilomètres carrés environ, sous le régime général des concessions en Libye.

Les efforts d'exploration des permis ont abouti à certains résultats positifs dont il faut rappeler les plus significatifs :

Europe :

En zone norvégienne de la mer du Nord, un gisement de gaz a été découvert par la Société Philips, sur un permis où le groupe français détient une participation. Les travaux d'appréciation se poursuivent.

En Adriatique, ELF a découvert un gisement de gaz, dans la région d'Ancône, San Giorgo. Les réserves n'en sont pas encore connues.

Afrique :

En Libye, la S. N. P. A. a découvert deux gisements pour le compte d'une association comprenant Hispanoil et Murphy ; ce gisement va probablement être mis en exploitation en 1969.

En Algérie, les travaux de développement du gisement de Tin Fouye Tabankort se poursuivent.

Au Gabon, des résultats très encourageants ont été obtenus dans la région de Gamba (association Shell-Spafe) et d'Anguille-Marine. La production du Gabon pourrait atteindre un rythme de l'ordre de 5 millions de tonnes/an à la fin de 1969.

Moyen-Orient :

Un gisement marin a été découvert par le groupe Elf dans la zone iranienne du Golfe persique ; les travaux en cours vont permettre de juger si ce gisement est exploitable.

Par contre, en Amérique, les forages entrepris dans la région de Paramaribo n'ont donné aucun résultat et une campagne de sismique hélicoptée pour évaluer les possibilités de l'important domaine minier de l'Erap dans l'antarctique canadien se poursuit.

D. — *L'application de l'accord franco-algérien
sur les hydrocarbures.*

Le Sénat avait été appelé à se prononcer, en novembre 1965, sur l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures qu'il avait finalement approuvé.

Votre rapporteur a cru bon de faire le point des conditions d'application de cet accord mis en vigueur le 1^{er} janvier 1966. L'accord prévoyait notamment une association coopérative (Ascoop) entre la France et l'Algérie pour la recherche et l'exploitation communes des hydrocarbures en Algérie.

En 1967 et 1968, l'Association coopérative contractée entre Sonatrach (société algérienne) et Sopefal (filiale de l'E. R. A. P.) a poursuivi les travaux d'exploration commencés en 1966. L'Association a maintenant, après l'apport par les sociétés françaises de leurs titres miniers, constitué des parcelles sur lesquelles Sonatrach a décidé de fixer uniformément sa participation à 50 %. Les deux associés se sont répartis les rôles d'opérateur sur les parcelles. Des contrats de subrogation ont été passés entre Sopefal et les sociétés Eurafrep, Creps, Omnirex et S. N. P. A.

L'Association coopérative dispose maintenant des potentiels de production des gisements de Tin Fouye, Tabankort, Djoua Est, Time dratine Est, El Borma Ouest et Messdar Ouest. Le rythme de production est limité provisoirement par la capacité des moyens d'évacuation.

Le développement du gisement d'Haoud Berkaoui par l'Association regroupant la Compagnie française des Pétroles d'Algérie, Sopefal et Sonatrach, s'est poursuivi. Le rythme de production pourrait atteindre 1,5 million de tonnes en 1969.

L'exploitation des gisements sous concession se poursuit normalement, la production algérienne sera de l'ordre de 42,5 millions de tonnes pour 1968. L'administration ayant accordé les autorisations nécessaires, le regroupement des filiales Erapp prévu pour l'article 43 du traité a bien été effectué et la Société Petropar a repris les droits des compagnies Copefa, C. E. P. et Safrep.

L'organisme de coopération industrielle a modifié ses statuts sur la demande de l'Algérie en juillet 1968.

Sonatrach et l'E. R. A. P. ont constitué la société mixte Somalgaz chargée d'étudier et de promouvoir la réalisation de tous les projets industriels de liquéfaction et de transport maritime du gaz algérien destiné au marché français.

L'accord franco-algérien sur les hydrocarbures a donc été mis progressivement en application et, dans ce cadre, une partie importante de la production de brut saharien est traitée par les groupes français intéressés à la production saharienne, ainsi que par les raffineries françaises propriétés des filiales de groupes internationaux.

De plus, une fraction très notable des tonnages de brut repris par les filiales françaises de ces groupes internationaux alimente, par voie d'échanges, les filiales étrangères desdits groupes, ce qui permet à la fois une plus grande diversification de l'approvisionnement national en pétrole brut et une importante économie de devises.

Ainsi, une part importante de la production saharienne s'est placée sur le marché mondial, 19,5 millions de tonnes sur 44,8 millions, en 1967, dont 9,6 millions de tonnes en Europe, 3,5 dans les pays de la zone franc autres que la France, et 6,4 dans d'autres pays.

On peut estimer qu'à partir de 1969, la part de la production placée sur le marché mondial sera de plus en plus importante : en effet, dès cette année, la Sonatrach (Société nationale algérienne de transports et de commercialisation des hydrocarbures) dispose librement de sa propre production et a déjà conclu des contrats de vente avec de nombreux pays étrangers.

D'autre part, certains producteurs sont incités par l'administration à effectuer, en ce qui concerne le brut franc non métropolitain, un effort important d'exportation. C'est ainsi que des groupes français intéressés à la production saharienne, ainsi que des pays, notamment d'Amérique latine.

Il n'en reste pas moins que, dans la pratique, la collaboration franco-algérienne est assez laborieuse. Selon la formule d'Alger, « la collaboration forme un tout » et des affaires comme celle du vin et de la main-d'œuvre d'une part, la nationalisation de nombreuses entreprises françaises d'autre part, n'offrent pas un terrain propice pour la coopération pétrolière proprement dite.

Ainsi, le 25 septembre 1968, Alger a mis en place un embargo, levé 36 heures après, interdisant les exportations de pétrole à prix « volontairement minorés », prétextant que ces prix privaient le pays du bénéfice qu'il est en droit de retirer des prix couramment pratiqués sur le marché. La même manœuvre a été renouvelée entre le 5 et le 12 novembre 1968.

L'Algérie a donc l'intention de surveiller le niveau des prix auquel les compagnies productrices transfèrent le pétrole brut à leurs raffineries.

Si elle parvenait à convaincre les producteurs d'augmenter leurs prix de cession, les gains fiscaux seraient nuls, puisque, d'après l'accord de juillet 1965, qui règle la coopération pétrolière franco-algérienne, les taxes sont payées sur la base de prix forfaitaire : (2,08 dollars par baril).

Quant aux sommes transférées en Algérie, on remarquera que les sociétés françaises localisent dans ce pays des sommes supérieures aux pourcentages arrêtés d'un commun accord.

Cette question de prix pourrait donc n'être qu'un prétexte, la vraie raison de cette décision du gouvernement algérien étant son désir d'arriver en bonne position aux négociations pour le renouvellement de l'accord pétrolier franco-algérien qui devraient commencer dans les prochains mois.

D'autres points d'opposition subsistent d'ailleurs en matière d'investissement dans les zones dépendant de l'Association coopérative que les Algériens voudraient fixer à 300 millions de dinars, soit 50 % de plus que le montant susceptible d'être investi par le groupe français représenté par la Sopefal.

Enfin, les négociations avec l'Algérie sont également au point mort pour la question du gaz, bien que le principe de la construction de l'usine de liquéfaction ne soit pas remis en question.

Il reste également que *la diminution progressive des échanges commerciaux entre la France et l'Algérie pose un problème grave*. Si cette situation devait se maintenir, le pétrole saharien ne serait plus du « pétrole franc ».

E. — *Le Fonds de soutien aux hydrocarbures.*

Le Fonds de soutien aux hydrocarbures nationaux, créé par la loi du 27 mai 1950, est alimenté par une taxe frappant certaines catégories d'essence (3,16 F/hl), de gas-oil (2,60 F/hl) et de fuel-oil léger (2 F/tonne). Son but est d'abord d'aider la production métropolitaine d'hydrocarbures en vue de réduire la disparité entre le prix de revient des sociétés exploitant en France et celui des sociétés opérant dans d'autres pays. Il doit ensuite fournir à l'E. R. A. P. les moyens financiers nécessaires pour que celui-ci puisse exécuter, conformément aux directives du Gouvernement, la politique pétrolière de la France. Enfin, il subventionne les recherches des sociétés qui ont à faire face, en matière d'hydrocarbures, à des problèmes nouveaux, tels que la recherche en mer ou le transport du gaz naturel par canalisation maritime.

Depuis 1959, le Gouvernement a institué, au profit du budget général, un prélèvement sur les recettes du Fonds de soutien. Cette ponction, d'abord modeste, s'est élevée progressivement de 110 millions de francs en 1963 à 165 millions et demi en 1964 et à 201 millions en 1965. En 1966, elle a été ramenée à 73,6 millions de francs et votre rapporteur en avait souhaité la disparition. Mais le prélèvement a été relevé à 113.500.000 F en 1967, 202.050.000 F en 1968 et 552.910.000 F en 1969.

Ainsi, les prévisions de recettes du Fonds de soutien (937 millions de francs) seront amputées de 59 % au profit du budget général en 1969 (contre 33 % en 1968, 21 % en 1967 et 15 % en 1966).

De ce fait, les ressources disponibles pour le soutien de la politique française seront inférieures de 10 millions de francs environ à celles de l'année précédente, malgré une augmentation des redevances de 356 millions de francs.

Pour l'exercice 1969, l'affectation des ressources du F. S. H. est prévue comme suit :

	(En millions de F.)
Aide pour l'intensification de la recherche.....	340
Soutien à la production et au perfectionnement de méthodes	44
	<hr/>
	384
Reversement au budget général.....	552,9
	<hr/>
	936,9

La dotation de 340 millions destinée à l'E. R. A. P. a été déterminée compte tenu des besoins du groupe pour poursuivre sa politique de prospection pétrolière, d'une part, en Algérie dans le cadre de l'Ascoop, organisme mixte franco-algérien créé par les accords du 29 juillet 1965, d'autre part, dans les zones nouvelles répondant aux exigences de diversification recommandées par les pouvoirs publics (Moyen-Orient, Europe du Nord, golfe de Guinée).

Le montant de la dotation à l'E. R. A. P. prévue pour 1969, soit 340 millions de francs, est en diminution par rapport à celui de la dotation accordée en 1967, soit 350 millions de francs.

Il a été indiqué à votre rapporteur que cette dotation paraissait suffisante pour permettre à l'établissement public d'exécuter le programme de recherches prévu pour 1969.

On peut, cependant, se demander si l'augmentation du prélèvement budgétaire sur le Fonds de soutien aux hydrocarbures n'est pas en contradiction avec la volonté affirmée du Gouvernement d'accroître son effort en matière de prospection et de recherche pétrolière dans le cadre des besoins de l'économie française en hydrocarbures (1).

Si cette crainte n'est pas fondée, c'est l'existence même du Fonds de soutien qui, à terme, doit être mise en cause.

4° L'industrie du gaz en France.

A. — *La situation générale.*

L'industrie gazière est organisée essentiellement autour de Gaz de France qui a pour charge générale d'assurer l'approvisionnement en gaz du marché français. Pour accomplir sa mission, Gaz de France produit, achète et importe du gaz.

Les usines de production de gaz manufacturé du Service national utilisent aujourd'hui principalement le « craquage » de produits pétroliers (essences ou gaz de pétrole liquéfiés) ou

(1) Cf. Annexe. — Le détail des interventions de l'Etat en 1968 dans le cadre du Fonds de soutien aux hydrocarbures et les prévisions faites pour 1969.

de gaz naturel. Les unités de distillation de la houille de Gaz de France n'étant plus rentables ont presque toutes été arrêtées. Seules restent ainsi encore en service deux cokeries gazières. La production de gaz en provenance des cokeries gazières et des usines à gaz a été, en 1967, de 5,9 milliards de thermies et décroîtra progressivement au cours des prochaines années. Les distributions publiques du Nord et de l'Est de la France sont alimentées pour la plus grande part en gaz manufacturé acheté aux cokeries minières ou sidérurgiques de ces régions. En outre, dans les exploitations isolées, Gaz de France distribue du propane ou de l'air propané chaque fois que la mise en œuvre des moyens de production de gaz manufacturé n'est pas économique, en particulier pour les petites exploitations.

L'évolution de l'industrie gazière et son développement sont fondés aujourd'hui sur la consommation du gaz naturel. Ainsi, après une période de stabilité de la production du gisement de gaz naturel de Lacq, les nouvelles ressources du Sud-Ouest, à la suite des découvertes faites ces dernières années par la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, va permettre de reprendre le développement des ventes et l'extension du réseau dans l'Ouest et le Sud-Ouest de la France. Par ailleurs, Gaz de France a conclu un contrat pour l'approvisionnement de 5 milliards de mètres cubes en moyenne par an et ce pendant vingt ans, provenant du gisement de Groningue en Hollande ; ce gaz se placera principalement dans l'Est, le Nord de la France et les régions intermédiaires et contribuera à l'approvisionnement de la région parisienne. L'arrivée du gaz de Groningue dans les régions du Nord et de l'Est entraînera simultanément un repli progressif du gaz des cokeries minières ou sidérurgiques, ce qui pose un problème dans ces régions.

Le gaz algérien reçu au Havre continuera à alimenter la Normandie et, en appoint, la région parisienne ; celui repris à Fos alimentera par un nouveau réseau le Sud-Est, principalement la vallée du Rhône, et une part importante du réseau actuel de gaz de Lacq qu'il empruntera à partir de Lyon.

Ce développement des consommations de gaz entraîne la réalisation d'investissements importants pour Gaz de France et pose des problèmes de financement.

En 1967 et 1968, le programme d'investissements et leur financement se présentent comme suit :

	1967	1968 prévisions.
	(En millions de francs.)	
A. — Equipement.		
Production	40,3	52,7
Transport	317,3	205,4
Distribution	403,9	458,2
Autres opérations (stockages souterrains, usine de dénitrogénéation)	97,5	118,7
Total y compris les charges annexes (frais généraux, intérêts intercalaires)	902,3	874,0
Participations	76,4	28,0
Logements sociaux	4,4	5,0
Travaux financés à 100 % par les tiers	28,6	23,0
Total général	1.011,8	930,0
Incidence réforme T. V. A.		6,0
B. — Financement.		
Ressources propres, après remboursement d'emprunts à long terme	158,8	126,3
Dotations en capital	103,0	300,0
Emprunts à long terme et emprunts divers	593,9	699,7
Emprunts à court et moyen terme	+ 156,0	— 190,0
	1.011,8	936,0

B. — La consommation de gaz naturel.

Pour l'exercice 1967 la répartition des disponibilités de gaz naturel, évaluées à 58 milliards de thermies (49,3 milliards de thermies provenant de Lacq, 1,70 milliard de thermies en provenance de Saint-Marcet, 4,6 milliards de thermies de gaz d'Hassi-R'Mel importé sous forme liquide au Havre et 2,3 du gisement de Groningue aux Pays-Bas) a été la suivante :

	En milliards de thermies.
Electricité de France	8,4
Industries desservies autrement que par une distribution publique	25,9
Distributions publiques	23,1

Les distributions publiques desservent, outre les usagers domestiques, les utilisateurs commerciaux, artisanaux et la petite industrie. Les consommations industrielles ainsi desservies représentent environ 10 % du volume global des gaz de toute nature distribué par le Gaz de France dans ses distributions publiques.

En ce qui concerne les livraisons à Electricité de France, il a été prévu en 1957, par un accord liant la Société nationale des Pétroles d'Aquitaine et Electricité de France, que le tiers de la production du gisement de Lacq serait destiné à la production d'électricité. Cet accord avait été conclu de façon à permettre le placement rapide du gaz de Lacq au moment de sa découverte. Il s'est avéré nécessaire par la suite, pour faire face au développement des consommations industrielles et domestiques, de racheter à Electricité de France une partie de ce gaz à un prix permettant la substitution des autres combustibles dans les centrales. Ce fut l'objet d'un accord conclu entre la Compagnie française du Méthane et Electricité de France dès 1961 et par lequel était mis à la disposition des réseaux le gaz consommé par les centrales d'Electricité de France.

C. — *Prévisions de fourniture.*

a) En provenance de Lacq. — La réalisation d'équipements supplémentaires pour le traitement a permis d'augmenter la production de l'usine de Lacq qui est passée de 45 à 50 milliards de thermies/an en 1967.

A la suite des découvertes de Meillon et des travaux de recherche consécutifs, il apparaît que la production de gaz naturel de l'Aquitaine est appelée à augmenter notablement au cours des prochaines années. La construction d'une usine destinée à traiter le gaz provenant des nouveaux gisements permettra de porter la production de gaz épuré aux environs de 70 milliards de thermies vers la fin de l'année 1970.

b) En provenance d'Hassi R'Mel. — Les premières livraisons de gaz d'Hassi R'Mel, transporté sous forme liquide d'Arzew au Havre, ont débuté au printemps 1965. Au cours de l'année 1967, elles se sont élevées à 4,6 milliards de thermies contre 3,85 en 1966 et 1,94 en 1965. Ces livraisons ont donc atteint leur régime de croisière.

Les livraisons de gaz de même origine, transporté sous forme liquide de Skikda (ex-Philippeville) à Fos devraient débiter en 1972 et atteindre en 1976 leur régime de croisière, soit 35 milliards de thermies. L'accord du 15 juin 1967 entre les gouvernements algérien et français prévoit que ces livraisons porteront au total sur 480 milliards de thermies et s'étaleront sur 15 ans.

c) En provenance de Groningue. — Les enlèvements minima et maxima prévus dans le contrat du 24 février 1966 entre la N. A. M. et Gaz de France n'ont pas été modifiés. Ils sont respectivement de 35 à 47 milliards de thermies par an en régime de croisière, à partir de 1975. Les livraisons devraient s'élever à environ 12 milliards de thermies en 1968 et à plus de 17 milliards de thermies en 1969.

Quant au prix du gaz dans la région parisienne, pour le gaz de Groningue dénitrogéné, il est de l'ordre de 1,10 centime par thermie en modulation parfaitement régulière. Le prix du gaz de Lacq est un peu plus élevé que le précédent mais devrait s'en rapprocher à terme. Aux chiffres ci-dessus, il y a lieu bien entendu d'ajouter tous les frais de transport, répartition et distribution à l'intérieur de la région parisienne pour obtenir les tarifs de fourniture aux consommateurs.

Il apparaît que *le gaz naturel est appelé à prendre, dans le bilan énergétique français, une place d'autant plus croissante que, par suite de la diversité des sources d'approvisionnement, se crée un marché intercontinental du gaz naturel sur lequel la concurrence devrait normalement s'instaurer.*

Il est intéressant, à ce propos, de comparer le prix du gaz de Lacq au départ du gisement à 0,74 centime la thermie au prix d'achat des volumes de gaz naturel importé en France à l'entrée des réseaux de transport :

- gaz néerlandais 0,90 c/thermie à la frontière française.
- gaz saharien 1,65 c/thermie regazéifié au Havre
(1^{er} contrat) ;
et 0,90 c/thermie regazéifié à Fos
(2^e contrat).

Il sera inférieur au prix de revient du gaz libyen rendu côte italienne (de 0,85 à 0,88 c/thermie) ou côte espagnole (0,92 c/thermie). Le prix de cession au Gas Council du gaz de la mer du Nord découvert par le groupe Phillips lui est inférieur : 0,56 c/ thermie.

II — APERÇUS SUR L'INDUSTRIE FRANÇAISE

1° Situation générale.

L'évolution de la production industrielle au cours des douze derniers mois, comparée à la relative dégradation de l'année précédente, traduisait une nette reprise de l'expansion que les grèves de mai et juin 1968 ont brisée, aggravant les disparités entre secteurs de pointe et secteurs en régression.

Avant de prendre en considération la situation française avec de plus amples détails, un bref examen de la conjoncture européenne est utile.

A. — *La conjoncture européenne.*

Les partenaires de la France au sein de la Communauté économique européenne avaient également connu en 1966-1967, à l'exception de l'Italie, un certain essoufflement de l'expansion industrielle. L'expansion allemande a repris dès le second semestre de 1968. Le léger déclin ressenti au début de cette année semble avoir été dû à la suspension des détaxations fiscales accordées par le Gouvernement pour stimuler l'investissement. L'économie belge, aux structures industrielles vieillies, avait particulièrement ressenti le contrecoup de la récession allemande. L'action expansionniste des pouvoirs publics n'a permis qu'une reprise hésitante. L'économie néerlandaise connaît depuis la fin de 1967 une nette reprise de l'expansion, favorisée par une balance extérieure satisfaisante. La conjoncture italienne, enfin, reste encore relativement indépendante de la conjoncture de la C. E. E. dans son ensemble : si une légère stagnation a été ressentie en Italie au milieu de 1967, l'expansion, vigoureuse depuis la dernière récession de 1964, a nettement repris son cours.

Pour les mois à venir, la conjoncture de la C. E. E. dépendra dans une large mesure de celle des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. On trouvera dans le tableau ci-dessous l'évolution de l'indice général de la production industrielle dans les pays de la C. E. E. ainsi que, pour comparaison, en

Indice général de la production industrielle.

(Base 100 en 1958.)

	ALLEMAGNE fédérale.	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	BELGIQUE	LUXEMBOURG	C. E. E.	ROYAUME-UNI	ETATS-UNIS
1967.									
VI	160	165	(236)	190	157	122	(175)	135	174
VII	151	142	(226)	156	117	121	(158)	119	164
VIII	138	97	(174)	178	141	111	(134)	110	172
IX	164	158	(227)	191	158	120	(173)	133	175
X	170	165	(231)	200	164	119	(179)	137	176
XI	178	170	(240)	206	170	123	(186)	141	177
XII	179	171	(230)	209	150	119	(184)	137	177
1968.									
I	152	166	(228)	204	155	117	(171)	135	176
II	160	171	(236)	210	162	120	(178)	144	180
III	170	174	(237)	211	169	122	(184)	149	182
IV	175	174	(244)	211	167	127	(187)	136	181
V	176	117	(247)	211	167	131	(171)	134	182
VI	190	138	(258)		176	130			
VII	158					123			

Source : Office statistique des Communautés européennes, Bulletin général n° 9 de 1968, page 35.

Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. L'absence des chiffres les plus récents ne permet pas de mesurer utilement les effets de la crise de mai en France sur les économies voisines.

B. — La conjoncture française.

Le tableau ci-après retrace, pour les principales branches de l'industrie française, l'évolution de l'indice de la production industrielle depuis le mois de juin 1967.

Indice de la production

(corrigé des

	1967				
	Jun.	Juillet-Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.
I. — Electricité	171	173	182	180	183
II. — Gaz d'usine (distribution)....	195	180	192	194	223
III. — Pétrole et carburants.....	236	261	255	251	257
IV. — Combustibles minéraux solides	90	81	91	91	89
V. — Extraction de minerais métalliques	94	92	98	93	93
VI. — Extraction de matériaux de construction	175	169	180	180	188
VII. — Extraction et préparation de minéraux divers.....	123	116	114	124	126
VIII. — Production des métaux.....	137	131	133	135	138
IX. — Transformation des métaux..	153	152	152	155	156
X. — Industrie du verre.....	160	155	161	159	167
XI. — Céramique et fabrication de matériaux de construction...	170	168	172	175	177
XIII. — Industries chimiques.....	220	223	231	225	230
XIV. — Caoutchouc	145	144	153	149	150
XV. — Tabacs et allumettes.....	136	133	133	135	134
XVI. — Corps gras.....	100	105	111	99	103
XVII. — Industrie textile.....	120	120	120	119	123
XVIII. — Cuir	112	115	120	112	114
XIX. — Papiers-cartons	153	153	159	155	151
XX. — Presse, édition.....	162	165	166	166	167
Ensemble (bâtiment et T. P. exclus)....	153,5	153,5	155,5	155,5	157,5
XII. — Bâtiment et travaux divers...	157	160	161	163	168
Ensemble (bâtiment et T. P. inclus)....	154,5	155	156,5	157,5	159,5

industrielle (base 100 en 1959)

variations saisonnières).

Décembre.	1968						
	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet-Août.
184	185	189	188	184	153	162	185
245	229	248	242	224	220	197	210
256	257	251	272	274	167	243	282
91	90	90	91	89	50	82	80
102	97	96	102	100	60	99	97
188	200	196	203	191	156	177	191
121	128	124	132	123	71	115	129
140	142	143	144	143	93	103	142
162	160	158	161	165	96	114	166
171	178	168	170	167	118	154	182
168	173	177	181	181	137	164	182
228	227	244	245	247	176	200	244
152	153	149	159	151	100	122	126
123	144	130	137	135	79	126	141
100	102	96	109	106	62	102	107
121	125	124	129	123	92	113	119
108	121	109	117	106	91	111	119
155	153	153	162	153	106	156	156
169	167	168	163	162	144	144	154
160,5	160,5	161	164	164	110,5	130	163,5
164	171	169	168	163	141	139	162
161	162,5	162,5	165	164	116,5	131,5	163

L'ampleur de la baisse de la production consécutive aux grèves de mai et juin est traduite par l'évolution de l'indicateur d'alerte utilisé depuis la mise en œuvre du V^e Plan. Cet instrument statistique mesure le taux de progression de la production industrielle, calculé sur douze mois, par la méthode d'ajustement des moindres carrés. L'alerte est donnée lorsque l'indicateur est inférieur à 2 % durant trois mois consécutifs.

Si l'on tient compte dans le calcul de l'indicateur des indices de mai et de juin, les résultats obtenus sont largement négatifs ; la chute de l'indice est si forte que l'évolution ultérieure de l'indicateur devrait être à peu près indépendante de celle de la production industrielle au deuxième semestre 1968.

C'est pourquoi le calcul de l'indicateur « production industrielle » a été poursuivi à partir de mai par les services de l'I. N. S. E. E. selon deux modes différents : l'un est habituel, l'autre ne tient pas compte des mois de mai et juin.

Les résultats parallèlement obtenus sont les suivants :

*Indicateur d'alerte
concernant la croissance de la production industrielle.*

Seuil d'alerte : taux de progression calculé sur 12 mois ;
inférieur à 2 %, 3 mois consécutifs.

	En pourcentage.	
Juillet 1967	—	0,4
Août 1967	—	0,5
Septembre 1967	+	1,0
Octobre 1967	+	1,6
Novembre 1967	+	3,1
Décembre 1967	+	4,7
Janvier 1968	+	6,0
Février 1968	+	7,0
Mars 1968	+	9,1
Avril 1968	+	9,8
	Compte tenu des indices de mai-juin.	Compte non tenu des indices de mai-juin.
Mai 1968	—	9,0
Juin 1968	—	15,4
Juillet 1968	—	11,9
Août 1968	—	8,5
		+ 9,3
		+ 10,3
		+ 8,2
		+ 6,4

Au sortir de la crise de mai, un certain nombre de facteurs favorables permettaient d'envisager la possibilité d'une vive expansion de la production au cours des derniers mois de l'année 1968.

Les augmentations de salaires devaient assurer pour la fin de l'année une demande soutenue des biens de consommation ; les stocks fortement dégonflés à la suite des arrêts de production devaient être reconstitués. Par ailleurs, la conjoncture des principaux clients de la France permettait d'envisager un niveau d'exportation satisfaisant dans la mesure où les prix français resteraient compétitifs.

Par contre, trois risques majeurs menaçaient l'industrie française :

— le risque d'une augmentation trop rapide des prix industriels sous l'effet de la pression des coûts ;

— le risque que faisait peser l'abaissement des tarifs douaniers sur une industrie rendue vulnérable par la détérioration de ses stocks et l'augmentation brutale de ses coûts de production ;

— le risque, enfin, d'un ralentissement substantiel de l'investissement du fait de la détérioration de la situation financière des entreprises.

Certaines mesures furent donc prises par les pouvoirs publics dans le but d'assurer les conditions nécessaires à une expansion rapide accompagnée d'une hausse modérée des prix et d'une amélioration de l'emploi industriel :

— mise en place d'une politique concertée de limitation des hausses de prix ;

— contingentement temporaire de certaines importations et subventions à l'exportation ;

— incitation à l'investissement sous la forme d'une déduction fiscale pour investissement.

C. — *Les perspectives à court terme.*

Il est malaisé de porter un jugement définitif sur la base des données de juillet-août perturbées par les congés et des données de septembre encore très imparfaitement connues. On peut cependant d'ores et déjà se montrer assez optimiste quant à l'évolution prévisible au cours des prochains mois.

Pour les prix à la production, les hausses devraient rester légèrement inférieures en moyenne à 3%, du 30 juin à la fin de l'année. Compte tenu des fortes augmentations des coûts de production, ce résultat n'est assurément pas négligeable.

S'agissant de la production, on peut noter que l'indice desaisonnalisé de juillet-août s'établit pratiquement au niveau élevé atteint en avril. Pour le mois de septembre, il semble bien qu'après un début un peu hésitant se soit manifestée une accélération rapide de la production.

Pour prolonger ces constatations, on peut faire appel aux perspectives annoncées par les industriels, notamment dans le cadre de la dernière enquête de conjoncture de l'I. N. S. E. E.

D'une façon générale, les stocks de produits finis apparaissent bas. Les carnets de commandes ont continué de se regarnir et rarement les industriels ont été aussi nombreux à les trouver satisfaisants. Quant à l'évolution de la demande étrangère, elle semble aussi satisfaisante qu'elle l'était avant Mai. Aussi les perspectives de production des industriels apparaissent-elles particulièrement favorables.

Au plan de l'emploi industriel on pouvait penser que, sous la pression des coûts de production considérablement accrus, se manifesterait une tendance à la diminution des effectifs, d'une part du fait de la fermeture des entreprises marginales, d'autre part du fait de la recherche de l'amélioration de leur productivité par les entreprises les plus dynamiques.

Il est possible maintenant qu'en dépit des améliorations constantes de la productivité, le rythme d'expansion au cours des prochains mois soit suffisant pour assurer à court terme une stabilisation de l'emploi industriel et peut-être même une légère augmentation dans certaines branches.

Ce jugement d'ensemble optimiste doit cependant être nuancé selon les secteurs :

— Dans la *sidérurgie* les carnets de commandes se sont fortement reconstitués ; en particulier la demande étrangère apparaît satisfaisante. Les stocks étant à peu près normaux, les perspectives de production sont favorables. Par contre, les effectifs dans le cadre des mesures de réorganisation continueront à diminuer.

— Dans l'industrie de *première transformation des métaux*, l'amélioration de la demande constatée en juillet se confirme. Les stocks apparaissent maintenant inférieurs à la normale. La production devrait croître assez nettement au cours des prochains mois. Quant aux effectifs, ils semblent s'être stabilisés.

— Le secteur *matériaux de construction-céramique* est l'un de ceux où la demande reste encore faible. Toutefois, les stocks s'étant fortement dégonflés, une légère augmentation de la production peut être envisagée.

— Dans le secteur des *industries mécaniques, électriques et électroniques*, les industries productrices de *biens d'équipement* — fonderie, construction de machines, construction électrique et électronique, optique et mécanique de précision — connaissent, d'une façon générale, une amélioration très nette de leurs carnets de commande, qui apparaissent maintenant bien garnis : on peut penser que cette amélioration, qui efface les hésitations immédiatement consécutives à la crise de mai, aura un caractère durable, en raison notamment des mesures d'incitation à l'investissement évoquées précédemment. Quant aux stocks, ils apparaissent nettement inférieurs à la normale. Dans ces conditions une forte augmentation de la production semble devoir être réalisée au cours des prochains mois. Cette augmentation de la production devrait s'accompagner d'une stabilisation des effectifs qui étaient, rappelons-le, en constante diminution jusqu'au mois de juillet 1968.

— Dans le domaine des *biens de consommation*, toujours dans le secteur des *industries mécaniques, électriques et électroniques*, les perspectives apparaissent non moins favorables.

La construction *automobile*, dont les stocks restent encore particulièrement bas et dont les carnets de commandes sont bien garnis, devrait connaître une forte augmentation de la production et des effectifs employés d'ici la fin de l'année.

Quant aux *biens d'équipement ménagers*, une demande particulièrement active conjuguée avec un niveau des stocks très bas laisse présager un développement rapide de leur production au cours des prochains mois.

— Dans les secteurs de la *chimie, du caoutchouc, du verre*, la demande apparaît forte. Les stocks sont assez nettement inférieurs à la normale. Les perspectives de production et d'emploi peuvent donc être considérés comme très favorables.

— Dans les *industries textiles, l'habillement, le cuir, les chaussures*, les stocks, encore élevés en juillet, ont continué de se dégonfler et les carnets de commandes se sont reconstitués. On peut donc s'attendre à une amélioration assez nette de la production et au minimum à une stabilisation des effectifs si ce n'est à une légère augmentation. Il convient cependant de nuancer cette appréciation, en particulier dans le domaine des industries textiles : si l'évolution de l'industrie lainière peut être considérée comme satisfaisante, la situation de l'industrie cotonnière apparaît dans l'ensemble moins favorable quoiqu'en nette amélioration.

— Les perspectives sont également favorables, dans l'ensemble, pour le papier-carton et la transformation des matières plastiques. Par contre, les industries polygraphiques et l'imprimerie de labour connaissent encore une demande peu soutenue.

Ce rapide examen de la situation et des perspectives dans les différentes branches industrielles confirme donc le jugement favorable porté précédemment sur la situation actuelle et les perspectives à court terme de l'industrie française dans son ensemble.

L'optimisme exceptionnel de ces prévisions s'explique peut-être en partie par le niveau de référence assez médiocre qu'ont pu prendre les industriels. Il n'en demeure pas moins qu'elles permettent d'envisager pour les derniers mois de 1968 un niveau de production nettement plus élevé qu'avant les grèves.

Certes, il n'apparaît pas, au vu des statistiques disponibles actuellement, que l'industrie ait réellement comblé le retard pris en mai-juin par rapport à la tendance observée avant les grèves, sauf pour la construction électrique, l'automobile et le pétrole (et accessoirement le verre, le cuir et le tabac).

Mais une accélération de l'expansion de la production industrielle au quatrième trimestre semble amorcée. Elle doit trouver sa source dans un accroissement :

— de la consommation privée, qui se manifestera en fin d'année avec l'application de la dernière phase des hausses de salaires et quand les pertes de revenus dues aux grèves auront épuisé leurs effets ;

— de l'investissement productif du fait des mesures de détaxation fiscale récemment intervenues. L'impulsion ainsi acquise devrait développer ses effets dans les premiers mois

du début de 1969, avec une progression assez homogène des diverses industries, sauf le bâtiment, les travaux publics et les secteurs annexes.

En dépit de l'optimisme autorisé, deux problèmes dont les données dépassent largement le cadre conjoncturel restent toutefois en suspens : on peut redouter que le redressement partiel des comptes des entreprises dans les prochains mois ne permette ni de limiter la pénétration des produits et la détérioration du compte extérieur de la France, aggravée par l'accroissement des importations imputable à la reprise, ni d'enrayer de façon décisive la progression du chômage réel.

2° L'industrie automobile.

A. — Evolution de l'industrie automobile française.

Depuis un an, les chiffres de production en nombre (tous véhicules) ainsi que les chiffres d'exportation sont les suivants, tant pour la France que pour les deux principaux pays constructeurs du Marché commun, Allemagne et Italie (les résultats de juillet et août pour ces deux pays ne sont pas encore connus avec certitude) :

	PRODUCTION			EXPORTATION		
	France.	Allemagne.	Italie.	France.	Allemagne.	Italie.
Septembre 1967.....	160.992	253.001	146.189	53.915	150.540	34.305
Octobre 1967.....	171.026	260.825	136.424	65.587	146.779	40.405
Novembre 1967.....	172.026	248.467	128.287	57.018	146.520	42.956
Décembre 1967.....	167.515	203.013	82.146	58.631	150.119	33.741
Janvier 1968.....	188.147	270.572	124.787	73.767	147.091	43.787
Février 1968.....	180.225	260.535	146.558	73.650	154.418	52.431
Mars 1968.....	183.600	261.683	143.378	78.489	165.089	49.997
Avril 1968.....	183.967	256.504	135.998	76.353	156.832	44.840
Mai 1968.....	97.214	283.482	158.568	37.877	171.089	55.282
Juin 1968.....	68.794	238.885	150.857	35.016	147.433	50.722
Juillet 1968.....	191.589			78.455		
Août 1968.....	22.800			23.604		
Totaux	1.787.940			712.362		

Sur le plan français, la comparaison de ces chiffres avec les chiffres correspondants de la période s'étendant de septembre 1966 à août 1967 montre que, depuis le mois de septembre 1967 jusqu'au mois d'août 1968, la production française était en net progrès, chaque mois étant supérieur au mois correspondant de l'année antérieure. Les événements de mai-juin ont arrêté cette progression mais très provisoirement, car dès le mois de juillet la production était de nouveau très supérieure à celle de 1967 (il est vrai que juillet 1967 avait été marqué par une fermeture « technique » de Simca). Mais les chiffres d'exportation montrent que la marche en avant avait repris en octobre 1967 pour s'accélérer en janvier 1968. Il en résulte que, pour les quatre premiers mois de 1968, la progression de la production était due avant tout à la progression très importante de nos exportations alors que le marché intérieur restait relativement déprimé. Ici encore, les événements de mai-juin ont tout arrêté mais la reprise s'est faite sentir dès le mois de juillet, nos constructeurs ayant fait de très gros efforts pour ne pas perdre leurs clients extérieurs. Le chiffre des exportations de septembre 1967 à août 1968 (712.362) est à comparer à celui de septembre 1966 à août 1967 (643.529) ; la hausse est supérieure à 10 %.

Ces résultats sont d'autant plus remarquables que trois des grands pays constructeurs, U. S. A., Allemagne et Grande-Bretagne, ont retrouvé le haut niveau de production qu'ils avaient perdu en 1966-1967 et que la production italienne, qui avait progressé de 20 % pendant cette même période, a encore, mais très légèrement, il est vrai, continué à croître. On peut signaler également que, sur le plan de la voiture particulière, le Japon, parti de zéro, a connu un développement extraordinaire (50 % de plus chaque année).

Il résulte des chiffres rappelés ci-dessus que la situation actuelle de l'automobile française est excellente. D'une part, les événements de mai n'ont pas entamé nos positions à l'extérieur, bien qu'en automobile tout marché d'exportation ne puisse être que fragile et, d'autre part, la masse salariale complémentaire dégagée par les accords de Grenelle a permis une relance du marché intérieur déprimé depuis de nombreux mois. Il est vrai que cette relance touche plus le marché de la voiture moyenne ou petite que celui de la grosse voiture.

B. — *Perspectives.*

Sur le plan des perspectives, la situation est plus incertaine. Il est encore trop tôt pour pouvoir déterminer si la reprise actuelle du marché intérieur est un feu de paille ou est au contraire l'annonce d'un renouveau. On doit noter à ce propos l'importance croissante prise par les importations depuis le début de 1968. Les immatriculations de voitures étrangères, pays par pays, en distinguant les voitures particulières et commerciales et les véhicules utilitaires, ont évolué comme suit :

Immatriculations de voitures étrangères en France.

	ANNEE 1967		8 MOIS 1968	
	Voitures particulières.	Véhicules utilitaires.	Voitures particulières.	Véhicules utilitaires.
Allemagne	90.424	8.742	71.819	7.971
Italie	62.301	3.240	54.734	2.406
Grande-Bretagne	22.247	1.493	19.180	989
Pays-Bas	5.131	616	7.922	548
Suède	2.165	625	1.409	526
U. S. A.....	2.079	553	1.029	290
Belgique	0	268	»	149
Tchécoslovaquie	733	99	1.142	42
Autriche	10	27	2	13
Japon	2.651	»	4.984	2
U. R. S. S.....	296	»	145	»
Israël	1	»	»	»
Ensemble	188.038	15.663	162.568	13.178
Dont C. E. E.....	157.856	12.866	134.677	11.316

Si, globalement, c'est l'Allemagne qui demeure en tête, il est important de noter que Fiat reste, et de loin, le premier importateur en France. Il faut noter également les progrès très spectaculaires du Japon. Le phénomène était déjà très sensible au début de 1968. On conçoit donc qu'une des premières mesures prises après les événements de mai aient été de continger les importations de véhicules pour éviter que les constructeurs étrangers ne prennent systématiquement la place de nos propres constructeurs.

Toutefois, les mesures prises ont été suffisamment libérales (contingent portant seulement sur la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 1968 et volume des importations correspondant à celui de la même période de 1967, majoré de 15 % pour les voitures particulières et de 10 % pour les véhicules utilitaires) pour que les courants commerciaux créés ne soient pas handicapés. Il faudra attendre les résultats de la fin de l'année pour savoir si ce courant continue ou se stabilise à un niveau acceptable.

Du point de vue du développement des exportations françaises, la concurrence internationale sur les marchés extérieurs s'annonce de plus en plus dure. Sur le plan européen, face aux progrès constants de Fiat, à la fusion en Angleterre de British Motor Corporation et Leyland dans B. L. M. C., *on peut se poser des questions sur l'avenir de l'automobile française.* Sa compétitivité encore solide risque en effet d'être ébranlée par la vague de concentrations qui soulève l'ensemble du secteur. La France s'est sans doute déjà engagée elle aussi dans cette direction : le rapprochement entre Renault et Peugeot semble donner des résultats encourageants ; la création d'une usine commune est prévue dans la région du Nord-Pas-de-Calais. Mais les remous soulevés par l'accord Fiat-Citroën ont montré qu'un regroupement à plus large échelle des firmes automobiles nationales ne pouvait être envisagé à l'heure actuelle.

En fait, sous la pression croissante de la puissance américaine qui contrôle d'ores et déjà plus du quart de la production européenne, la réorganisation de l'industrie automobile est appelée à dépasser le cadre trop étroit des économies nationales pour devenir une affaire européenne.

3° L'adaptation de l'industrie sidérurgique.

Le V° Plan avait fixé l'objectif suivant pour l'industrie sidérurgique :

« Rendre l'industrie sidérurgique compétitive sur le plan international dans des conditions régulières de concurrence ; dans ce but, renforcer, d'une part, la capacité concurrentielle des entreprises par un effort énergique d'abaissement des prix de revient, d'amélioration de la qualité, de rationalisation de la production et une réorganisation systématique des structures y compris par la fusion d'entreprises et la fermeture d'usines ou d'ateliers non rentables, assurer, d'autre part, à cette industrie des conditions d'exploitation comparables à celles dont bénéficient les sidérurgies concurrentes, notamment quant au coût de l'énergie et des transports. »

Qu'en est-il à la fin de l'année 1968 ?

A. — *La structure actuelle de la sidérurgie française.*

La structure de la sidérurgie française est actuellement très différente dans le domaine des aciers spéciaux et dans celui des aciers ordinaires.

a) *Les aciers ordinaires* : le plan professionnel a permis la constitution d'un seul groupe en Lorraine. Elle est donc maintenant dominée par deux groupes importants :

— Usinor, d'une part ;

— Wendel-Sidelor et ses filiales Sollac et Sagilor, d'autre part.

Ces deux groupes assurent plus de 70 % de la production française d'acier brut.

Les autres sociétés produisant des aciers courants, la Société Métal de Normandie, la Société des Hauts Fourneaux de la Chiers et les usines françaises de la société belge Cockerill-Ougrée-Providence n'ont produit, en 1967, que 2 millions et demi de tonnes contre 13,9 pour les deux premiers groupes.

Les caractéristiques de ces sociétés productrices sont les suivantes :

	EFFECTIFS ouvriers.	CHIFFRE d'affaires.	PRODUCTION
			(En milliers de tonnes.)
Wendel-Sidelor	39.747	3.750	7.742
Usinor	23.562	2.832	6.202
Métallurgique de Normandie..	3.765	475	682
Chiers	4.572	508	805
Cockerill-Ougrée-Providence ..	4.637	301	794

b) *Les aciers spéciaux* : la structure de la profession est beaucoup plus complexe. Les produits fabriqués sont plus variés et la dispersion géographique des usines beaucoup plus grande.

D'autre part, les sociétés produisant ces aciers ont souvent d'autres activités (mécanique ou chimie).

La production d'aciers spéciaux n'est que de 1,8 million de tonnes, soit 9 % de la production totale d'acier brut, mais le chiffre d'affaires correspondant, de l'ordre de 2,2 milliards de francs, représente près de 20 % du chiffre d'affaires de la sidérurgie.

Les sociétés les plus importantes et leur production en 1967 ont été les suivantes :

La Société des aciéries de Pompey..	347.000 tonnes d'acier.		
La Compagnie des ateliers et forges de la Loire.....	345.000	—	—
Ugine-Kuhlmann	363.000	—	—
Société des forges et ateliers du Creusot	325.000	—	—

Cette année, la production totale d'aciers ordinaires et d'aciers spéciaux dépassera les 20 millions de tonnes, soit une augmentation de 2 à 3 %. Globalement, la sidérurgie française exporte près de 28 % de sa production et la balance de son commerce extérieur est en excédent de 1 million de tonnes.

B. — *Evolution et perspectives d'avenir.*

Ces deux dernières années ont été particulièrement importantes pour la sidérurgie française d'un double point de vue :

— celui de l'application de la convention générale du 26 juillet 1966 ;

— celui du rétablissement d'une situation de progression après la période de stagnation des investissements.

En ce qui concerne les structures, un plan professionnel a été mis en place dans le cadre de la convention générale, conclue entre l'Etat et la profession sidérurgique.

A ce jour, onze conventions particulières d'application de la Convention générale ont déjà été signées entre l'Etat et les sociétés sidérurgiques suivantes : Usinor, Sacilor, Sollac, de Wendel, Sidelor, Mosellane de sidérurgie, Métallurgique de Normandie, Aciéries et Tréfileries de Neuves-Maisons, Hauts-fourneaux réunis de Saulnes et Uckange, Cockeril-Ougrée-Providence, La Chiers. Les travaux visés par ces conventions représentent 3.897 millions de francs (sur un montant total de travaux de 4.500 millions de francs figurant dans la Convention générale). Les travaux engagés à la fin de 1967 représentent 63,7 % de ce montant ; fin 1968, la proportion devrait passer à 78 %. Sur les 2.700 millions de francs de prêts du F. D. E. S. prévus, 1.372 millions ont à ce jour été accordés.

Le prix des combustibles en provenance des houillères françaises ou de Covesar a été aligné en baisse sur les prix d'approvisionnement en combustibles des sidérurgies concurrentes.

Dans le secteur des aciers ordinaires, la fusion en une seule société « Wendel-Sidelor » des trois sociétés de Wendel, Sidelor et Société mosellane de sidérurgie a conduit à la constitution d'un groupe très important, d'une taille qui lui permet d'aborder dans les meilleures conditions les problèmes de rationalisation, de modernisation de la sidérurgie lorraine.

Dans le secteur des aciers spéciaux, un regroupement est également en cours. Il concerne huit entreprises principalement dans le Midi, mais aussi dans le Nord et l'Est. Déjà la concentration entre Le Creusot et Imphy est réalisée. De longues négociations ont abouti à la reprise de la Société des aciéries de Pompey par un groupe comprenant : Ugine-Kuhlmann, Châtillon - Commentry - Neuves-Maisons, Compagnie des ateliers et forges de la Loire, Société des forges et ateliers du Creusot, La Chiers et Rochling. Le plan professionnel des aciers spéciaux sera mis définitivement au point dans les prochains mois.

Des contrats de spécialisation, d'arrêt d'activité ou de regroupement d'ateliers ont été signés concernant notamment les aciers inoxydables et les produits plats. D'autres accords vont intervenir qui permettront une rationalisation certaine.

La courbe des investissements, longtemps décroissante a opéré un net redressement (945 millions de francs en 1967 contre 775 millions en 1966, soit une augmentation de près de 22 %). Pour l'année 1968, provisoirement ralenti ou interrompu du fait des événements, les investissements atteindront 1.200 millions de francs, c'est-à-dire qu'ils seront en accroissement de 27 % sur l'an dernier et de 55 % par rapport à 1966.

Pour mener à bien cette politique d'investissement, le groupement de l'industrie sidérurgique a procédé récemment à l'émission d'un emprunt Acier d'un montant de 450 millions de francs.

*
* *

Malgré les résultats satisfaisants de l'année écoulée et bien que la sidérurgie française aborde 1969 avec des structures renforcées, l'inquiétude n'est pas écartée dans l'avenir.

L'alourdissement des charges imposées à l'économie par les événements de mai-juin ne peut se résorber sans difficultés en maintenant le niveau des prix. Or, la concurrence est âpre à l'intérieur du Marché commun et le protectionnisme américain freine les exportations d'acier français aux États-Unis.

Il est donc nécessaire de développer le complexe sidérurgique de Dunkerque pour aboutir à un doublement de sa capacité actuelle.

Il faut également aboutir à la création d'un deuxième complexe sidérurgique sur l'eau. Après de sérieuses études deux centres semblent, sur le plan technique, présenter des avantages analogues : Le Havre et Marseille.

Sans doute, ce sont des préoccupations d'un ordre politique supérieur qui imposeront finalement la décision. Mais il est important d'aller vite afin de nous situer favorablement par rapport à nos concurrents.

4° Le renforcement des structures industrielles françaises.

A. — Les objectifs du V° Plan.

Le V° Plan de développement économique et social avait mis l'accent sur la contribution de l'industrie au développement économique : « C'est sur elle que repose en grande partie la possibilité de développer la production dans la stabilité et de maintenir le plein emploi de la population active ». Et M. Pierre Massé, alors Commissaire général du Plan, avait déclaré à la fin de l'année 1965 : « Notre entrée sans esprit de retour dans l'univers de la compétition aura cette conséquence que la Nation et son industrie gagneront ou perdront ensemble le combat pacifique qui va se livrer ». C'est pourquoi les pouvoirs publics ont entendu poser dans le V° Plan les bases d'une politique de développement industriel à moyen et à long terme et marquer, par des décisions concrètes, leur volonté d'apporter à l'industrie un soutien actif dans la période critique qu'elle traverse.

Alors que le V° Plan en est à mi-parcours, un rapport sur « les problèmes posés par l'adaptation du V° Plan » à la suite des événements de mai, fait notamment le point en matière de politique industrielle.

« Le V° Plan avait déjà attiré l'attention sur les caractéristiques de l'industrie française et en avait notamment souligné les principales faiblesses.

« Les grèves et les hausses de salaires de mai et juin ont, depuis lors, aggravé les handicaps dont souffrait notre industrie et singulièrement accusé les traits du diagnostic.

« Un renforcement des structures de l'industrie française s'est sans doute amorcé depuis plusieurs années, mais le retard acquis par rapport aux principaux concurrents étrangers ne semble pas s'être résorbé : la dimension moyenne des entreprises françaises reste faible et le nombre des groupes français de taille internationale extrêmement limité. »

B. — *Les regroupements réalisés.*

De fait, d'importants accords de fusion, de concentration ou d'association ont été réalisés en France au cours des trois dernières années (1).

(1) Rappelons pour mémoire :

Dans la construction électrique :

- l'accord qui a réuni la société Thomson-Houston et Hotchkiss-Brandt ;
- le regroupement entre la Continental Edison, Ribet-Desjardins et Sonneclair ;
- l'absorption de Neyrpic par Alsthom ;
- le regroupement de certaines activités (composants électroniques) de la Compagnie générale d'électricité, de la Compagnie française Philips et de la Radiotechnique au sein d'une même société.

Dans l'industrie mécanique :

- l'association entre Babcock et Wilcox, les Chantiers de l'Atlantique et Fives-Lille-Cail.

Dans l'industrie automobile :

- l'absorption de Berliet par Citroën ;
- les accords Renault-Peugeot.

Dans l'industrie alimentaire :

- la réunion de Gervais et de Danone, la fusion de Goulet-Turpin avec la Ruche moderne et l'Economie moderne.

Dans l'industrie textile :

- la fusion entre la Lainière de Roubaix et les Etablissements François Masurel de Tourcoing.

Dans l'industrie chimique ou électrométallurgique :

- les fusions entre Kuhlmann, Ugine et Produits azotés, Boussois et Souchon-Neuvesel, Péchiney et Tréfinmétaux, ainsi qu'entre les deux entreprises publiques qu'étaient l'O.N.I.A. et les Mines domaniales de potasse d'Alsace devenues Entreprise minière et chimique, enfin le rapprochement entre les Charbonnages de France et les Produits chimiques d'Auby.

Sur le plan financier :

- l'accord entre la société Schneider, le Groupe Empain et la Banque de l'Indochine, celui entre la Compagnie de Suez et la Compagnie de Pont-à-Mousson, la fusion enfin, entre le Comptoir National d'Escompte et la B. N. C. I. devenus Banque Nationale de Paris.

Dans l'industrie sidérurgique :

- la concentration entre Usinor et Lorraine-Escaut, ainsi que la fusion entre Sidelor, la société de Wendel et la Société Mosellane de Sidérurgie.

Les plus récents concernent :

1° Le rapprochement entre le groupe Thomson-Brandt et la société Claret (1), la poursuite du rapprochement entre ce même groupe et la Compagnie générale de télégraphie sans fil (C. S. F.), enfin, l'apport à Thomson-Brandt par Sud-Aviation de son département électroménager ;

2° L'apport par Stein et Roubaix, premier constructeur français de chaudières de centrales thermiques, d'une partie de ses activités à la société Alsthom (2) ;

3° Le regroupement annoncé entre Péchiney—Saint-Gobain et Ugine-Kuhlmann dans le domaine des engrais (3) ;

4° Le développement de la coopération entre Renault et Peugeot par la construction d'une usine commune sur la zone industrielle de Drouvin (Pas-de-Calais).

D'autres accords concernent à la fois des sociétés françaises et des sociétés étrangères.

(1) Communiqué publié le 25 septembre 1968 :

« Les pourparlers engagés entre Thomson-Brandt et le groupe Claret viennent d'aboutir à un accord. Aux termes de cet accord, la direction générale du groupe Claret sera assurée par les responsables de la branche « grand public » de Thomson-Brandt, les diverses autres sociétés du groupe Claret conservant leur personnalité juridique.

« Le regroupement de ces deux sociétés de l'électroménager français, qui emploient dans ce secteur quinze mille personnes et réalisent un chiffre d'affaires consolidé d'environ 1,5 milliard de francs, situe le nouvel ensemble au tout premier rang des entreprises européennes dans ce domaine (réfrigérateurs, machines à laver, chauffage, cuisine, récepteurs de télévision et radio) et lui donne la dimension internationale.

« Vivement souhaité par les pouvoirs publics, ce regroupement bénéficiera de toutes les mesures d'aides aux concentrations et de celles prises récemment pour favoriser l'expansion économique. »

(2) Communiqué publié le 13 novembre 1968 par les deux sociétés :

« La société Stein et Roubaix, qui a déjà transféré à sa filiale Stein Surface ses activités de fours industriels, va devenir un holding. Un récent conseil d'administration a décidé de proposer à une prochaine assemblée générale extraordinaire d'apporter à une nouvelle filiale Stein Industrie (...) ses autres activités industrielles, et en particulier son fonds de commerce et ses moyens d'étude et de production de chaudières thermiques, d'installations d'incinération d'ordures, de traitement d'eaux usées, de broyage et de séchage, d'échangeurs et circuits auxiliaires pour les industries pétrochimiques et nucléaires.

« La société Alsthom recevra ensuite de Stein et Roubaix une participation majoritaire dans Stein Industrie (...).

« Par cette opération, les activités chaudières et échangeurs des deux sociétés Alsthom et Stein et Roubaix, qui faisaient depuis longtemps l'objet d'accords de coopération, se trouveront très étroitement réunies et coordonnées. » (...)

(3) Communiqué diffusé le 15 novembre 1968 par Péchiney—Saint-Gobain :

« Les deux sociétés étudient actuellement une opération de regroupement dans le domaine des engrais. Elle s'effectuerait dans le cadre d'une association à parts égales mettant en commun les activités industrielles et commerciales des deux groupes, en vue de réaliser, au sein d'un ensemble qui serait l'un des plus importants du Marché commun, les possibilités de rationalisation et de développement susceptibles de mieux affronter la concurrence internationale. »

Le plus connu, celui qui a fait couler le plus d'encre, est *l'accord Fiat-Citroën* (1). Au prix de quelques concessions, la détermination des deux partenaires européens a prévalu sur les réticences du Gouvernement français : le constructeur italien disposera de 15 % du holding de l'entreprise française.

Mais d'autres associations moins fracassantes n'en revêtent pas moins une importance considérable :

— un large accord de coopération a été passé au début d'octobre 1968 entre « Hoechst », première entreprise de l'industrie pharmaceutique allemande, et « Roussel-Uclaf », deuxième fabricant français de produits pharmaceutiques (derrière Rhône-Poulenc) ;

— Thomson-Brandt a racheté la participation de la General Electric dans une société de composants électroniques, la Société européenne de semi-conducteurs (S. E. S. C. O.) (2). Cette opération se situe dans le « Plan de composants » (ou plan de la micro-électronique) complémentaire du « Plan calcul » élaboré entre les Pouvoirs publics d'une part, Thomson-Brandt et C. S. F. d'autre part. Dans ce cadre, l'Etat s'est engagé à accorder aux entreprises signataires des crédits annuels de recherche de l'ordre de 20 millions de francs pendant deux ans et une somme au moins égale au cours des trois années suivantes ;

— la société « Carbonisation entreprise et Céramique », filiale de la Compagnie des Compteurs, va acquérir la majorité du capital de la société allemande Keramag, première entreprise de République fédérale pour la fabrication de céramique sanitaire. Ensemble, les deux sociétés deviennent le premier fabricant européen dans ce secteur.

(1) Communiqué diffusé le 25 octobre 1968 par les deux firmes Fiat et Citroën :

« En vue d'un meilleur développement de l'automobile en Europe, Citroën et Fiat ont établi un accord d'étroite coopération dont communication a été donnée aux autorités des deux pays.

« Cet accord prévoit la création d'un organisme commun à composition paritaire qui devra assurer la coordination des activités d'études et de recherches. Cette coordination se propose d'améliorer l'efficacité technique et commerciale de chacune des deux entreprises et de leur assurer une plus grande compétitivité sur les marchés.

« Dans cette perspective... les deux sociétés sont également convenues de l'opportunité de compléter leur accord technique par un accord financier... »

(2) Communiqué du 17 octobre 1968 diffusé par Thomson-Brandt :

« Faisant suite à des pourparlers qui se poursuivaient déjà depuis un certain temps, un accord vient d'être signé à New York entre la General Electric et la compagnie Thomson-Brandt.

« Aux termes de cet accord, la Thomson-Brandt a racheté à la General Electric la part de 49 % que cette société détenait dans la Société européenne de semi-conducteurs (S. E. S. C. O.).

« Le groupe Thomson-Brandt devient ainsi propriétaire à 100 % de la S. E. S. C. O. dont les activités seront concentrées et rationalisées avec celles de la C. O. S. E. M., filiale de C. S. F., dans le cadre du Plan calcul. »

Il y a donc un incontestable essai de remodelage de l'industrie française facilité par les incitation des Pouvoirs publics mais freiné par les handicaps qui continuent à peser sur l'industrie française.

C. — *Les incitations des Pouvoirs publics.*

Les Pouvoirs publics se sont, en effet, efforcés d'encourager à réaliser des concentrations lorsqu'elles sont jugées indispensables. Leur action a consisté à provoquer des regroupements d'entreprises à l'intérieur des différentes branches de l'industrie et à lever les obstacles que ceux-ci peuvent rencontrer ou à faciliter la solution des problèmes financiers inhérents à tout effort de concentration.

L'action de l'Etat en faveur de la concentration s'est exercée essentiellement par l'établissement d'un cadre législatif favorable aux fusions, notamment en matière fiscale, et par le concours du F. D. E. S. et des organismes publics aux opérations de restructuration, qu'il s'agisse de favoriser les contacts entre sociétés ou d'accorder des facilités particulières de crédit.

Les mesures à caractère juridique et fiscal qui ont été prises sont les suivantes :

— création d'un cadre juridique nouveau destiné à faciliter les regroupements d'entreprises : le *Groupement d'intérêt économique*, formule intermédiaire entre l'association de la loi de 1901 et la société commerciale (1) ;

— assouplissement (en vue de faciliter les fusions), dans le respect des parties, de la défense des intérêts des obligataires de la société absorbée (2) ;

— établissement d'une franchise de quatre ans dans les délais de réintégration des plus-values de fusion dans les bénéfices imposables des sociétés absorbantes ;

— possibilités d'étalement sur quatre ans de l'imposition au taux réduit de 10 % des plus-values à long terme afférentes aux éléments amortissables des sociétés absorbées ;

— exonération de l'imposition de 8 % sur les plus-values réalisées à l'occasion de cession de droits sociaux, lorsque ces droits appartiennent à des dirigeants de sociétés dont la participation aux bénéfices est supérieure à 25 % ;

(1) Ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967. Décret n° 68-109 du 2 février 1968. Décret n° 68-630 du 9 juillet 1968.

(2) Ordonnance n° 67-834 du 28 septembre 1967.

— report de la taxation des bénéfiques en sursis d'imposition ainsi que des plus-values latentes lors de la transformation d'une société de capitaux en société de personnes ;

— en cas de reconversion d'activité, dans les zones insuffisamment développées, étalement sur dix ans (au lieu de cinq) de la taxation des plus-values à court terme dégagées à l'occasion de la cession d'éléments d'actif précédemment affectés à l'ancienne activité des entreprises industrielles (1).

En outre, l'action du Gouvernement en faveur des zones en cours de conversion a été renforcée au cours de l'année 1968 par la distribution d'une dotation exceptionnelle de 250 millions affectée au Fonds de développement économique et social pour aider les programmes d'investissement effectués dans ces régions. La Délégation de l'aménagement du territoire s'est assurée la collaboration du Ministère de l'Industrie pour l'étude des dossiers déposés par les entreprises capables de créer des emplois dans les zones à économie rurale dominante et dans les zones de conversion industrielle (bassins miniers du Pas-de-Calais, bassins ferrifères et houillers de Lorraine, bassins sidérurgiques et miniers de la Loire et du Gard).

Ces prêts viennent s'ajouter aux autres formes d'aide actuellement attribuées aux entreprises (primes d'adaptation, en particulier).

Enfin, des mesures récentes ont été prises en vue de soutenir l'investissement et l'emploi et devraient se traduire par un allègement notable des charges fiscales et financières des entreprises dont les ressources propres, disponibles pour l'autofinancement, s'en trouveront accrues.

Il convient également d'insister sur les possibilités offertes par l'application des « contrats de programme » qui redonne pratiquement aux entreprises la maîtrise de leurs prix, à condition de ne pas en abuser, tout en facilitant l'examen concerté des problèmes les plus préoccupants pour chaque profession.

Il convient aussi de considérer comme très significatives les dispositions étudiées actuellement pour faire en sorte que les prix des marchés publics soient fixés selon des règles qui laissent aux fournisseurs une plus large part du bénéfice procuré par leurs efforts de productivité.

(1) Ordonnance n° 67-834 du 28 septembre 1967.

A côté de ces dispositions d'ordre général, il faut également noter les mesures spécifiques que sont l'aide à la recherche technique et les contrats d'industrialisation. Le Ministère de l'Industrie attache une importance particulière à l'efficacité des centres techniques professionnels et a chargé un groupe de travail, spécialisé dans la recherche industrielle collective, de déterminer les mesures nécessaires pour rendre aussi important que possible leur impact sur la *compétitivité des entreprises*.

Les interventions gouvernementales en matière de recherches techniques sont de deux catégories : l'aide technique, les contrats d'étude.

L'aide technique directe que les établissements de recherche industrielle collective dispensent aux entreprises, grâce à des subventions du Ministère de l'Industrie, se traduit par la diffusion dans les usines des procédés techniques modernes. Ces consultations techniques sont surtout utiles pour les petites et moyennes entreprises réparties sur l'ensemble du territoire.

Outre cette « irrigation » des professions par les découvertes techniques, l'aide technique directe permet aux centres de recherche collective de recueillir des informations sur les besoins de leurs adhérents, ce qui est particulièrement appréciable pour les professions très dispersées. Les petites et moyennes entreprises font largement appel aux services de la recherche technique.

Les études confiées par convention du Ministère de l'Industrie à des organismes de recherche ont des objectifs à plus long terme mais doivent conduire à des débouchés industriels. Certaines de ces études sont demandées par l'administration pour l'établissement de réglementations ou l'examen de problèmes techniques d'intérêt majeur pour le progrès de telle ou telle activité. D'autres, beaucoup plus nombreuses, sont entreprises selon un programme établi en liaison avec les directions techniques du Ministère de l'Industrie, dans l'intérêt général d'une profession. Ces contrats d'études qui s'étendent le plus souvent sur plusieurs années et nécessitent une continuité de l'effort financier, ont souvent donné lieu à des prises de brevets. (Au cours de ces quatre dernières années, l'Institut d'optique, par exemple, a déposé 21 brevets et le Laboratoire central des industries électriques 16.)

Enfin, afin de favoriser le développement d'une industrie française indépendante et compétitive de la microélectronique

c'est-à-dire des circuits intégrés, des *contrats d'industrialisation* ont été passés entre les pouvoirs publics et l'industrie privée (1).

Mais, à côté de ces incitations deux problèmes fondamentaux se posent : la dégradation des marges bénéficiaires des entreprises françaises, le financement des opérations de restructuration de l'industrie française.

D. — *La dégradation des marges bénéficiaires des entreprises industrielles françaises.*

Les entreprises françaises ne disposent, pour la plupart, que de marges bénéficiaires inférieures à celles de leurs concurrentes étrangères les plus puissantes. Si l'on compare la situation entre 1966 et 1967, on constate que les marges bénéficiaires continuent de baisser (— 11 % en 1967) malgré une réduction des effectifs et une progression des ventes.

Les raisons de cet état de fait sont multiples :

— sur le plan général, malgré les progrès accomplis au cours de ces dernières années, de nombreuses branches industrielles ne sont pas suffisamment concentrées, les frais généraux doivent donc être étalés sur des volumes de production trop faibles, tandis que les techniques modernes de gestion ne sont pas encore assez développées et l'organisation générale des entreprises est trop souvent déficiente. Il en résulte notamment que les décisions fondamentales concernant la programmation des investissements, l'orientation des productions, les modes de commercialisation sont prises souvent de façon trop empirique, sans recours aux instruments d'analyse qui permettraient d'évaluer avec une certaine précision leur influence sur la rentabilité financière ;

— par ailleurs, le manque de mobilité professionnelle constitue aussi une limite d'élasticité qui se révèle souvent gênante pour l'adaptation des entreprises aux fluctuations d'un marché concurrentiel ;

— en outre, il apparaît que le milieu environnant s'adapte trop lentement aux exigences de compétitivité d'une économie industrielle avancée. Qu'il s'agisse des transports, des infrastructures et des équipements collectifs, du cadre législatif et régle-

(1) Aux termes d'une « convention de microélectronique » passée entre Thomson-Brandt, la « Compagnie générale de Télégraphie sans fil » (C. S. F.) et la Compagnie générale de semi-conducteurs (C. O. S. E. M.), cette dernière doit bénéficier au titre des contrats d'industrialisation d'une aide de 20 millions de francs par an de 1968 à 1972.

mentaire, des concours procurés par le secteur bancaire, il est certain qu'un effort important reste à fournir pour réduire dans une mesure plus radicale des obstacles qui s'opposent au développement des activités productrices.

— mais, surtout « depuis le début de l'exécution du V^e Plan, les charges des entreprises ont progressé, en raison notamment de l'augmentation des cotisations sociales, puis de l'incidence des événements de mai. Si cette progression se poursuivait, elle risquerait, soit d'entraîner une réduction de l'effort d'investissement qui doit être le moteur de l'expansion, soit une détérioration accrue de la situation des entreprises. Une extrême modération dans ce domaine est donc indispensable... Dans un tel contexte, un redressement de la situation actuelle passe par un certain allègement des charges des entreprises...

Mais, au-delà de ces mesures à caractère essentiellement conjoncturel, il paraît nécessaire d'avoir une vue plus claire et plus précise sur le niveau réel des charges, de toute nature, supportées par l'industrie française, sur leur évolution au cours des dernières années et sur la situation de nos entreprises, en ce domaine, par rapport à celles de nos principaux concurrents étrangers. L'insuffisance du diagnostic et l'absence d'une telle comparaison rendent en effet plus difficile et plus aléatoire la prise de certaines décisions économiques et, en raison des opinions divergentes qui se manifestent à ce sujet, affectent l'état des relations entre le monde industriel et les pouvoirs publics.

Une telle étude devrait, en dépit de ses difficultés, être engagée dans les plus brefs délais ; elle pourrait déboucher sur l'établissement d'un « tableau de bord » des différents secteurs et des grandes entreprises françaises » (1).

Quant aux structures de financement des investissements des entreprises industrielles et commerciales, elles se sont dégradées au cours des deux premières années du Plan, par accroissement de l'endettement des entreprises et réduction de l'autofinancement. Mais « on peut se demander si les moyens et les structures de financement sont adaptés à la nécessaire restructuration de l'industrie française ». Ne devrait-on pas disposer d'organismes qui puissent intervenir efficacement pour le financement d'opérations de concentration ou de restructuration industrielle avec des capitaux appropriés et un état-major qualifié ?

(1) Cf. Rapports sur les problèmes posés par l'adaptation du V^e Plan, page 39.

5° La création éventuelle d'un Institut national d'investissement.

Après les affaires Bull et Simca, le récent accord Fiat-Citroën vient opportunément de démontrer que l'Etat n'a pas à l'heure actuelle les moyens d'éviter une alternative fâcheuse : ou bien laisser contrôler par l'étranger des secteurs importants de l'industrie, ou bien abandonner à elle-même l'industrie privée.

A moins de se condamner à l'immobilisme dans des cas semblables, l'Etat devrait, semble-t-il, se donner les moyens de définir et de mener une politique industrielle cohérente, sur le plan des relations économiques internationales et, à l'intérieur du pays, sur le plan de ses rapports avec le secteur privé.

Une société de participations d'Etat analogue à celles qui existent, dans des contextes et sous des formes divers, en Italie, en Espagne, en Grande-Bretagne depuis quelques mois, ne pourrait-elle être l'instrument privilégié d'une telle politique ? Sa création doterait en effet l'Etat d'un moyen d'intervention dans l'économie plus direct que la planification, la réglementation, les incitations de tous ordres, et plus souple que la nationalisation.

M. Chalandon, alors qu'il était ministre de l'industrie, reprenant un projet cher à M. Jeanneney, l'un de ses prédécesseurs, s'est prononcé en faveur de la création d'un Institut national d'investissement, « seule formule pour opérer une mutation rapide dans un pays où les exigences sociales excluent le chômage massif et où les traditions économiques ne laissent pas espérer un très grand rôle des initiatives privées ». Cet institut permettrait à l'Etat d'intervenir directement comme investisseur, mais en respectant les lois du marché et de l'entreprise privée. M. Simon Nora aborde le problème sous un angle favorable dans son récent rapport sur les entreprises nationalisées en France.

Pourtant, aucune initiative concrète en la matière n'a encore été prise par les Pouvoirs publics. Les difficultés pratiques ne sont certes pas négligeables. Mais il semble que la volonté politique fasse défaut aux milieux dirigeants, les uns méfiants à l'égard de l'ingérence croissante de l'Etat dans les affaires privées, les autres traumatisés par les problèmes de gestion de certaines entreprises nationalisées.

L'opportunité de la mise en œuvre d'une société de participation d'Etat dépend en effet de la réponse qu'il convient d'apporter à deux questions fondamentales : l'Etat saura-t-il se comporter en capitaliste loyal ? Le financement d'une telle institution sera-t-il possible sans grever trop lourdement le budget de l'Etat et sans peser sur un marché financier déjà étroit ?

De ce double point de vue, les expériences étrangères sont instructives.

La Commission des Affaires économiques du Sénat a effectué au début de cette année *deux missions, l'une en Italie, l'autre en Espagne*. Ses deux rapports d'information mettent l'accent sur l'originalité de l'expérience de ces pays en matière d'investissements publics. Le dynamisme de l'Institut pour la reconstruction industrielle italien, dont les Britanniques se sont inspirés en instituant l' « Industrial réorganisation corporation » suscite un intérêt croissant dans les milieux politiques et industriels français.

Une brève étude des expériences étrangères, préalablement à un examen plus approfondi du problème français, permettra d'identifier les avantages que présente une société de holding d'Etat et les difficultés auxquelles son fonctionnement peut se heurter, donc de mesurer à quelles conditions est soumise l'efficacité d'un tel système.

A. — LES EXPÉRIENCES ÉTRANGÈRES.

a) *L'Institut pour la reconstruction industrielle italien (I. R. I.)*.

L'I. R. I. est l'instrument d'un capitalisme d'Etat original selon lequel les pouvoirs publics ont résolument accepté les règles de l'entreprise privée.

En 1933, l'économie italienne subissait le contrecoup de la « grande dépression » et des banques d'importance nationale se trouvaient au bord de la faillite. L'Etat créa l'I. R. I. pour racheter leur capital avec vocation originale de l'administrer, puis de le restituer au secteur privé lorsque la situation économique serait rétablie, et l'I. R. I. se trouva ainsi propriétaire des participations détenues par ces banques dans l'industrie. Du fait de la guerre, non seulement la restitution de ces participations n'a pas eu lieu, mais les activités de l'I. R. I. n'ont cessé de se multiplier. L'Institut est

devenu, sans que ce fût sa vocation originelle, le véritable moteur de l'industrie italienne, soit qu'il ait apporté son soutien financier à un nombre croissant de sociétés en difficulté, soit qu'il ait pris en charge des secteurs d'intérêt national où l'entreprise privée faisait défaut. Les entreprises contrôlées par l'I. R. I., directement ou par l'intermédiaire des sociétés de financement qu'il coiffe, représentent aujourd'hui 5 % du revenu du pays et emploient plus de 300.000 travailleurs. Elles investissent à un rythme deux fois plus rapide que l'économie italienne dans son ensemble. A l'exception des hydrocarbures, domaine réservé à l'E. N. I. (1), autre société nationale en plein essor, les ramifications de l'I. R. I. s'étendent à tous les secteurs clés de l'industrie ; chantiers navals, industries mécaniques (dont Alfa Romeo), sidérurgie, compagnies de navigation, télécommunications, autoroutes, transports aériens, radio, télévision, banques (Banca commerciale Italiana, Credito Italiano, Banco di Roma).

Il y a quelques semaines seulement, le 5 octobre 1968, l'I. R. I. a pris le contrôle du trust chimique Montecatini-Edison. La fusion entre ces deux firmes n'avait pas donné les résultats escomptés. Sans détenir la majorité absolue des titres de propriété, l'I. R. I. est devenu le plus gros actionnaire de Montecatini-Edison et se trouve à la tête du plus important groupe chimique européen, avant les géants allemands. La société alimentaire Motta, aux assises familiales trop étroites, était tombée sous sa dépendance en juin, dernier.

Le dynamisme de l'I. R. I. suscite, selon les cas, l'admiration ou la perplexité des gouvernements voisins qui s'interrogent sur les raisons du succès d'une institution dont l'évolution a été dominée par l'empirisme. On peut penser que ce succès est imputable à la structure même de l'I. R. I. et aux données particulières de l'économie italienne.

— *Structure et fonctionnement.*

Bien que d'origine fasciste, le système I. R. I. s'est aisément inscrit dans la ligne de la philosophie économique de la démocratie chrétienne : décentralisation et pragmatisme caractérisent sa structure et son fonctionnement.

(1) Ente nazionale idrocarburi.

L'I. R. I. se présente comme une holding d'Etat, organisme de droit public, soumis à la tutelle du Ministère des Participations, créé spécialement à cet effet en 1956. Il est chargé de gérer les titres détenus par l'Etat dans l'industrie. Cette gestion s'exerce directement sur plusieurs banques et sur plusieurs sociétés de services, dont la radiotélévision italienne et Alitalia. Mais la plupart des entreprises rattachées au groupe ne sont contrôlées par l'I. R. I. qu'à deux degrés, par l'intermédiaire des cinq sociétés de financement dont chacune coiffe un secteur de l'industrie.

Sociétés de financement et entreprises non financières sont gérées selon les règles du droit privé. Leurs dirigeants — technocrates, hommes d'affaires, universitaires — disposent, de leur propre aveu, d'une réelle autonomie par rapport aux instances gouvernementales. L'I. R. I. ne donne que des orientations générales et laisse toute liberté d'action aux entreprises du groupe pour jouer le jeu de la concurrence et du profit. Cette attitude résolument libérale se double, lorsque nécessité oblige, du sentiment d'une mission d'intérêt public : la gestion du téléphone et de la radio, ainsi que la relance du Mezzogiorno, étrangères aux lois du marché. Hormis ces cas, où le financement repose entièrement sur les deniers publics, participations publiques et privées se mêlent en proportions variables dans le capital des sociétés dépendant de l'I. R. I.

Théoriquement, le principe du financement est séduisant : l'Etat peut retirer ses capitaux des entreprises où il les a engagés lorsque ces entreprises ont été remises à flot pour les transférer là où leur besoin se révèle ; en fait, la mobilité des capitaux publics est faible et le recours aux actionnaires privés rare.

Au départ, l'I. R. I. a bénéficié d'une dotation budgétaire remboursable progressivement, mais aujourd'hui il a recours dans une large mesure au marché financier ; il émet davantage d'obligations que d'actions et tend à faire appel aux emprunts à court terme, au prix de quelques blâmes. Surtout, le groupe a acquis une maturité suffisante pour vivre de ses propres ressources : sa rentabilité globale semble réelle, quoique le mystère demeure au sujet du montant exact de ses bénéfices. Si ceux-ci sont peu élevés relativement à l'importance des moyens mis en œuvre, du moins l'I. R. I. collecte-t-il une masse de capitaux considérable pour les orienter vers des emplois productifs conformément à l'intérêt national.

Parce qu'il peut offrir de participer au capital d'entreprises privées, limitées par leurs faibles capacités financières, l'I. R. I.

peut leur permettre de sortir d'un cadre trop étriqué et d'atteindre les dimensions de grandes entreprises modernes.

— *Données originales de l'économie italienne.*

L'I. R. I. a pu parvenir à de tels résultats grâce à la conjonction de certaines conditions favorables propres à l'économie italienne : industrialisation récente, nécessité urgente de développer le Sud, bonnes relations entre administration et grande industrie, relative légèreté de l'appareil administratif, facilités de financement enfin.

La nouveauté de l'industrialisation a évité au gouvernement italien d'avoir à supporter la charge de secteurs énergétiques en régression. Elle a permis à l'I. R. I. de prendre le contrôle de secteurs fondamentaux encore embryonnaires sans léser la propriété privée.

L'urgence de porter remède au sous-développement du Mezzogiorno est ressentie par l'Italie tout entière et la carence de l'entreprise privée a permis à l'Etat, qui trouve sur place main-d'œuvre et marché, d'investir à bon escient avec l'approbation générale. Les firmes privées suivent son exemple.

Ces deux points expliquent et illustrent l'esprit de collaboration qui semble régner en Italie entre l'Etat-entrepreneur et la grande industrie. Si les syndicats patronaux, représentant surtout les entreprises moyennes et petites, sont hostiles à l'I. R. I., les grands patrons reconnaissent son utilité. Certes, ils redoutent et respectent son dynamisme et lui reprochent d'assécher le marché financier, comme un concurrent. Mais ils ne sentent pas la pression d'autorités financières toutes puissantes, ni d'une planification déjà rôdée. La souplesse de l'I. R. I. renforce cette confiance réciproque. Elle a permis d'éviter, sauf exception (électricité, chemins de fer), la lourdeur des nationalisations et le poids d'un centralisme administratif toujours objet de méfiance.

Par ailleurs, la relative légèreté de l'appareil administratif et financier romain, l'absence de planification jusqu'à un date récente, a permis à l'I. R. I. de bénéficier d'une réelle autonomie à l'égard du pouvoir politique. Et dans la conception et la mise en œuvre du plan italien, l'I. R. I. dicterait ses volontés plutôt qu'il ne subirait les directives venues d'en haut.

Enfin, l'I. R. I. trouve de l'argent. Ses investissements sont coûteux, mais d'une part les règles de sa gestion et la multiplicité et la nature des secteurs qu'il englobe lui permettent de disposer de ressources propres non négligeables, tandis qu'il trouve sur un marché financier bien alimenté les ressources complémentaires nécessaires.

Le Gouvernement italien a donc réussi, à travers l'I. R. I., à concilier une double exigence : remplir une mission d'intérêt public, en prenant en charge des activités insuffisamment rentables pour le secteur privé, ou en contribuant à la mise en valeur du Mezzogiorno, et laisser aux entreprises qu'il contrôle une autonomie suffisante pour leur permettre de respecter les lois du marché et inspirer confiance aux industriels.

Un tel succès n'est possible, en fait, qu'au cas où le financement d'un Institut national d'investissement est indépendant du budget, c'est-à-dire lorsque ce genre d'institut a une rentabilité suffisante pour se passer de l'aide permanente de deniers publics prélevés sur les ressources budgétaires ordinaires.

Cette condition essentielle n'existe ni pour l'I. N. I. espagnole, ni pour l'I. R. C. britannique.

b) *L'I.N.I. espagnol.*

L' « Institut national de l'industrie » en Espagne n'est pas indépendant des finances publiques. Il s'agit d'un holding d'Etat, créé en 1941, voisin de l'I. R. I. mais beaucoup moins décentralisé. A l'origine ses objectifs dépendaient étroitement du contexte politique : assurer la défense de l'Etat espagnol et préserver l'autarcie économique dans la mesure du possible. Cette dernière exigence n'a pas toujours poussé les responsables de l'I. N. I. à se lancer dans des opérations économiquement rentables ni même à long terme socialement souhaitables, ce qui explique sans doute en partie les difficultés financières du groupe aggravées par la pauvreté relative de l'Espagne en capitaux et en devises.

L'I. N. I. joue néanmoins un rôle primordial dans l'industrialisation espagnole, en mariant dans presque tous les secteurs de l'industrie, capitaux publics et privés.

c) *L' I. R. C. britannique.*

Quant à l'Industrial reorganisation corporation, sa création est encore trop récente pour qu'il soit possible de former un jugement sur ses résultats. Si l'institution est loin de pouvoir prospérer sur ses propres ressources, c'est qu'elle n'a pas encore trouvé son allure de croisière. Créée en 1966 par le Gouvernement travailliste, l'I.R.C. accorde à diverses entreprises privées des crédits afin de favoriser certaines opérations de fusion ou la création d'ensembles entièrement nouveaux. A cette fin l'I.R.C. s'est vu ouvrir sur les fonds publics un crédit de 150 millions de livres. Quelques jours après sa création, elle intervenait ainsi dans l'accord Rootes-Chrysler, accordant un prêt de 3 millions de livres à la firme britannique, et obtenait de ce fait le droit de désigner l'un des membres du Conseil d'administration du nouveau groupe. Agissant discrètement, l'I.R.C. s'est déjà engagée financièrement dans de multiples opérations. Sa vocation est de jouer un rôle de charnière entre la « City » et les pouvoirs publics. De ce fait, la prudence anime ses responsables. Les relations entre la « Corporation » et le secteur privé, d'une part, le Gouvernement, d'autre part, ont évolué en sens inverse. L'I.R.C. a d'abord agi dans un véritable esprit industriel qui, en 1967, a suscité l'inquiétude du gouvernement travailliste. M. Wilson et ses ministres eurent le sentiment que l'I.R.C. ne répondait pas entièrement à la mission qu'ils avaient voulu lui voir accomplir. C'est pourquoi fut déposé un projet de loi qui, tout en conservant un rôle de premier plan à l'I.R.C., ouvrait à l'état de nouveaux modes d'intervention dans l'économie. Alors que l'I.R.C. agissait jusqu'alors par voie de prêts ou d'encouragements, ne sortait pas vraiment des mécanismes capitalistes classiques, le nouveau texte autorisait le gouvernement à prendre des participations directes et permanentes dans certaines sociétés. Cette mesure eut pour effet de susciter la méfiance des milieux d'affaires. L'I.R.C., sans faire l'objet en Grande-Bretagne d'un enthousiasme universel, illustre néanmoins un nouveau type d'instrument d'intervention pour l'Etat, susceptible d'agir efficacement sur le renouvellement des structures de l'économie britannique tout en tenant un juste milieu entre l'allégeance aux pouvoirs publics et le respect des affaires privées.

B. — LE PROBLÈME FRANÇAIS

Cette brève étude des expériences étrangères tend à confirmer les avantages d'un système de holding d'Etat, tout en permettant de mieux circonscrire les conditions de son efficacité dans la situation française.

Face à l'accroissement des missions nouvelles de l'Etat vis-à-vis du secteur industriel privé, les moyens actuels d'intervention se révèlent insuffisants. Un Institut national d'investissement qui répondrait à certaines exigences économiques contemporaines, pourrait être l'instrument privilégié d'une politique industrielle cohérente. Mais pour être efficace, un tel organisme doit respecter les règles de l'économie de marché, donc être en mesure de fonctionner sur ses ressources propres, et disposer d'une réelle autonomie par rapport aux pouvoirs publics.

En fonction de ces exigences, on peut tenter de définir les principes sur lesquels sa conception doit être fondée et comment, à partir de la situation française actuelle, un Institut national d'investissement pourrait être pragmatiquement mis en route.

La création d'un holding d'Etat pallierait l'insuffisance des moyens actuels d'intervention publics pour résoudre certains problèmes précis de l'économie française.

En effet, l'Etat, jadis protecteur ou détenteur de monopoles, est appelé de plus en plus à jouer dans l'économie, et en particulier dans le secteur concurrentiel, un rôle d'incitateur, de moteur, ou de soutien temporaire.

Les occasions d'intervention sont fréquentes :

— stimuler le lancement d'une activité ou d'une fabrication nouvelle (exemple : tube français de télévision en couleurs) ;

— faciliter les concentrations exigées par la pression de la concurrence internationale, ou la restructuration d'un secteur (exemple : vocation de l'Industrial Reorganisation Corporation britannique) ;

— venir en aide à une entreprise de dimensions familiales trop étroites pour les possibilités d'expansion qui lui sont offertes (exemple : Motta, en Italie) ;

— prendre des participations dans le capital des entreprises privées menacées d'un contrôle étranger (exemple : prise de participation par l'I. R. I. lors de la fusion de Montecatini avec la firme américaine Edison, affaire Citroën-Fiat) ;

— entreprendre les opérations conformes à la politique d'aménagement du territoire ; l'investissement direct permettrait d'obtenir des résultats plus concluants que les prêts ou bonifications d'intérêt accordés actuellement ;

— sous-tendre un effort de développement des exportations exigeant la mise en œuvre de capitaux importants.

Les multiples moyens d'intervention dont dispose l'Etat à l'heure actuelle pour agir dans le secteur industriel sont insuffisants à remplir ces missions d'un double point de vue : du point de vue de la cohérence, et du point de vue de la souplesse conjuguée avec l'efficacité.

L'action incitatrice de l'Etat dans le secteur industriel, aides, prises de participation, etc., s'exerce par l'intermédiaire de multiples canaux financiers. En conséquence les priorités sont souvent mal définies, la coordination fait défaut.

Par ailleurs, lorsque l'Etat intervient comme entrepreneur dans le secteur concurrentiel, ses méthodes de gestion restent, sauf exceptions notables, marquées par les conceptions rigides et protectrices de l'immédiat après guerre qui suscitent la méfiance des industriels et la critique de certaines autorités administratives.

En somme, une meilleure coordination des actions de l'Etat est souhaitable pour faciliter l'harmonisation de l'expansion industrielle française.

La souplesse de la holding, condition de son dynamisme, la désigne comme l'instrument d'intervention le plus adéquat. On a vu comment l'Italie et la Grande-Bretagne, qui pratiquent également la nationalisation dans les cas où elle s'avère nécessaire, ont su parallèlement mettre en œuvre de telles formules.

Mais, on l'a constaté en étudiant les expériences de holding d'Etat dans ces pays, la réussite d'une telle institution exige que soient respectées les lois du marché. Il convient donc, dans la situation française, de définir le champ d'action, les méthodes de gestion et le principe de financement qui doivent permettre à un tel organisme de bénéficier de l'autonomie nécessaire, administrative et financière, par rapport aux Pouvoirs publics

a) *Le champ d'action* d'un Institut national d'investissement doit, semble-t-il, être limité aux industries concurrentielles, la notion de concurrence devant être entendue aussi bien dans le cadre national qu'à l'échelle internationale.

Cela admis, il semblerait illusoire de vouloir transposer à l'ensemble du secteur public français les modes de gestion pratiqués par un organisme comme l'I. R. I., du moins dans l'immédiat. Le rapport Nora suggère néanmoins la création :

— « de holdings par secteurs, reprenant les participations de l'Etat dans la branche où cela paraîtrait opportun ; elles viseraient à rationaliser les entreprises publiques et à harmoniser leurs actions et éventuellement leurs structures avec celles des entreprises privées du même secteur ;

— « d'un établissement public regroupant les diverses holdings et servant de support à d'éventuelles actions nouvelles ».

Le projet est séduisant et la voie reste ouverte pour l'avenir, mais on ne peut compter voir révolutionner tout le secteur public dans les plus brefs délais selon les méthodes italiennes. Le Gouvernement supporte la charge de secteurs très déficitaires — Charbonnages, S. N. C. F., R. A. T. P., par exemple — comme la Grande-Bretagne, mais à la différence de l'Italie. Il est vraisemblable qu'une holding d'Etat regroupant l'ensemble des entreprises publiques demanderait des capitaux plus qu'elle n'en offrirait. Un problème délicat de rentabilité se poserait — peut-être dans des termes moins dramatiques qu'à l'heure actuelle, il est vrai.

Une holding d'Etat est en effet appelée à gérer le capital d'entreprises dont certaines au moins ont une rentabilité assurée. Il ne peut s'agir de la « banque des canards boiteux » dont M. Pinay avait refusé la création voici quelques années. L'Etat supporterait encore certaines pertes de l'industrie mais participerait désormais aux bénéfices qu'une gestion dynamique autorise.

L'objet de certaines entreprises publiques ou d'économie mixte, telles Renault, la S. N. E. C. M. A. ou l'E. R. A. P. — encore que l'E. N. I. soit distinct de l'I. R. I. en Italie — les désigne cependant pour entrer dans le champ d'action d'un Institut national d'investissement éventuel, sous réserve d'une généralisation des méthodes de gestion industrielles dont l'une ou l'autre bénéficie déjà.

b) Dans la mesure où l'action d'un Institut national d'investissement est limitée au secteur concurrentiel, *sa gestion* et celle des entreprises qu'il contrôle doivent être conformes aux règles

de l'économie de marché. Il convient dès lors que ses dirigeants soient animés d'un véritable esprit industriel et acceptent de prendre les risques financiers inhérents à toute gestion privée, sans être protégés par des garanties d'ordre public excessives. L'existence d'un Institut national d'investissement, conçu de façon à jouer le rôle souple d'intermédiaire entre l'Etat, le secteur privé et d'éventuelles entreprises publiques ou semi-publiques, à la fois filtre et coordonnateur, ne suffit pas à assurer que la tutelle administrative de l'Etat sera suffisamment légère pour permettre une gestion dynamique. On connaît la toute puissance en France du Ministère de l'Economie et des Finances et le poids de sa tutelle, même indirecte. Il faut donc que l'Etat, qui en aurait les moyens, ait aussi la volonté politique de se comporter en industriel. Sans doute le choix des opérations à entreprendre n'est pas dénué de risques : déterminer les priorités, éviter de fausser le jeu normal de la concurrence, ne pas éparpiller les activités en aidant tout le monde et personne, éviter le gaspillage, ces exigences doivent guider une bonne gestion. A nouveau se pose le problème du juste équilibre à tenir entre l'intérêt général et les lois du marché. Les exemples italiens et anglais tendant à prouver que le pari vaut d'être pris.

c) *Le principe de financement* le mieux à même d'assurer à un Institut national d'investissement éventuel l'autonomie nécessaire à l'égard des Pouvoirs publics est celui de la banque d'affaires, sur la base duquel l'I. R. I. italienne fonctionne : prises de participations dans des affaires, qu'il peut s'agir temporairement de renflouer, dans la mesure où ces opérations sont susceptibles, autant que possible, de porter des fruits et de fournir à l'institution des ressources propres ; transfert des capitaux engagés d'une entreprise à l'autre, au fur et à mesure que leur réemploi se révèle utile. Cette politique idéale de mobilité des capitaux devrait être respectée avec plus de rigueur qu'en Italie. On peut craindre l'assèchement d'un marché financier déjà restreint par une holding d'Etat qui n'y interviendrait pas seulement comme partie offrante mais aussi comme partie prenante. Dans une période incertaine, où la réforme des marchés monétaire et financier est à l'ordre du jour, cet écueil n'est pas inéluctable. Les interventions d'une holding d'Etat pourraient au contraire, en liaison avec les banques nationales et les autres institutions financières, contribuer à ranimer le marché financier et à rationaliser son fonctionnement.

La conception de la formule de holding la mieux adaptée aux données propres à l'économie française devra donc être définie

avec toute la prudence nécessaire. Compte tenu de ces réserves, comment pourrait être mise en œuvre pratiquement une telle institution ?

La coordination avec les activités des autres établissements publics à caractère financier sera facilitée si l'institution est suffisamment étoffée pour englober les participations déjà détenues par l'Etat.

En effet, l'Etat dispose, directement ou par l'intermédiaire des organismes institutionnels de placement : Caisse des Dépôts et Consignations, Société nationale d'investissement, Crédit national, Crédit hôtelier industriel et commercial, de nombreuses participations dans des entreprises privées.

Au début de cette année, l'Etat a pris une participation dans le capital de la Compagnie française de télévision, qui tend à lancer la fabrication du tube français de télévision en couleurs. En échange de son apport financier, l'Etat assume la présidence de la C.F.T. Il est appelé à se retirer de l'opération dès que la fabrication du tube pourra être assurée en grande série. Jusque-là les Pouvoirs publics détiendront le quart du capital, pourcentage suffisant pour arbitrer les discussions entre les sociétés actionnaires.

Le Gouvernement français n'ignore donc pas l'utilité de telles formules. En rassemblant les participations déjà réalisées, en les gérant d'une manière plus dynamique, l'Etat pourrait se procurer les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'une politique industrielle plus active. Pour pallier le handicap financier du démarrage, l'organisme ainsi créé pourrait au départ bénéficier d'une dotation budgétaire.

Sans doute, peut-on estimer que si la création d'un Institut national d'investissement est opportune, elle ne suffirait pas à remédier aux maux de l'industrie française, et se heurterait à des obstacles d'ordre technique non négligeables. Pourtant, susciter un esprit industriel nouveau au sein de l'Etat permettrait sans doute d'affronter par la suite dans de meilleures conditions les problèmes posés actuellement par la gestion des entreprises nationalisées.

Les obstacles techniques à la mise sur pied d'une holding d'Etat seraient, semble-t-il, surmontables si la volonté politique existait. Or la méfiance à l'encontre d'une telle création s'exerce sur trois fronts : les libéraux craignent l'ingérence croissante de l'Etat dans

les affaires privées ; les collectivistes défendent le principe des nationalisations ; les Pouvoirs publics, conscients de cette double opposition sont par ailleurs sensibles au défi financier et à l'ampleur de la tâche de réorganisation à entreprendre.

Mais, *dans un domaine aussi mouvant que la politique industrielle, les risques de sclérose et d'immobilisme sont plus dangereux que les tentatives avortées.* Une étude plus approfondie de la question s'avère donc utile.

III. — Les mesures d'encouragement à l'artisanat.

(Chap. 44-01.)

Il y a, en France, 850.000 entreprises artisanales réalisant un chiffre d'affaires de l'ordre de 45 milliards de francs. Aussi, peut-on considérer que les crédits d'encouragement à l'artisanat rassemblés sous le chapitre 44-01 qui atteignent, pour 1969, 8.703.000 F, sont, en définitive, peu élevés. Il faut, cependant, souligner que doivent être ajoutés les crédits de promotion sociale dans l'artisanat, qui figuraient antérieurement à ce chapitre et ont été inscrits au « fonds » de la formation professionnelle et de la promotion sociale (créé sous le chapitre 43-03 dans le budget des services du Premier Ministre) où ils figurent, en 1968, pour un montant de 3.891.000 F. Un effort incontestable a donc été effectué en ce domaine.

Quoi qu'il en soit, l'utilisation des crédits ouverts au chapitre 44-01 du budget du Ministère de l'Industrie en 1968 et prévus pour 1969 est la suivante :

Subventions pour l'organisation d'expositions artisanales.

En 1968, un montant de crédits de 105.000 F inchangé par rapport à 1967 a permis à l'artisanat français de participer à des expositions dans un cadre aussi bien international que national.

Le Ministère de l'Industrie comme les années précédentes, a présenté une sélection des produits de l'artisanat d'art français à l'exposition internationale artisanale de Florence ; il a également accordé son aide à la participation française à la Foire allemande de l'Artisanat et des Métiers de Munich. Une autre exposition a été réalisée à Genève, par les soins de la Société de Commercialisation des Métiers d'Art français (S. O. C. O. M. A. F.).

Il a également accordé son soutien aux Chambres de Métiers et aux diverses organisations artisanales qui ont organisé des expositions en divers points de la France.

En 1969 cette politique sera poursuivie, sans pouvoir être développée, les crédits budgétaires prévus étant de même montant que ceux accordés en 1968.

*Subvention pour l'encouragement à l'artisanat
et au travail de qualité.*

Depuis 1963, le montant du crédit inscrit à cet article demeure inchangé à 28.000 F et permet de maintenir le concours national d'apprentissage artisanal et d'encourager les maîtres d'apprentissage en leur décernant des prix et des « médailles d'apprentissage du Ministère de l'Industrie ».

Centre d'études internationales de l'artisanat (C. E. I. A.).

Ce Centre, fondé en 1949 sous les auspices de l'Institut de droit comparé de l'Université de Paris, à la demande du Ministère de l'Industrie, est le seul en France à se consacrer à des études juridiques, économiques et sociologiques intéressant l'artisanat (1).

La subvention de 10.000 F qui a été accordée en 1967 au C. E. I. A. et qui est également prévue pour 1968 a pour but de faciliter ses études et leur publication.

*Encouragement à la formation professionnelle
dans le domaine de l'artisanat.*

Le but de cette action est d'encourager la formation professionnelle en accordant une certaine aide aux maîtres d'apprentissage du secteur des métiers dont les apprentis ont été reçus à l'un des examens sanctionnant l'apprentissage. Le succès de la réforme entreprise dans le secteur des métiers dépend en effet en grande partie de la valeur des chefs d'entreprises et de leurs qualités professionnelles — qualités d'hommes d'abord — puis surtout qualités d'hommes de métiers.

Le développement économique de l'artisanat ne peut donc trouver un essor durable que dans la mesure du développement parallèle de la formation professionnelle, notamment par l'apprentissage.

C'est pour encourager les maîtres d'apprentissage qui se consacrent à la formation d'apprentis que le Département a instauré depuis 1962 un régime de primes en faveur de ces maîtres.

(1) Il est dirigé par le Professeur Stouffet, de la faculté de droit et des sciences économiques de Clermont-Ferrand.

En 1965 et 1966, un crédit de 3.900.000 F avait permis de porter à un montant moyen de 500 F les primes attribuées qui étaient de l'ordre de 7.500. En 1967, un crédit de 6 millions de francs (en augmentation de 2.100.000 F) a été réparti entre environ 16.000 maîtres dont les uns ont perçu une prime de 500 F, les autres une prime de 150 F seulement (il s'agit dans ce dernier cas de maîtres d'apprentissage du bâtiment qui perçoivent concurremment, du Comité central de Coordination de l'apprentissage du bâtiment, une prime d'un montant moyen de 350 F).

L'augmentation de 1 million de francs inscrite au projet de loi de finances pour 1968 permettra de délivrer environ 2.500 primes supplémentaires et, sans toutefois donner le moyen de récompenser la totalité des maîtres d'apprentissage, autorisera une répartition plus équitable entre les différentes professions dans lesquelles le problème de la formation des apprentis est le plus aigu.

En 1968, le Ministère de l'Industrie a disposé d'un crédit de 7 millions de francs qui sera réparti par l'intermédiaire des Préfets entre environ 14.000 maîtres qui percevront une prime de 500 F. Les modalités de répartition permettront aux Préfets de tenir compte de la situation particulière de l'apprentissage dans leurs régions.

Le Ministère de l'Industrie doit poursuivre en 1969 la politique définie ci-dessus, mais ne pourra — les crédits mis à sa disposition n'ayant pas été augmentés — récompenser comme il le souhaiterait tous les maîtres d'apprentissage de l'artisanat qui ont conduit leurs apprentis au succès.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan ne peut qu'encourager le Ministre de l'Industrie à persister dans cette voie qui doit faciliter la formation professionnelle des artisans.

Subventions en faveur de l'Artisanat d'Art et de l'Exportation.

Le crédit de 600.000 F inscrit à cet article en 1968 et sans changement par rapport à 1967 a permis de maintenir l'action déjà engagée en faveur des métiers d'art.

La Maison des Métiers d'Art Français (M. M. A. F.) poursuit son effort de régionalisation et a implanté un nouveau centre à Strasbourg.

Le recensement de la production actuelle des métiers d'art et la recherche et la sélection de productions nouvelles ont été poursuivis par la Maison des Métiers d'Art qui, par ailleurs, a présenté directement ou indirectement, par l'entremise de ses centres régionaux, des créations des artisans d'art.

La politique définie par le Ministère de l'Industrie sera poursuivie en 1969 en liaison étroite avec l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers sur le plan national et les chambres de métiers sur les plans régional et départemental.

Par ailleurs, la Société de commercialisation des Métiers d'Art Français (SO. CO. MAF), créée en 1967, a réalisé une étude de marché sur les motivations des acheteurs et les possibilités de vente des produits de l'artisanat d'art. Les résultats de cette étude seront utilisés pour la poursuite de l'action de commercialisation entreprise en faveur de ces métiers.

Subvention en faveur du Centre d'Etude et de Perfectionnement de l'Artisanat et des Métiers (C. E. P. A. M.).

Le Centre d'Etude et de Perfectionnement de l'Artisanat et des Métiers, dont l'assemblée générale constitutive s'est tenue le 7 décembre 1966, à la forme sociale d'une association de la loi de 1901.

Créé par les chambres de métiers et les principales organisations professionnelles du secteur des métiers, le C. E. P. A. M. prend la suite du Centre national d'études techniques et économiques de l'artisanat (C. N. E. T. E. A.) qui bénéficiait depuis plusieurs années d'inscriptions budgétaires au chapitre 44-01.

Le C. E. P. A. M. se propose notamment pour buts :

— d'élaborer, en liaison étroite avec les Pouvoirs publics, un programme d'actions coordonnées dans le domaine de la productivité et de la promotion sociale du secteur des métiers ;

— de favoriser les échanges d'expériences entre les animateurs des actions de perfectionnement entreprises par les organisations professionnelles et les chambres de métiers ;

— d'entreprendre des actions d'intérêt commun pour l'ensemble du secteur des métiers et notamment de poursuivre la formation d'Assistants techniques des Métiers (A. T. M.) qui était jusqu'ici confiée au C. N. E. T. E. A.

L'élargissement considérable du programme d'action du C. E. P. A. M. par rapport au C. N. E. T. E. A. a justifié un accroissement des crédits budgétaires mis depuis 1967 à la disposition du nouvel organisme.

Cette année, un crédit de 900.000 F a permis notamment au C. E. P. A. M. de mener à bien la formation d'une quatrième promotion d'Assistants techniques des Métiers.

Par ailleurs, cet organisme a engagé, en liaison étroite avec l'Association française pour l'accroissement de la productivité, une étude socio-économique dans le secteur des métiers et une première série de réalisations dans le domaine des procédés de perfectionnement audio-visuels.

Le maintien du crédit inscrit au chapitre 44-01, article 8, au profit du C. E. P. A. M. permettra à celui-ci de poursuivre en 1969 l'action de promotion dont le cadre a été défini — en liaison avec l'administration — par les organisations institutionnelles et professionnelles de l'artisanat.

Promotion sociale.

Les crédits inscrits jusqu'ici à cet article provenaient des moyens budgétaires mis à la disposition du Premier Ministre (Délégation générale à la promotion sociale) et répartis, par le Comité de Coordination de la promotion sociale, entre les Départements ministériels intéressés.

L'intervention de la loi n° 66-892 du 3 décembre 1966, d'orientation et de programme sur la formation professionnelle, a rendu caduque cette procédure et c'est maintenant le Conseil de gestion du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale qui détermine pour chaque département ministériel le montant des crédits accordés.

En 1967, une somme de 2.500.000 F ainsi mise à la disposition du Ministère de l'Industrie a permis de développer la politique précédemment suivie pour offrir aux artisans, par l'intermédiaire de leurs chambres de métiers et de leurs organisations professionnelles, les moyens propres à assurer leur perfectionnement professionnel et leur promotion sociale.

Le C. E. P. A. M. nouvellement créé intervient de son côté pour définir la meilleure utilisation possible de ces crédits et assurer la coordination des diverses actions.

Pour 1968, le Conseil de gestion du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale a pu accorder au Ministère de l'Industrie, au titre de l'artisanat, une somme de 8.941.000 F (1) destinée :

a) A la poursuite de ces actions ;

b) A la création, dans le cadre de la loi du 3 décembre 1966, de quatre centres de perfectionnement professionnel ; le premier, qui est l'œuvre des organisations professionnelles de l'artisanat rural, les autres qui résultent d'une initiative prise par les chambres de métiers de la région de Bourgogne, de la Lorraine et de la Loire-Atlantique.

Pour 1969, le Conseil de gestion continuera de financer les actions nouvelles — dont la création des centres artisanaux de promotion et de qualification —. De son côté le projet de loi de finances prévoit, dans le cadre du chapitre 44-01, une dotation de 270.000 F destinée à la poursuite des actions traditionnelles des chambres de métiers et des organisations professionnelles de l'artisanat.

Le Ministère de l'Industrie espère que la conjonction de ces moyens budgétaires lui permettra de poursuivre la politique qu'il a définie depuis plusieurs années en liaison étroite avec les organisations institutionnelles et professionnelles du secteur des métiers.

(1) Cette somme se décompose de la façon suivante :

Actions dans le secteur des métiers : subventions aux organismes dispensant des cours de promotion individuelle et collective en faveur des artisans (cours du soir, cours par correspondance, stages de perfectionnement, journées d'étude).....	3.891.000 F.
Création de centres de formation et de perfectionnement à vocation régionale en Bourgogne, dans le Centre, en Lorraine et en Loire-Atlantique..	4.850.000
Etudes et recherches dans le domaine de la formation artisanale.....	200.000

8.941.000 F.

*Subvention au Comité d'entente
des organisations artisanales françaises.*

Le Comité d'entente des organisations artisanales françaises assume, sur le plan international, la représentation de ces organisations au sein des organismes internationaux suivants :

- Fédération internationale de l'artisanat ;
- Union de l'artisanat de la Communauté économique européenne ;
- Union internationale de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises.

Compte tenu de l'intérêt qui s'attache à ce que les artisans français soient représentés dans ces différents organismes, un crédit de 60.000 F a été accordé depuis 1967 pour le soutien de ce comité d'entente et maintenu pour 1969.

IV. — BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES (B. R. G. M.)

1° L'activité du B. R. G. M. en 1968.

A. — *Mission de service public.*

En 1968, le fait marquant a été, à partir du 1^{er} janvier, la fusion du B. R. G. M. et du Service de la carte géologique qui a eu pour effet de renforcer le rôle de service public du B. R. G. M. en application d'une convention passée avec le Ministère de l'Industrie.

L'activité de Service géologique national telle qu'elle est conçue dans d'autres pays est assurée désormais en France par le B. R. G. M. (1).

Cette activité comporte essentiellement l'établissement des cartes géologiques, publications de mémoires, archivage et documentation géologique résultant des déclarations de travaux souterrains, inventaire des indices et gisements, et mise à la disposition du public de tous ces éléments.

Elle comporte également des cartes relatives à la géologie de l'eau, des travaux publics, certaines mesures géophysiques. Ces activités, dans le cadre de la convention, s'appliquent au territoire de la France métropolitaine et aux Départements et Territoires d'Outre-Mer.

(1) Les effectifs de la carte géologique se montent à :

- 25 géologues basés dans les services régionaux du B. R. G. M. ;
- 560 collaborateurs extérieurs travaillant de façon discontinue, généralement rattachés à une Faculté ;
- une trentaine de personnes basées à Orléans et chargées de travaux de cartographie et de publications.

Les objectifs de travaux du Service de la carte géologique sont les suivants :

- réaliser la couverture de la France au 1/50.000 sur une période de 20 ans, ce qui correspond à une moyenne annuelle de cinquante cartes ; réédition de la carte au 1/80.000 et mise à jour éventuelle des feuilles rééditées ;
- poursuivre la carte au 1/320.000 et publier une nouvelle carte au 1/1.000.000 ;
- publier des mémoires et bulletins.

B. — *Recherches minières.*

Le Bureau de recherches géologiques et minières, chargé de promouvoir la recherche et l'exploitation des ressources du sous-sol à l'exclusion des hydrocarbures, s'efforce de mettre en évidence des indices de substances minérales, par une prospection régionale qu'il poursuit méthodiquement.

En France, cette activité est développée par l'intermédiaire d'équipes implantées en province (Bretagne-Vendée, Massif Central, Sud-Est, Cévennes, Sud-Ouest, essentiellement).

Après la découverte d'indices, le Bureau vérifie l'existence d'un gisement et tente alors de s'associer pour la recherche avec le secteur privé, le plus souvent par voie d'accords syndicaux.

En 1968, les travaux d'études d'indices menés en France portent notamment dans le détroit Poitevin sur plomb, zinc et barytine, en Bretagne sur étain, wolfram, mercure, des grès à titane et à zircon, dans les Alpes sur cuivre, plomb et zinc, dans les Cévennes sur plomb et zinc, dans les Pyrénées sur plomb et zinc également et aussi sur tungstène. Les études ont porté également sur la recherche de ressources en eau souterraine dans de nombreuses régions.

Dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer, les mêmes dispositions sont appliquées à l'activité du Bureau. En 1968, cependant, cette activité est très réduite et plus spécialement orientée vers la recherche de ressources en eau et vers des problèmes de fondation d'ouvrages de travaux publics et d'édifices.

En zone franc, en Afrique noire et à Madagascar, le Bureau agit souvent pour le compte des pays intéressés en qualité d'organisme de coopération technique pour leurs prospections ou leurs recherches. Il est maintenu cependant un effort propre de prospection des gisements en vue de faciliter la satisfaction des besoins français (cuivre, plomb, zinc, étain, molybdène, phosphate notamment). Des centres techniques et scientifiques notables ont été maintenus en particulier à Dakar, Brazzaville, Yaoundé et Tananarive. Il existe aussi des bases secondaires au Niger, en Haute-Volta et au Tchad. Le Bureau participe activement à l'étude et à la mise en valeur des gisements découverts et dispose, de par son activité passée, de participations dans les importantes sociétés d'exploitation de manganèse du Gabon, de phosphate du Sénégal

et du Togo, du fer de Mauritanie et de Guinée, ainsi que dans la Société qui met en exploitation le gisement de potasse de Molle au Congo-Brazzaville.

A l'étranger, *hors zone franc*, le développement de l'activité du Bureau a été moins grande faute de fonds analogues au Fonds d'aide et de coopération. Les moyens mis à la disposition par le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de l'Economie et des Finances sont davantage orientés vers la coopération technique au sens strict et se prêtent peu au lancement d'actions de développement d'envergure suffisante. Des missions de coopération et de première prospection ont pu cependant être effectuées spécialement en Amérique latine, en Asie et en Australie et des interventions être financées par prélèvement sur la dotation annuelle du Ministère de l'Industrie. C'est ainsi que des recherches ont pu être faites en Espagne (étain) et une mission installée au Canada.

Enfin, le B. R. G. M. a pu passer des contrats de travaux à l'entreprise pour le compte de certains gouvernements, en particulier en Arabie où la convention a été renouvelée l'année dernière pour une durée de deux ans.

L'activité du Bureau à l'étranger se trouve notablement facilitée par l'autorisation qui lui a été donnée par le Gouvernement, d'utiliser sa filiale, la Société d'études de recherches et d'exploitation minières (S. E. R. E. M.) pour traiter en son lieu et place avec les Etats ou Sociétés étrangères, ce qui lui était antérieurement difficile du fait de son statut d'établissement public. La S. E. R. E. M. a elle-même créé une filiale au Canada pour des recherches de cuivre.

Le développement de l'ensemble de ces activités s'appuie sur des recherches scientifiques et techniques en vue d'améliorer les méthodes et les matériels de prospection, de recherche et de mise en valeur des ressources minérales, environ 8 % des crédits mis en œuvre par le Bureau sont consacrés à ces études.

A la demande des milieux professionnels et scientifiques intéressés, un effort va être fait dans le domaine de la valorisation des substances minérales par traitement physique ou chimique. De même, un effort notable est opéré dans le domaine des études relatives aux méthodes de recherches des gisements (géophysique, géochimie, géologie prévisionnelle, géostatique notamment). Enfin, un effort particulier porte sur l'étude des conditions de gisement de l'eau souterraine.

2° L'orientation des programmes du B. R. G. M. en 1969.

Cette orientation se situe dans l'axe des activités des années écoulées.

Elles vont porter essentiellement sur les éléments suivants :

a) *Amélioration de la connaissance générale du sol et du sous-sol français* (métropole, Départements et Territoires d'Outre-mer) par :

— le recueil des renseignements géologiques, hydrogéologiques et miniers sur le sous-sol français ; nombre de travaux échappent encore au recensement et l'effort doit être soutenu dans ce domaine, en utilisant les méthodes modernes d'information ;

— des travaux de cartographie : carte géologique régionale et surtout cartes annexes (des gîtes minéraux, des formations superficielles, géophysiques) plus utiles encore à l'ingénieur ou à l'urbanisme ;

— l'extension de travaux du B. R. G. M. au plateau continental, dont la conquête (200.000 kilomètres carrés pour la France) est capitale pour l'expansion française dans les années à venir.

b) *Amélioration de l'approvisionnement du pays en matières premières minérales.*

La France est importatrice d'une grande partie des matières premières minérales nécessaires à son industrie. Il importe qu'elle puisse disposer, grâce à des travaux menés avec continuité, d'un minimum de ressources métropolitaines exploitables dans des conditions économiques valables. Mais, il convient aussi d'éviter que les intérêts français soient absents des grandes entreprises minières exploitant des gisements hors de France, de manière à disposer de garanties d'approvisionnement dans les meilleures conditions.

Les groupes industriels français peuvent difficilement entreprendre seuls certaines études d'ensemble situées aux confins de la recherche scientifique et courir des risques à très long terme dans un secteur où les infrastructures sont particulièrement onéreuses. La qualité d'établissement public polyvalent

du B. R. G. M. lui ménage, dans certains cas, des facilités d'intervention dont le bénéfice revient finalement à l'ensemble des intérêts industriels français.

Les efforts entrepris par le B. R. G. M., en liaison avec les groupes privés français, portent plus spécialement sur les métaux pour lesquels la situation est préoccupante, ou pour ceux qui suscitent une certaine inquiétude à court terme.

Les travaux du B. R. G. M. vont donc porter :

— sur la mise au point de nouvelles méthodes de prospection et de traitement des minerais (recherches dont les résultats seront utilisables par l'ensemble des groupes industriels français) ;

— sur la recherche de nouveaux gisements tant dans les territoires français, métropolitains et d'outre-mer, qu'à l'étranger. Le sous-sol français, du fait de sa variété géologique, offre encore certaines possibilités malgré sa superficie limitée, il est évident que les ressources à en attendre sont insuffisantes pour assurer notre approvisionnement. La recherche minière dans le plateau continental et à l'étranger constitue donc un élément indispensable, peut-être le plus important de l'action à poursuivre et à intensifier. L'effort du B. R. G. M. se poursuivra en liaison étroite avec les sociétés privées intéressées, pour effectuer des recherches minières à l'étranger aussi bien dans les pays de la zone franc qu'en dehors de cette zone.

3° Les ressources financières.

Les ressources financières du Bureau en 1968 se montent à environ 104 millions de francs et sont essentiellement les suivantes :

a) 52 millions de francs du Ministère de l'Industrie (dont 12 affectés à des investissements immobiliers en province : 8 à Orléans et 4 pour la construction de centres géologiques communs avec le Service de la carte géologique à Lyon, Marseille et Toulouse et 7 provenant du transfert des crédits au titre de la carte géologique) ;

b) 10 millions de francs du Fonds d'Aide et de Coopération ;

c) 8 millions de francs de produits financiers (dividendes...) ;

d) Environ 34 millions de francs en provenance de travaux pour tiers, publics, étrangers ou privés, ou de la part des associés dans des syndicats gérés par le Bureau.

Pour 1969, les prévisions de ressources financières susceptibles d'être faites sont de l'ordre de 101,5 millions de francs répartis de la façon suivante :

a) 49,5 millions de francs du Ministère de l'Industrie (dont 7 affectés à des investissements immobiliers et 9,5 au titre de la carte géologique) ;

b) 10 millions de francs du Fonds d'Aide et de Coopération ;

c) 8 millions de francs de produits financiers (dividendes) ;

d) Environ 34 millions de francs en provenance de travaux pour tiers, publics, étrangers ou privés ou de la part des associés dans des syndicats gérés par le Bureau.

Il apparaît que les ressources du Bureau seront, pour l'année 1969, légèrement inférieures à celles de l'année 1968. Mais, compte tenu de l'augmentation du coût des travaux, on aboutira à une réduction assez sensible des opérations de recherches. Si l'on déduit de la dotation du Ministère de l'Industrie les fonds destinés aux investissements immobiliers, les crédits de recherche du B. R. G. M. en métropole se situent à 33 millions de francs. Certains s'inquiètent, estimant qu'une prospection plus intensive apporterait une contribution utile à la mise en valeur de certaines régions, telles que la Bretagne et les Pyrénées.

CONCLUSION

Les crédits du Ministère de l'Industrie, qui ont dépassé, pour la première fois, le milliard de francs en 1966, atteignent 2,2 milliards de francs en 1969, ce qui représente *une hausse de 26 %* par rapport à la somme correspondante de l'année précédente. Cette augmentation rapide est essentiellement due, cette année encore, à l'accroissement de la subvention affectée à la reconversion et à la modernisation des Charbonnages de France qui, pour 1969, représente 86 % de la dotation budgétaire totale du ministère.

En ce qui concerne la réorganisation des services de ce département ministériel, votre Commission des Affaires économiques et du Plan a constaté avec satisfaction la poursuite de l'amélioration des conditions de fonctionnement du Service des instruments de mesure.

Par ailleurs, elle a pris connaissance des activités de la Direction générale de la politique industrielle, dont elle avait approuvé la création l'année dernière. La constitution de la direction générale a, en effet, abouti à la création d'une sous-direction des Entreprises et d'une sous-direction du Marché commun et du Marché international, d'un service de la Recherche et du progrès industriel, d'un service de la Statistique et de l'Information industrielle, et au renforcement des services de la Coopération et des bureaux techniques. Cette transformation des anciens services et l'action engagée par la Direction générale de la politique industrielle en liaison avec les autres administrations concernées doivent assurer une meilleure définition d'ensemble de la politique industrielle et une meilleure concentration des responsabilités au sein de l'administration. Il faut que le Ministre de l'Industrie dispose d'un état-major dynamique conscient de la place du développement industriel dans la croissance économique de notre pays et apte à faciliter la réalisation de ce développement. L'heure n'est plus à l'enlisement dans les réglementations et au seul service d'un pouvoir de contrôle ou de tutelle, mais à la détermination d'une politique de développement industriel active, faute de laquelle la France serait éliminée du concert des grandes puissances économiques.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan a noté avec satisfaction le rôle actif joué par les Pouvoirs publics dans la nécessaire restructuration de l'industrie française. La poursuite des opérations de concentration et de fusion exigées par la pression croissante de la concurrence internationale a été soutenue avec des résultats non négligeables, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle européenne.

Toutefois, les grèves de mai et juin ont contribué à accentuer *la vulnérabilité de notre économie*. Si l'expansion industrielle a repris avec vigueur, la crise a alourdi les charges des entreprises et accéléré la dégradation des marges bénéficiaires déjà étroites par rapport à celles de nos concurrents.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan a donc été amenée à examiner s'il n'était pas opportun de doter l'industrie française d'un organisme qui puisse intervenir efficacement pour le financement d'opérations de concentration ou de restructuration industrielle, avec des capitaux appropriés et un état-major qualifié. Elle a constaté à l'étranger l'efficacité de la formule de la « holding » d'Etat pour répondre à cet objectif. Sans doute peut-on estimer que, si la création d'un Institut national d'investissement est opportune, elle ne suffirait pas à remédier aux maux de l'industrie française et se heurterait à des obstacles techniques non négligeables.

Mais votre Commission a pris connaissance avec intérêt des conclusions du rapport de la Commission Nora. Elle pense que la création d'un Institut national d'investissement pourrait permettre à l'Etat, d'une part, de mener une politique industrielle cohérente et dynamique et d'intervenir dans le secteur privé avec un esprit industriel nouveau, d'autre part, d'affronter par la suite les problèmes posés actuellement par la gestion des entreprises nationalisées dans de meilleures conditions. Une étude plus approfondie de la question lui semble donc utile.

Outre ces observations d'ordre général sur l'urgence du développement industriel du pays, conditionné par la mise en œuvre d'une politique industrielle cohérente et la réforme de la gestion des entreprises publiques, votre Commission s'est penchée plus particulièrement sur l'étude de certains secteurs de l'industrie et des problèmes de l'énergie.

Dans *la sidérurgie*, un plan professionnel a été mis en place dans le cadre de la convention générale conclue le 29 juillet 1966 avec l'Etat. Onze conventions particulières d'application ont été

signées à ce jour. Malgré les résultats satisfaisants de l'année écoulée et le renforcement des structures dans ce secteur, on peut craindre que l'alourdissement des charges imposées par les événements de mai-juin ne puisse permettre de maintenir durablement le niveau actuel des prix. Il paraît donc nécessaire non seulement de développer le complexe de Dunkerque, mais encore d'aboutir à la création d'un second complexe sidérurgique sur l'eau, afin d'améliorer la compétitivité de la sidérurgie française.

Dans *l'industrie automobile*, les résultats de la production et de l'exportation ont été d'autant plus remarquables que les concurrents de la France ont connu une expansion accrue. Mais, face aux progrès constants de Fiat, à la fusion en Angleterre de British Motor Corporation et Leyland dans B. L. M. C., l'avenir de l'automobile française est incertain. Les remous soulevés par l'accord Fiat-Citroën ont montré qu'un regroupement de firmes automobiles nationales ne pouvait être envisagé à l'heure actuelle. En fait, sous la pression croissante de la puissance américaine, la réorganisation de l'industrie automobile est sans doute appelée à dépasser le cadre trop étroit des économies nationales pour devenir une affaire européenne.

A propos de *l'artisanat*, votre commission approuve la politique d'aide à la formation professionnelle des artisans poursuivie par le Ministère de l'Industrie, tout en déplorant que les crédits destinés à encourager ce secteur n'aient pas été augmentés.

Dans *le secteur énergétique*, les problèmes posés sont de même nature que l'année précédente. Celui du coût de l'approvisionnement en énergie mérite toutefois une mention particulière. Il convient, en effet, de veiller à ce que l'industrie française ne paie pas son énergie plus cher que ses voisins.

En ce qui concerne *l'énergie électrique*, les grèves de mai et juin ont entraîné une chute sensible de la consommation déjà en baisse depuis plusieurs années. Néanmoins, du fait de l'accroissement d'une année à l'autre des dépenses de production d'origine thermique et des dépenses de transport et de distribution, Electricité de France devra réaliser, cette année encore, des investissements considérables, en augmentation de 7,9 % par rapport à ceux de 1968, qui devront être financés dans une large mesure par le recours au marché financier et une hausse des tarifs, malgré une nouvelle dotation en capital d'un montant de

960 millions de francs. Notre Commission approuve les études en cours sur une nouvelle modulation des tarifs de l'électricité en fonction des coûts réels et des utilisateurs.

En ce qui concerne *le secteur pétrolier*, le groupe d'Etat ELF-ERAP s'est affermi en 1968. La consommation de produits pétroliers énergétiques est en fort accroissement, ayant atteint 49 % de la consommation française d'énergie qui s'est élevée à 184,2 millions de tonnes d'équivalent charbon en 1967.

Parallèlement, la production pétrolière de l'ensemble de la zone franc s'est accrue de 19 % en 1967, grâce aux remarquables progrès de la production algérienne qui représente pour 30 % de l'approvisionnement de la France en pétrole brut. Le développement de notre consommation de pétrole devant se poursuivre pour atteindre 100 millions de tonnes en 1975 (plus de 50 % de notre consommation totale d'énergie), le souci de l'indépendance nationale ainsi que la recherche du moindre coût pour la nation impliquent l'intervention à l'étranger d'opérateurs français et le contrôle par les sociétés françaises d'un plus grand nombre de sources d'approvisionnement. C'est dans cet esprit qu'a été poursuivi un effort de prospection, non seulement en Europe (Mer du Nord, Adriatique) mais dans les différentes parties du monde (Libye, Algérie, Gabon, Golfe persique), afin d'assurer une diversification de nos sources d'approvisionnement en pétrole brut.

Quant à l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures, il est entré progressivement en application, mais, dans la pratique, la collaboration entre la France et l'Algérie reste laborieuse.

En ce qui concerne *le gaz naturel*, la production en provenance d'Aquitaine est en progression constante et doit atteindre 70 milliards de thermies en 1970, tandis que l'importation de gaz hollandais qui s'est élevée à 12 milliards de thermies en 1968 doit s'accroître rapidement.

Il apparaît que le gaz naturel est appelé à prendre dans le bilan énergétique français une place d'autant plus importante que, par suite de la diversité des sources d'approvisionnement, se crée un marché international du gaz naturel sur lequel la concurrence devrait normalement s'instaurer. Il convient de noter à ce propos que le gaz importé d'Algérie arrive en France à un prix sensiblement supérieur à celui du gaz français ou hollandais.

Au total, la situation dans les secteurs de l'énergie électrique, du pétrole et du gaz naturel est relativement satisfaisante. Par contre, votre Commission a constaté avec inquiétude que *le déficit des Charbonnages de France* continue de s'accroître. Il s'est élevé à 1,8 milliard de francs pour 1968, soit 300 millions de plus que l'évaluation prévisionnelle, et on envisage qu'en 1969 le déficit atteindra près de 2,2 milliards. Malgré l'amélioration du rendement, la hausse du prix de revient par tonne dépasse largement l'augmentation du prix de vente. La situation du marché charbonnier est toujours caractérisée par un excédent considérable de l'offre sur la demande, la consommation étant en régression constante. La production pour 1968 ne dépassera pas 44 millions de tonnes, cette régression résultant de la perte de production consécutive aux événements de mai et de la diminution de la demande qui entraîne une réduction des effectifs poursuivie dans toute la mesure compatible avec les problèmes sociaux qu'elle soulève.

Il convient donc de poursuivre avec des moyens accrus la politique de reconversion entreprise. Car ce serait un leurre d'entretenir le mineur dans l'espérance d'un renouveau du charbon ou même d'une stabilisation de la production. On a, au contraire, tout lieu de penser que cette production sera de l'ordre de 43 millions de tonnes en 1970, 33 en 1975 et 25 en 1980.

*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires économiques vous propose d'adopter les crédits du budget du Ministère de l'Industrie.

ANNEXE

LE FONDS DE SOUTIEN AUX HYDROCARBURES

I. — La situation en 1968.

1° Recettes.

Les prévisions de consommation d'hydrocarbures donnant lieu à perception de redevances au profit du Fonds de soutien aux hydrocarbures établies par la Direction des carburants à la fin de l'année 1967 pour l'exercice 1968 ont été les suivantes :

Essence et supercarburant.....	146,7 millions d'hectolitres.
Gas-oil	43 millions d'hectolitres.
Fuel-oil léger.....	2,26 millions de tonnes,

soit un montant global de recettes prévisibles de :

	Millions de francs.
Essence et supercarburant..... 146,7 millions d'hectolitres × 3,16 F =	463,57
Gas-oil	43 millions d'hectolitres × 2,60 F = 111,80
Fuel-oil léger..... 2,26 millions de tonnes × 2 F =	4,52
Total	579,89

arrondi à 580 millions de francs.

Il convient d'y ajouter des recettes diverses provenant de valorisation et le remboursement de prêts pour un montant de 16,5 millions de francs.

2° Dépenses.

Chapitre I ^{er} . — Soutien à la production nationale.....	12.000.000 F
Chapitre II. — Aide à la recherche.....	Mémoire.
Chapitre III. — Intensification de la recherche de pétrole.....	350.000.000
Chapitre IV. — Versement de prêts.....	Mémoire.
Chapitre V. — Frais de fonctionnement.....	400.000
Chapitre VI. — Restitution de droits indûment perçus.....	50.000
Chapitre VII. — Dépenses diverses ou accidentelles.....	32.000.000
Chapitre VIII. — Versement au Budget général.....	202.050.000
Total	596.500.000 F

II. — Les prévisions pour 1969.

1° Recettes.

Produit des redevances.....	936.000.000 F
Remboursement de prêts et divers.....	1.310.000
Total.....	937.310.000 F

2° Dépenses.

Chapitre I ^{er} . —	11.000.000 F
Chapitre II. —	Mémoire.
Chapitre III. —	340.000.000
Chapitre IV. —	Mémoire.
Chapitre V. —	350.000
Chapitre VI. —	50.000
Chapitre VII. —	33.000.000
Chapitre VIII. —	552.910.000
Total.....	937.310.000 F

Les dépenses prévues pour l'année 1969, égales aux prévisions de recettes, appellent les remarques suivantes :

CHAPITRE I^{er}. — *Soutien à la production.*

Les taux de soutien découlant de l'arrêté du 30 novembre 1965 ont été réduits en 1968 à 20 % de la valeur. Ils seront identiques en 1969. Comme la production des gisements du Bassin parisien continue à décliner le crédit inscrit à ce chapitre a été légèrement réduit.

CHAPITRE III. — *Intensification de la recherche de pétrole.*

La dotation qu'il est prévu d'accorder à l'E.R.A.P. à ce titre pour 1969 est un peu inférieure à celle de 1968. Elle paraît suffisante pour permettre à l'établissement public d'exécuter le programme de recherches prévu pour 1969.

CHAPITRE VII. — *Dépenses diverses et accidentelles.*

Elles concernent trois rubriques essentielles :

— les recherches marines constituent la poursuite de l'effort entrepris en vue de doter les sociétés françaises de moyens permettant l'exploration et la mise en valeur du plateau continental — 1969 verra la continuation des essais semi-industriels entrepris cette année ;

— des contrats spéciaux pour le développement de certaines recherches, notamment en matière de géophysique, entreprises par la Compagnie générale de Géophysique ;

— des interventions diverses : bonification d'intérêt en faveur de la Société des caoutchoucs Butyl et dotation d'un comité de recherches d'informatique appliquée à l'industrie pétrolière.

Le crédit inscrit à ce chapitre pour 1969 est sensiblement équivalent à celui de 1968. L'an prochain comme cette année l'Institut français du Pétrole en effet financera la plus grande partie des recherches au moyen de ses ressources propres.